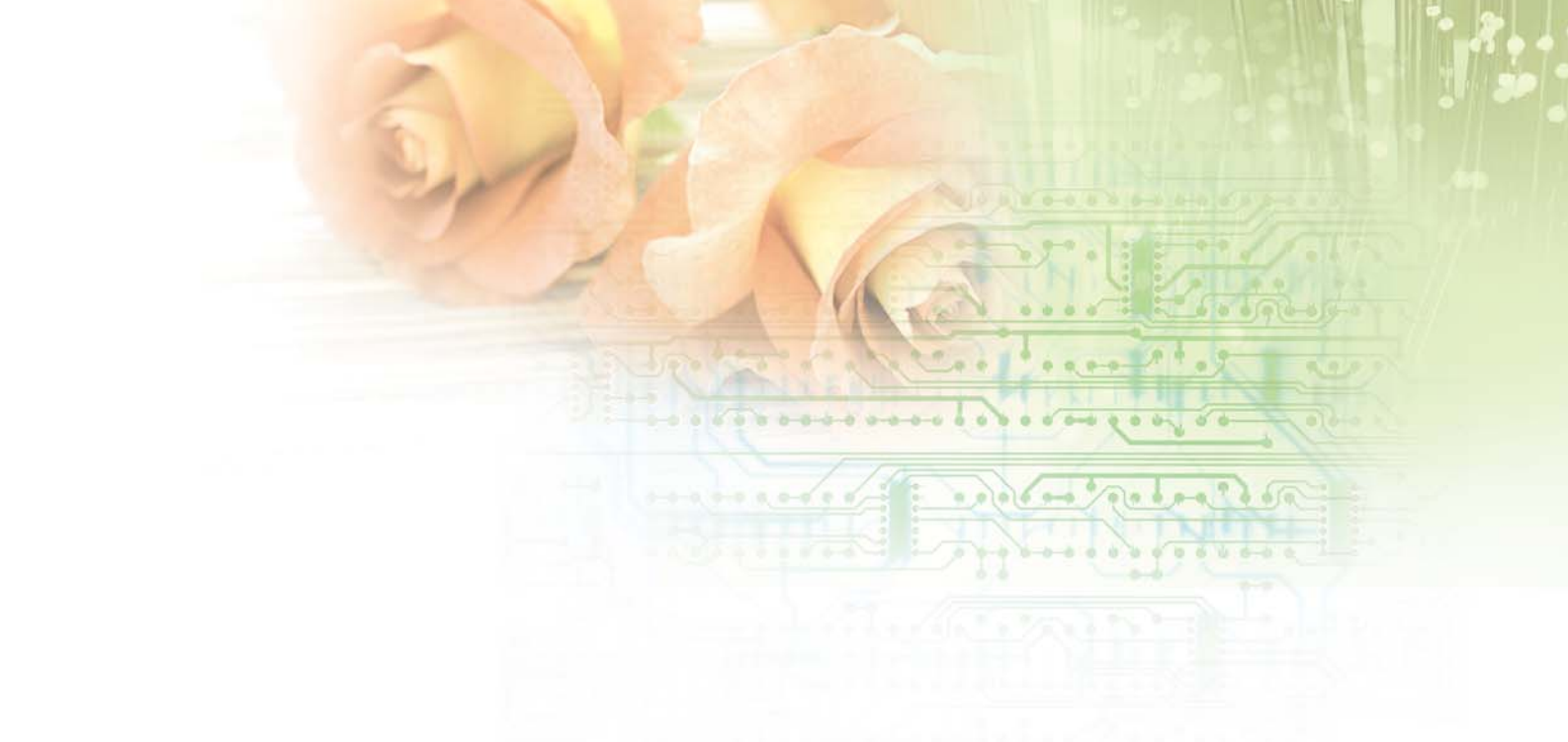




DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006



Sommaire

1. Profil
2. Interviews du Président et du Directeur Général
5. Chiffres clés – Actions PCAS
6. Organisation
8. Synthèse Pharmaceutique
14. PCAS Biosolution
16. Chimie Fine de Spécialité
22. Recherche et Développement
24. Ressources Humaines
26. Qualité et Affaires Réglementaires
27. Hygiène, Sécurité et Environnement
29. REACH
30. Glossaire

Profil

FABRICANT DE MOLECULES COMPLEXES A FORTE VALEUR AJOUTEE



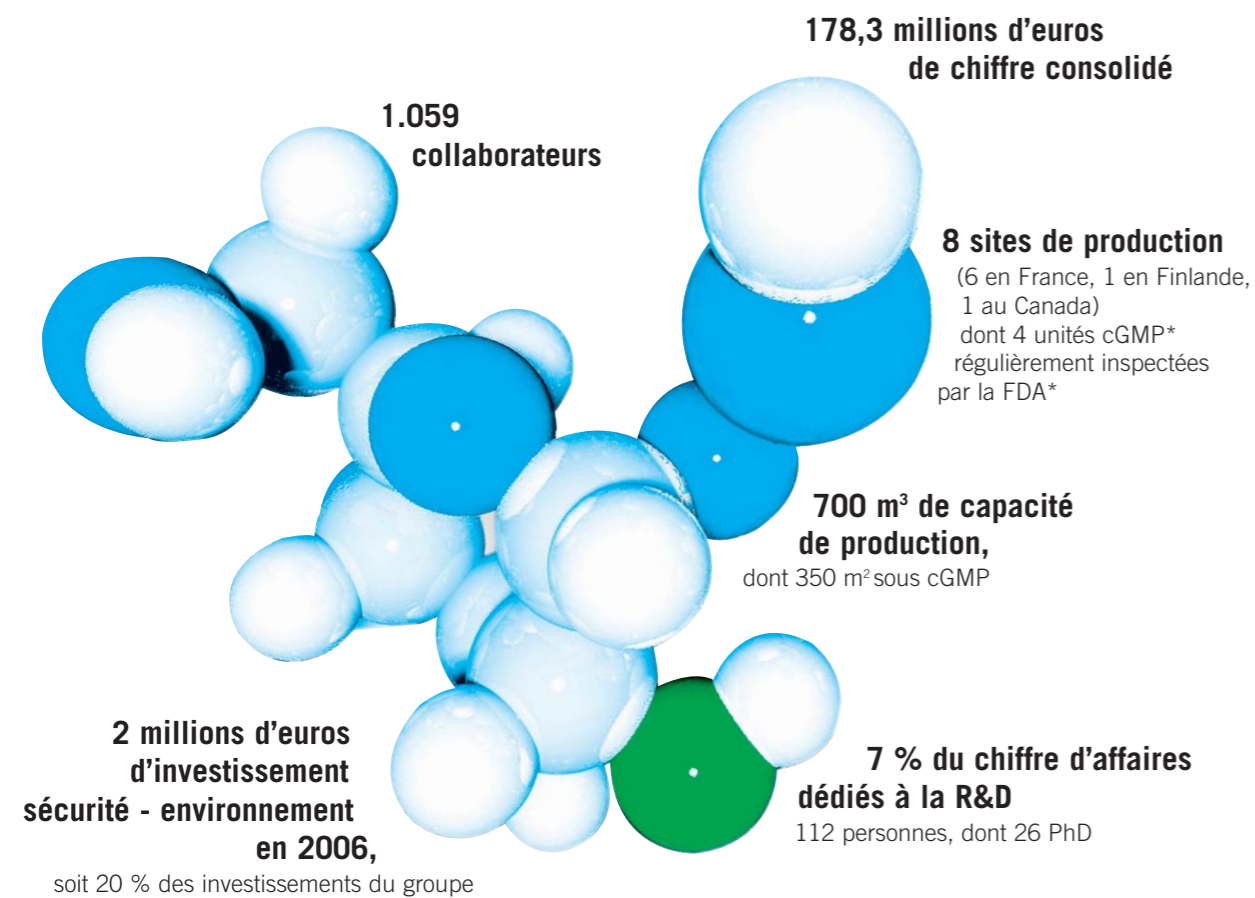
Domaines d'activités

La Synthèse Pharmaceutique

- molécules non exclusives
- molécules exclusives développées à façon

La Chimie Fine de Spécialité

- molécules pour le secteur Parfumerie – Arômes – Cosmétiques
- additifs* pour l'industrie (Chimie de Performance)
- intermédiaires de synthèse pour les secteurs de l'imagerie, de l'électronique et, plus généralement, des nouvelles technologies



Le groupe PCAS est focalisé sur plusieurs marchés porteurs de la Chimie Fine et de Spécialité.

La Chimie Fine consiste, à partir de substances de la chimie de base, à élaborer et produire des molécules complexes en de nombreuses réactions successives ou « étapes », chacune pouvant faire appel à une technologie différente.

La Chimie de Spécialité recouvre quant à elle la fabrication de produits possédant des propriétés bien définies pour un usage spécifique.

L'expertise de PCAS est fondée sur plus de 40 ans d'expérience, lui permettant de concevoir et produire des molécules à forte valeur ajoutée technologique, ainsi que des intermédiaires de synthèse*. Après une phase de croissance externe et d'intégration de ses acquisitions qui lui a permis d'accroître sa capacité de production et d'étendre sa palette technologique, PCAS est aujourd'hui l'un des acteurs significatifs de ce marché mondial.

Ses clients sont, le plus souvent, des groupes leaders sur leurs marchés respectifs. PCAS établit avec eux des relations de partenariat inscrites dans la durée, fondées sur la confiance et la proximité, dans le respect absolu des règles déontologiques et de confidentialité.

La force de PCAS est de savoir accompagner ses clients dans toutes les étapes d'un projet en s'appuyant sur son potentiel R&D et sur sa maîtrise des principales technologies clés*.

Son outil industriel flexible est conçu pour répondre à trois impératifs : qualité des produits, optimisation des processus, réactivité, avec un souci constant de la sécurité et du développement durable. PCAS adopte une approche « service » qui comprend la réalisation des dossiers réglementaires* nécessaires à la mise sur le marché des produits, un point devenu stratégique.

Grâce à son organisation orientée vers le client, **PCAS s'adapte en souplesse à la demande et aux spécificités d'un projet, en assumant certaines étapes clés ou l'ensemble du cycle de développement.**

Il étend ses gammes de produits sur catalogue afin d'anticiper les besoins de ses partenaires. Il accompagne le développement de nouveaux marchés, notamment en Synthèse Pharmaceutique*, l'émergence des sociétés start-up en biotechnologie et la montée en puissance des génériques* pour lesquels PCAS détient déjà une expérience solide et un portefeuille étoffé de molécules.

* Pour faciliter la lecture de ce document, un glossaire figure pages 30, 31 et 32.

Interviews

MARCHÉ MONDIAL

Estimation du marché pharmaceutique mondial

643 milliards de dollars
En progression de 7 % (tous pays confondus)
PIB : 5,1 %

Ventes du secteur pharmaceutique

- 47,7 % pour l'Amérique du Nord
- 29,9 % pour l'Europe
- 9,3 % pour le Japon

Progression des ventes du secteur pharmaceutique

- + 9,8 % pour l'Asie-Afrique-Australie
- + 12,9 % pour l'Amérique Latine

Progression des ventes de génériques

- 10 % pour le monde
- 11 % pour l'Europe

Nouvelles molécules et dépôts d'AMM

- 22 NCE homologuées par la FDA en 2006, 20 en 2005
- 51 AMM accordées par l'EMA en 2006 contre 24 en 2005

Biomédicaments

Stabilité des demandes de NCE en Biomédicaments :
6 en 2002, 5 en 2004, 2 en 2005 et 4 en 2006

Progression des ventes par classes thérapeutiques

- + 20,5 % pour l'oncologie
- + 15,2 % pour les agents antagonistes d'angiotensine-I
- + 11,8 % pour la classe des EPO
- + 10,4 % pour les produits actifs contre les maladies respiratoires



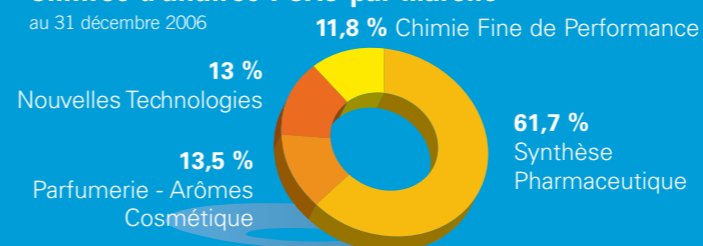
Christian Moretti
Président



Philippe Delwasse
Directeur Général

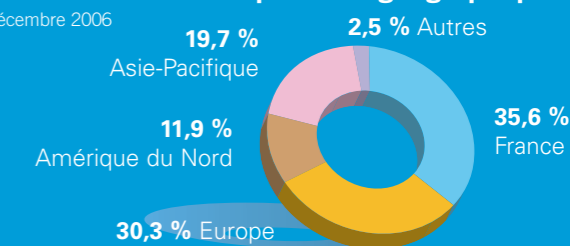
Chiffres d'affaires PCAS par marché

au 31 décembre 2006



Chiffres d'affaires PCAS par zone géographique

au 31 décembre 2006



Interview de Christian MORETTI,

Président

Quels ont été les événements marquants de 2006 ?

Christian Moretti.

- La constitution à partir du mois de juin 2006 de deux pôles : Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité, totalement intégrés du marketing et ventes à la fabrication (usines dédiées) avec, en accompagnement, quatre fonctions « support » : Administration et Finances, Recherche et Développement, Achats, Qualité.
- Le redressement de PCAS Finland qui, après une perte d'exploitation de 2,3 M€ en 2005, dégage un profit de 0,4 M€ en 2006.
- L'association de PCAS avec PROTEUS au travers de PCAS Biosolution, joint-venture 50/50, complétée par une prise de participation dans le capital de PROTEUS de 6,2 %.
- L'élaboration d'un plan à trois ans d'où découle le budget 2007 qui verra une nette amélioration des résultats du groupe.
- Le redéploiement du réseau d'agents et distributeurs.
- L'accroissement de la capacité de production en acroléine*, et, parallèlement, la signature d'une lettre d'intention avec le groupe australien CHEMEQ.

Plus précisément, comment ont performé les différentes activités du Groupe ?

C.M. Résultats encourageants, mais encore largement insuffisants. Des gisements d'amélioration ont été identifiés et sont en cours d'exploitation, d'où une amélioration sensible des résultats à venir.

Pourquoi et comment a eu lieu la cession de PCF ?

C.M. En 2006, PCAS a procédé à la cession de 50,1 % du capital de PCF dans la mesure où l'activité de cette filiale se révélait trop éloignée du cœur de métier de PCAS. La cession s'est effectuée au bénéfice de l'équipe de direction de PCF pour un montant symbolique. PCAS aura la possibilité de céder ultérieurement le solde de ses actions dans le cadre d'un accord conclu avec cette équipe.

Quelle est votre politique d'investissements ?

C.M. Elle consiste à privilégier dans un premier temps la sécurité des fabrications et la protection de l'environnement. Dans un second temps, PCAS investit pour améliorer la productivité de ses procédés industriels, accroître ses capacités et s'assurer l'accès à de nouvelles technologies.

Quel avis portez-vous sur les performances boursières 2006 ?

C.M. Elles ont été décevantes. La Bourse attend probablement, et à juste titre, la confirmation chiffrée de la stratégie annoncée de PCAS. Les résultats 2006 indiquent cependant une inflexion positive.

Quels sont les chantiers importants pour 2007 ?

C.M. Il y a d'abord l'ensemble des chantiers qui répondent à la nécessité de réduire sensiblement le point mort du groupe. Philippe Delwasse détaille particulièrement ce sujet. Mais il y a aussi un certain nombre de projets commerciaux qui nous paraissent importants et qui devraient décoller en 2007. Dans ce domaine, on peut citer évidemment PCAS Biosolution, l'ISOGEL, et CHEMEQ, qui sont présentés dans la description des activités des deux pôles. Enfin, le pipe-line de nos activités R&D nous paraît particulièrement intéressant, comme le rappelle Gérard Guillaumot dans le chapitre portant sur son département.

Interview de Philippe Delwasse,

Directeur Général

Les résultats 2006 sont en amélioration, mais le groupe ne devrait-il pas dégager des marges plus importantes ?

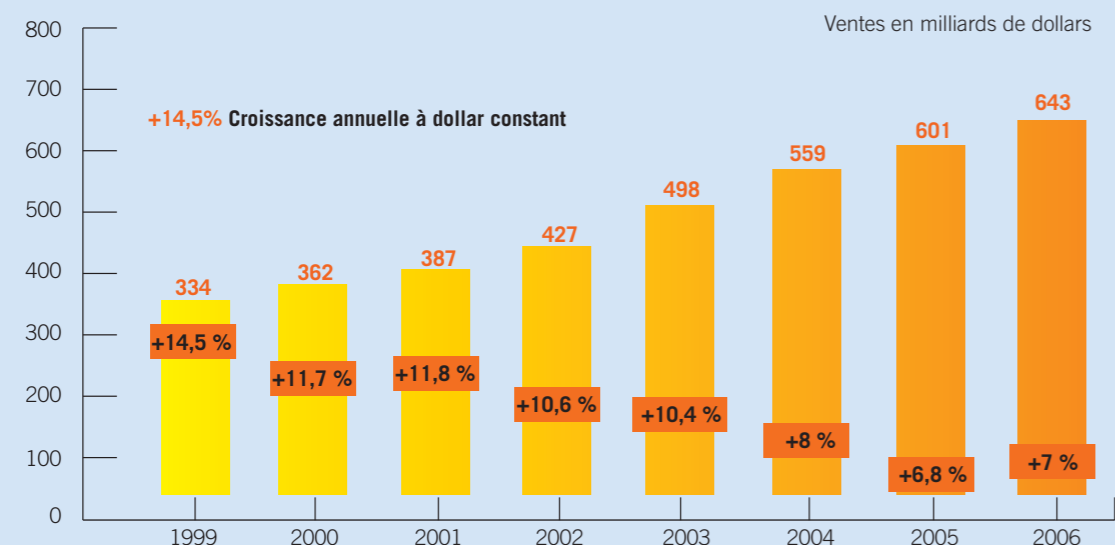
Philippe Delwasse. En effet ! Il convient de mentionner que la progression enregistrée en 2006 a été réalisée malgré la fin d'un important contrat pluriannuel de recherche avec un de nos grands clients. La progression de nos résultats industriels et commerciaux est ainsi plus importante qu'il n'y paraît. Le groupe est donc sur la bonne voie. Il n'en reste pas moins que, comparés à nos grands concurrents, et dans l'absolu, nos résultats sont encore insuffisants.

C'est pourquoi nous avons décidé la mise en place d'un plan s'étalant sur 2007 et 2008, visant à améliorer significativement la marge d'exploitation de nos deux pôles d'activité.

Quelles sont les grandes lignes de ce plan ?

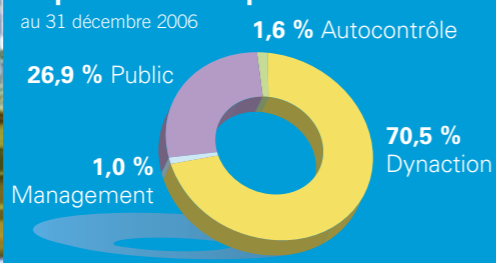
P. D. Tout en poursuivant une politique commerciale active, gage de notre progression à moyen et long terme, l'objet principal de ce plan est d'abaisser le point mort du groupe, en agissant sur l'ensemble des coûts. Le budget 2007 traduit nos efforts sur l'abaissement de nos coûts de structure, tant internes qu'externes, avec un objectif de réduction de 4 millions d'euros dont 75 % sont déjà acquis au 1^{er} janvier 2007. En 2007, nous concentrerons notre action sur nos coûts de production et notre organisation industrielle, de manière à aborder 2008 avec une productivité accrue, une qualité de service améliorée et un BFR réduit. Par ailleurs, nous avons entrepris de moderniser notre système d'information ; un nouvel ERP devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2008. Enfin, nous mettons un accent particulier sur la revalorisation de nos prix de vente, et la sélection de nos projets. La bonne tenue de la conjoncture et nos atouts technologiques doivent nous permettre d'être exigeants à cet égard. ■

Marché pharmaceutique mondial



Répartition du capital PCAS

au 31 décembre 2006



QUELQUES INDICATEURS SUR LE MARCHÉ DE PCAS

Espérance de vie

De 25 ans en 1740, elle atteint plus de 80 ans en 2006 (84 ans pour les femmes, 77 ans pour les hommes) selon l'INED. Elle augmente actuellement de trois mois par an. Au Japon, elle est de 82 ans.

Nombre de centenaires

Au 1^{er} janvier, l'INSEE en recensait 17 267 en France, dont 14 008 femmes et 3 259 hommes. Ils sont plus de 30 000 au Japon.

Doyens

La doyenne de l'humanité est l'Américaine Elizabeth Bolden, 116 ans. La doyenne des Français, Simone Capony, a 112 ans. Jeanne Calment, morte en 1997 à 122 ans 5 mois et 14 jours, détient le record de longévité humaine démontré par un acte d'état civil.

Extrait du journal « Le Monde » du 12 janvier 2007

CHIFFRES CLÉS

en millions d'euros	2006	2005
Chiffres d'affaires net	178,3	170,6
EBITDA courant (1)	20,0	17,5
<i>en pourcentage du chiffre d'affaires net</i>	<i>11,2%</i>	<i>10,3%</i>
Amortissements et provisions (2)	13,5	14,0
Résultat opérationnel courant	6,5	3,5
<i>en pourcentage du chiffre d'affaires net</i>	<i>3,6%</i>	<i>2,1%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-0,8	-0,5
Coût de l'endettement financier net	-4,0	-3,9
Résultat net	1,2	-2,5
Résultat net part du Groupe	1,2	-3,5
Investissements corporels et incorporels	9,2	6,9
Endettement net (3)	79,0	82,5
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	69,1	68,9

(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

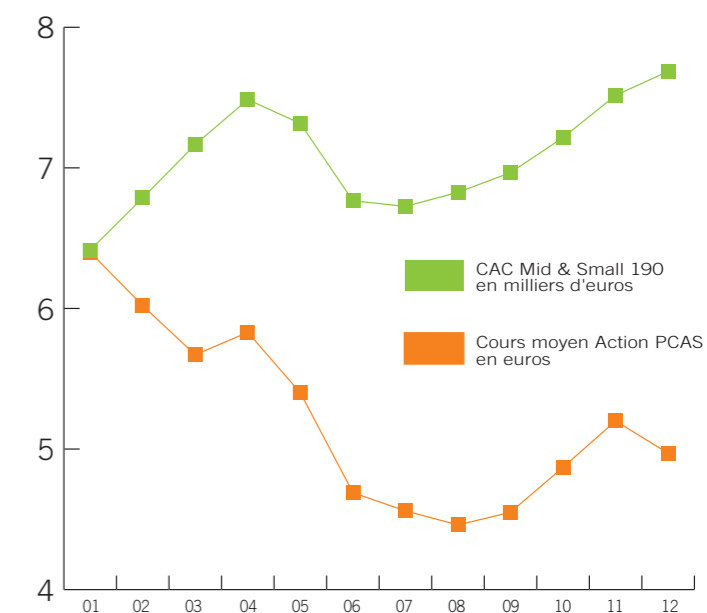
(2) y compris 1,1 million d'euros en 2006 et 0,4 million d'euros en 2005 de dotations nettes de reprises de provisions pour dépréciation de stocks enregistrées, dans les achats consommés.

(3) endettement net hors PCF.

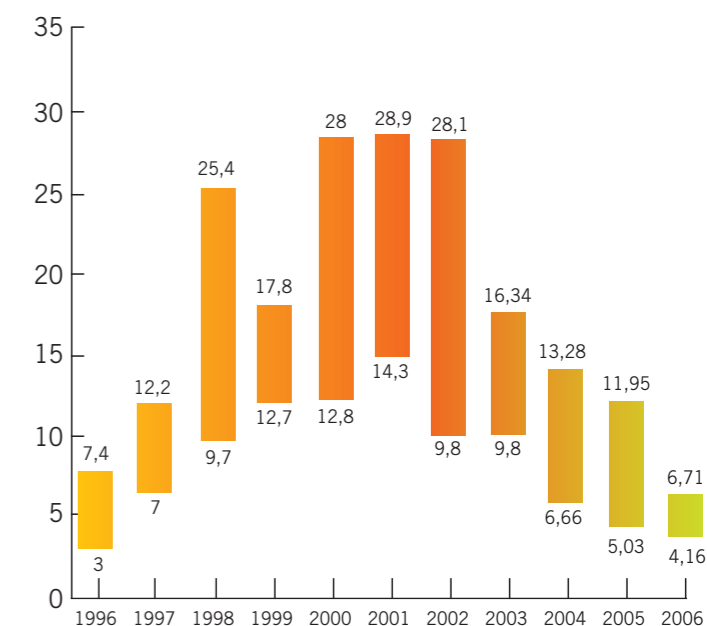
ACTION PCAS

Chiffres clés ajustés par action	2006	2005
en euros		
Cours le plus haut	6,71	11,95
Cours le plus bas	4,16	5,03
Cours à fin décembre	5,09	6,48
Chiffre d'affaires	13,71	13,12
Résultat opérationnel courant	0,50	0,27
Résultat net part du Groupe	0,09	-0,27

Évolution du cours de l'action



Cours extrêmes en euros



Organisation

• Saint-Jean-sur-Richelieu

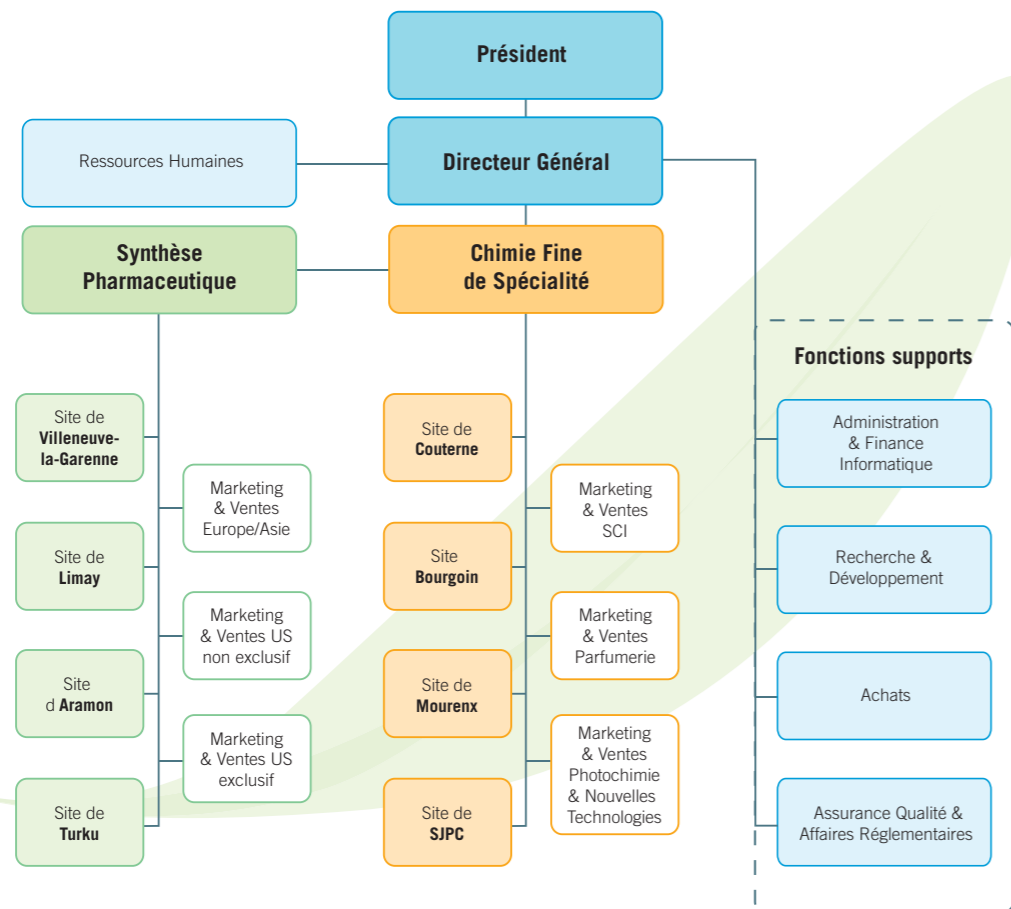


Le Comité Exécutif

(de gauche à droite) Eric Moissenot, Vincent Touraille, Alain Dugueyt, Christian Moretti, Gérard Guillaumot, Philippe Delwasse



6
7



PCAS, une entreprise pleinement orientée vers ses clients

Deux pôles s'adressent chacun à un marché cible spécifique, dont ils comprennent parfaitement le métier et les besoins :

- le premier est celui de la **Synthèse Pharmaceutique** :
 - molécules non exclusives,
 - molécules exclusives développées à façon.
- le second est celui de la **Chimie Fine de Spécialité** :
 - Parfumerie-Arômes-Cosmétique,
 - Chimie Fine de Performance,
 - Nouvelles Technologies.

Chaque pôle est intégré avec des sites dédiés. Les pôles sont assistés par quatre fonctions support : Administration et Finances, Recherche et Développement, Achats, Qualité.

Cette organisation flexible et à taille humaine permet d'être en permanence à l'écoute des clients et de résoudre leurs problématiques par l'apport de solutions adaptées. Les relations sont ainsi fondées sur un esprit de partenariat, de confiance et de proximité.

Chaque pôle comprend ses propres équipes marketing et ventes, qui suivent et accompagnent le projet depuis l'évaluation du dossier et la mise au point du procédé jusqu'à son industrialisation. Il réalise une interface permanente avec la R&D, les équipes laboratoire, pilote* et production, et les Affaires Réglementaires*.

LONGJUMEAU

Essonne (France)
Siège social
111 collaborateurs

Longjumeau est le site du siège social de PCAS. Il rassemble la Direction Générale, l'Administration-Finances, les services Marketing et Ventes, la Qualité, les Achats, l'Informatique et l'un des laboratoires R&D du groupe.

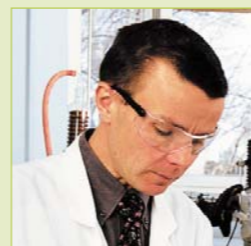
Synthèse Pharmaceutique

L'année 2006 confirme la progression de l'activité entamée en 2005.

Le pôle Synthèse Pharmaceutique de PCAS poursuit sa stratégie de différenciation technologique pour assurer une croissance rentable.

Les objectifs du pôle pour 2007 sont axés sur :

- un développement commercial privilégiant les niches technologiques (cryogénie, catalyse enzymatique, high potency...);
- la poursuite de notre engagement aux Etats-Unis pour une capitalisation de la marque PCAS, fournisseur de petites molécules pharmaceutiques éthiques et génériques ;
- une croissance significative et régulière du pipeline de projets en partenariat avec les Majors du secteur et les Biotechs ;
- un rééquilibrage des gammes de fabrication vers les APIs et intermédiaires à plus forte valeur ;
- la mise en place d'outils efficaces de contrôle des coûts dans les usines et d'optimisation de la supply chain pour un meilleur service rendu au client.



« Chacun s'implique dans la mise en œuvre des projets. »

Eric Manginot
Directeur de la R&D
sur le site d'Aramon (Expansia)

« Je suis Docteur ingénieur, spécialisé en Chimie organique. Ma mission est d'assurer le développement de procédés fiables, performants et économiques.

Notre atout principal est la souplesse et la réactivité. Chez Expansia, tout le monde se connaît, la communication est facile. **Chacun s'implique dans la mise en œuvre des projets, les décisions sont rapides et leur application immédiate.** Résultat : groupes pharmaceutiques ou biotechs innovantes trouvent chez nous **un partenaire à l'écoute, réactif et passionné.**

Le management de multiples projets, leur évolution rapide vers des stades de production et le contact permanent avec le milieu de la santé humaine confèrent à mon métier une dimension particulière. Après avoir vu les premières opérations sur quelques milligrammes à l'échelle laboratoire, comment ne pas "vibrer" en découvrant les premières centaines de kilogrammes sortir de nos ateliers ? »



109,9 millions d'euros
de chiffre d'affaires,
soit
61,7 % du chiffre
d'affaires de PCAS



La stabilité historique de la société et son savoir-faire de plus de 40 ans dans le domaine de la chimie fine font de PCAS un acteur important de ce métier et un des fournisseurs reconnus de l'industrie pharmaceutique.

Les prestations du pôle PCAS Synthèse Pharmaceutique couvrent à la fois les intermédiaires de synthèse et les principes actifs. Qu'ils soient sur une base exclusive ou non, ces principes actifs représentent plus de la moitié de l'activité du pôle, et s'adressent à un large spectre de clients : de la start-up aux grands laboratoires pharmaceutiques, en passant par les laboratoires de taille moyenne pour le lancement de nouvelles molécules comme pour la recherche d'une plus grande compétitivité sur les molécules existantes.

- Synthèses à façon exclusives, sous accord de confidentialité.
- Partenariats avec des laboratoires leaders, construits sur le long terme pour la fabrication de molécules à fort potentiel.
- Molécules génériques (ou non exclusives).

Pour PCAS, le contexte est favorable à la sous-traitance

PCAS met au service du client sa souplesse, la réactivité de son organisation, la puissance de sa R&D et la maîtrise des principales technologies clés pour la réalisation de sous-traitances industrielles et pilotes.

Confrontés aux pertes de leurs produits éthiques classiques au profit des produits génériques, ainsi qu'à une accélération du rythme des lancements d'études cliniques pour de nouvelles molécules, les laboratoires pharmaceutiques se restructurent en réduisant le nombre de leurs sites de production ainsi que leurs investissements techniques en chimie.

Cette attitude favorise le développement d'une sous-traitance pour des développements industriels « clé en main » de taille moyenne requis pour la réalisation des lots cliniques.

PCAS, partenaire de ce développement, possède une structure industrielle multisites particulièrement adaptée à cette demande ; sa capacité de conduire la mise au point R&D, les développements kilo-lab* et pilote, ainsi que la mise en œuvre industrielle sont reconnues et appréciées.

L'organisation couvre l'ensemble des besoins potentiels des clients

- Des équipes R&D et Contrôle Analytique performantes, équipées de moyens analytiques modernes sur tous les sites, capables de réaliser et caractériser les premiers grammes de produits.
- Un sourcing et des achats matières premières centralisés pour la gestion de plus de 1 000 références.
- Une capacité de production industrielle qui place PCAS parmi les premiers acteurs mondiaux du marché. Les quatre sites cGMP, régulièrement inspectés par la FDA, offrent des possibilités de back-up systématiques et une intégration sur des intermédiaires fabriqués sur les 3 sites ISO* 9001. La confidentialité ainsi que la sécurité d'approvisionnement sont ainsi garantis tout au long de la chaîne de fabrication.
- Une organisation Assurance Qualité qui garantit le niveau cGMP des sites aux travers des nombreux audits assurance qualité réalisés par nos clients, ou par les instances officielles comme la FDA ou l'Afssaps*.

Un pôle pluridisciplinaire dédié aux Affaires Réglementaires, situé sur le site d'Expansia à Aramon, travaille en collaboration constante avec les équipes de PCAS, le client, les agences mondiales et un réseau d'experts reconnus pour optimiser les délais réglementaires.

La dynamique commerciale du Groupe a été renforcée en Europe afin d'accroître la présence commerciale sur les marchés phares et sur les marchés émergents de donneurs d'ordre globaux.

La filiale américaine, en croissance continue depuis sa création, répond aux problématiques des clients nord-américains plus soucieux que jamais des risques de contrefaçon liés à la confidentialité de leurs projets. PCAS est l'une des sociétés européennes indépendantes de référence pour la fabrication d'intermédiaires avancés et de principes actifs.



PCAS mise sur une stratégie de différenciation technologique

La stratégie de PCAS est résolument tournée vers la croissance de son activité et l'amélioration de sa rentabilité par le développement de son avance technologique, garant d'innovation et de différenciation.

Cette avance technologique permet depuis deux ans à PCAS de se développer dans un contexte fortement concurrentiel du fait de la mondialisation du marché, du repositionnement des acteurs, de la résorption de surcapacités chez les donneurs d'ordre et du ralentissement du rythme de lancement de nouveaux médicaments.

La création en septembre 2006, en association avec la société nîmoise PROTEUS, de PCAS Biosolution répond (voir page 14) aux besoins d'innovation du marché pharmaceutique.

Les équipes PCAS Biosolution combinent, dès le démarrage des projets, le développement chimique et la catalyse enzymatique. Le potentiel de solutions proposées au client s'en trouve très nettement accru.

Cette pluridisciplinarité développée par PCAS Biosolution apporte au client une solution innovante et économique, ainsi que la possibilité de l'industrialiser en protégeant la propriété intellectuelle. Elle cible également la réévaluation des voies de synthèse purement chimiques déjà optimisées pour en créer de nouvelles.

La politique d'investissements menée est ciblée sur les technologies clés (cryogénie, maîtrise des polymorphismes, chimie du phosphore...) tout en acquérant de nouvelles technologies innovantes (high potency).

Par ailleurs, bénéficiant de collaborations scientifiques avec des laboratoires de recherches, les sites de PCAS produisent de nouveaux intermédiaires réactifs (acide boroniques avec la société BOROCEM, azaindoles avec la société Provence Technologie) qui favorisent la création de nouvelles molécules pharmaceutiques.

Le récent accord de collaboration technique, signé fin 2006, avec la société australienne CHEMEQ, illustre la poursuite des collaborations techniques dans le domaine innovant et stratégique pour PCAS des dérivés de l'acroléine destinés aux applications pharmaceutiques.



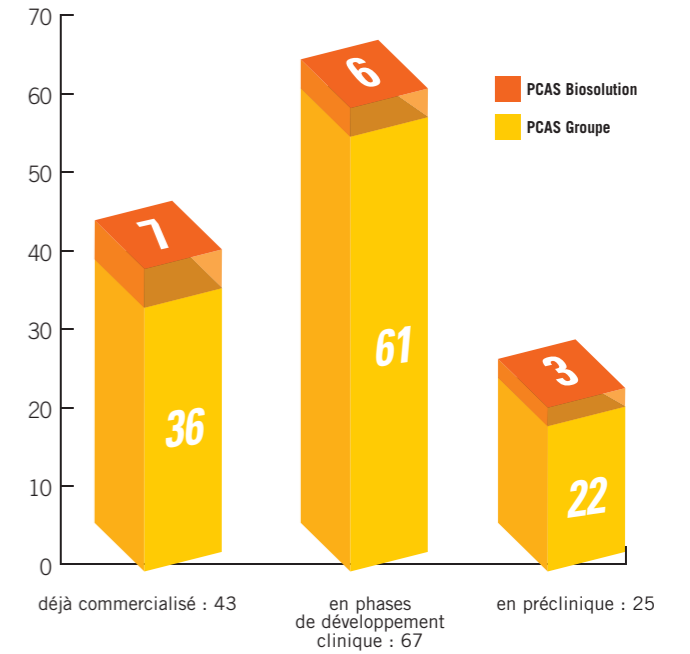
« Une fonction de chef d'orchestre pour aider au mieux le client. »

Didier Combis
Directeur Marketing & Ventes Europe
Pôle Synthèse Pharmaceutique
sur le site de Longjumeau

« L'équipe Marketing & Ventes occupe un rôle de chef d'orchestre au sein du pôle Pharmaceutique. Elle mobilise les ressources du groupe pour aider le client à mettre plus rapidement sa molécule sur le marché, puis de produire au meilleur coût son principe actif dans le respect le plus strict des normes GMP. Elle assure une interface dynamique entre les besoins des laboratoires et les équipes de recherche, d'assurance qualité - affaires réglementaires et de production des différents sites PCAS.

La fonction est passionnante dans un environnement multiculturel et fortement évolutif où les sociétés émergentes constituent un apport permanent de nouveaux clients venant défier les positions établies des grands laboratoires. Dans ce contexte, seule la supériorité du service et de la technologie font la différence. PCAS a la chance de **disposer d'une culture client construite sur plus de 40 ans de présence dans le marché pharmaceutique, véritable atout dans la prise de décision rapide.** »

Segmentation du portefeuille "Projets à l'étude" 2006



135 projets en procédure "Ranking"*



« Nous travaillons en proximité avec nos clients. »

Christine Le Breton
Directrice de production
sur le site d'Aramon (Expansia)

« Je suis de formation ingénieur, Docteur spécialisé en Chimie organique. J'ai travaillé en R&D pendant sept ans et ensuite en production. Cela me permet d'appréhender rapidement les procédés et de savoir anticiper les problèmes de l'industrialisation. R&D et production travaillent main dans la main pour faire aboutir les projets dans les meilleurs délais. Nous sommes capables de développer ou de faire évoluer un procédé, puis de l'industrialiser très vite en maintenant un haut niveau de qualité. Chez PCAS, il arrive souvent de nouveaux produits, et c'est chaque fois un nouveau challenge. Il n'y a pas de place pour la routine ou l'assoupissement intellectuel.

Nous travaillons en proximité avec nos clients. Au démarrage d'un projet, il arrive souvent que nous accueillions sur le site un représentant de la société cliente. Nous travaillons ensemble sur les premiers lots pour affiner le process et obtenir la meilleure qualité. »

Faits marquants 2006

- Augmentation du chiffre d'affaires de plus de 28 % sur la période 2004-2006.
- L'accroissement des taux d'utilisation de l'appareil de production aura été une priorité sur 2006, maintenue sur 2007 avec pour conséquence :
 - Mise en fabrication de nouveaux produits qui ont représenté plus de 50 % de la capacité du site de Limay et qui sont le gage de chiffres d'affaires futurs.
 - Stratégie d'intégration des intermédiaires sur les sites non cGMP et des productions croisées pour back up* afin de sécuriser les approvisionnements des clients.
 - Développement de nouvelles activités sur le site de Turku (PCAS Finland) qui restaure sa rentabilité (résultat opérationnel 2006 de +0,4 M€ contre une perte de -2,3 M€ en 2005).
- Le nombre de projet R&D a été porté à plus de 100 en 2006, comportant en moyenne 4 étapes de synthèse. Ce pipeline dont la typographie (phases préclinique / phases clinique) est présentée ci-contre se trouve renforcé par l'apport de la force de développement de PCAS Biosolution.
- Démarrage en septembre 2006 de PCAS Biosolution avec les équipes PCAS basées sur le site d'Aramon (Expansia) et les équipes de Protéus basées à Nîmes.

CHEMEQ

« PCAS a démarré fin 2006 une collaboration avec CHEMEQ, une jeune société australienne spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de Chemyde(R), un polymère antimicrobien révolutionnaire avec de multiples applications dans des domaines d'activité où PCAS est traditionnellement présent.

Dans un premier temps, l'objectif sera le développement de Chemyde(R) comme alternative aux antibiotiques utilisés pour le traitement des infections bactériennes en santé animale. Ce produit répond à un besoin actuel des principaux groupes de l'industrie vétérinaire en limitant les phénomènes de développement de résistance aux antibiotiques observés chez les animaux d'élevage.

Fort de son expérience dans la chimie de l'acroléine et de la production aux normes cGMP, PCAS sera l'un des principaux fournisseurs du principe actif pour CHEMEQ et ses partenaires éventuels. Différentes stratégies de fabrication sont à l'étude et un programme de développement est prévu dans le courant de 2007.

Ce projet de collaboration est prometteur et démontre la capacité de PCAS à gérer efficacement des partenariats de développement avec des start-up innovantes. »



« Ce K-Lab nous a permis d'augmenter notre flexibilité et notre réactivité. »

Juhani Varhiala
Responsable Laboratoire R&D sur le site de Turku, en Finlande

« Après ma formation de chimiste à l'Université de Turku, j'ai intégré le site de PCAS-Finland où j'exerce mes fonctions de chimiste depuis presque 30 ans. Pendant cette période, les méthodes de travail ont considérablement évolué : aujourd'hui des techniques modernes sont utilisées pour élaborer les molécules d'intérêt comme les résolutions enzymatiques ou les synthèses asymétriques permettant d'obtenir les intermédiaires avancés ou les principes actifs sous forme énantiomériquement pure. En 2006, nous avons installé le premier équipement dans notre K-Lab, connexe à notre laboratoire R&D. Ce K-Lab nous a permis d'augmenter notre flexibilité et notre réactivité pendant la phase de transition existant entre le laboratoire et les premières quantités en atelier Pilote. Maintenant, nous pouvons fournir des échantillons d'une taille compatible avec les attentes de nos clients (100-1000g) sous GMP, leur permettant de développer les formes galéniques requises et de démarrer ainsi les essais cliniques sans attendre le passage à l'atelier Pilote. »

Appareil industriel

Un outil de production puissant,
souple et réactif



4 unités sous cGMP

300 m² de réacteurs



LIMAY

Yvelines (France)
121 collaborateurs

- Outil de production souple et réactif, régulièrement inspecté FDA depuis 1978.
- Savoir-faire reconnu dans les réactions cryogéniques et les réductions spécifiques.
- Nouvelles gammes de compétences autour des résines à haute valeur ajoutée sous cGMP.
- 68 m³ de réacteurs, des volumes significatifs (jusqu'à 8 000 l), fonctionnement en trois équipes de 8 h de travail par jour.

ARAMON

Gard (France)
Expansia
164 collaborateurs

- Outil inspecté par la FDA depuis novembre 2005.
- Savoir-faire spécifique en synthèse de molécules optiquement actives (chimie des organométalliques*, réactions cryogéniques*) et de molécules hautement actives.
- 100 m³ de réacteurs cGMP, pilote et kilo-lab*, quatre ateliers de production en deux équipes de 8 h et trois équipes de 8 h.
- Pôle Affaires Réglementaires du groupe PCAS.

VILLENEUVE-LA-GARENNE

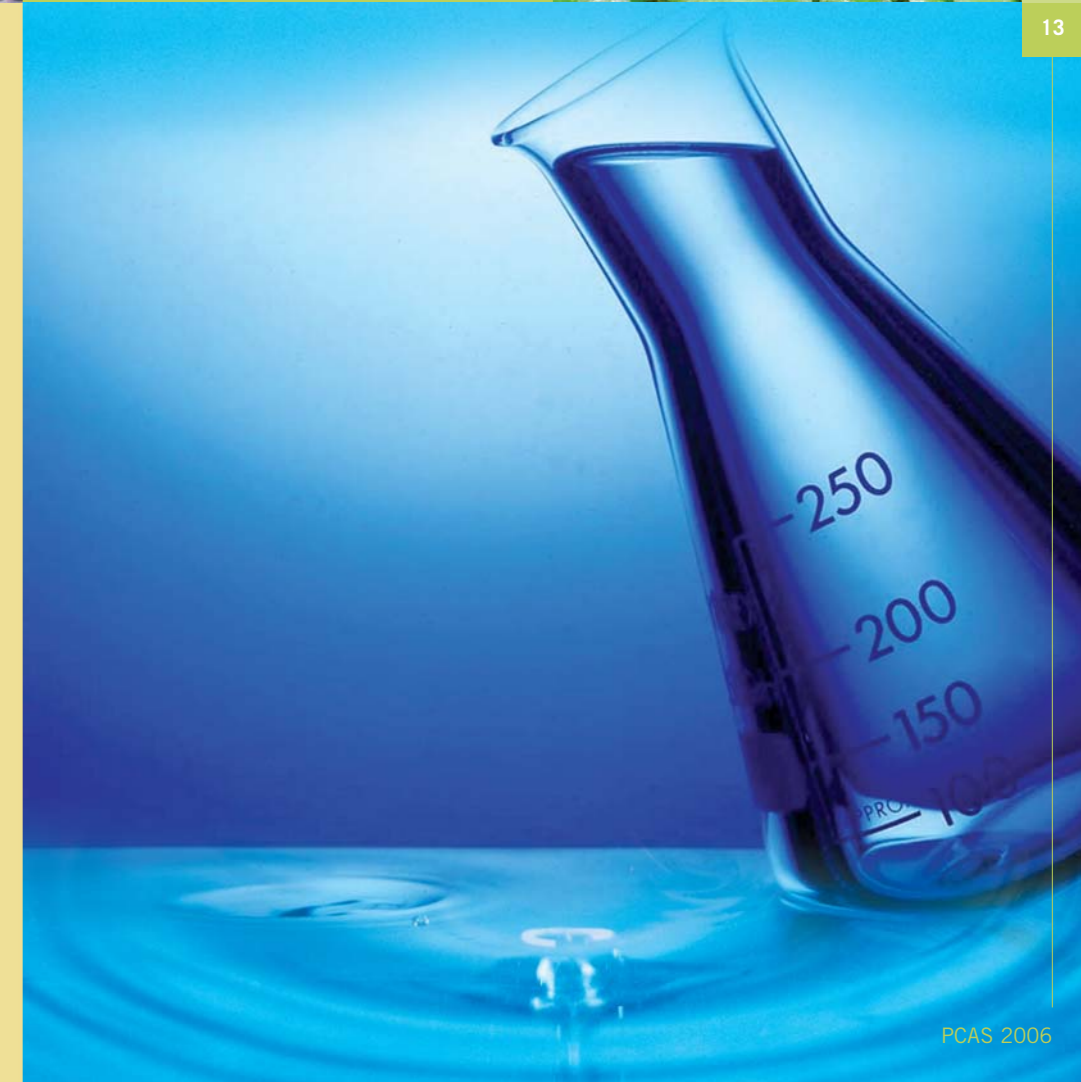
Hauts-de-Seine (France)
VLG Chem
131 collaborateurs

- Filiale de PCAS (85 %) et Sanofi-Aventis, inspecté FDA.
- Contrat long terme avec Sanofi-Aventis.
- 65 m³ de réacteurs sur deux ateliers de production (l'un en trois équipes de 8 h, l'autre en cinq équipes de 8 h), adaptés aux petits tonnages et produits à forte valeur ajoutée.
- Technologies clés : hydrogénation, finition en zone ultra propre.

TURKU

Finlande
PCAS Finland
116 collaborateurs

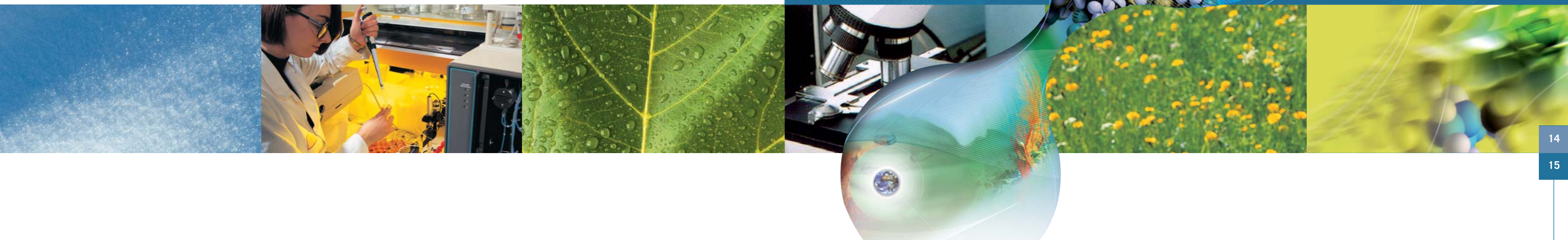
- Outil de production modulaire particulièrement bien adapté aux fabrications APIs* (inspecté FDA).
- Quatre modules séparés, 65 m³ de réacteurs cGMP, fonctionnement en trois équipes de 8 h.
- Restructuré et rationalisé en 2004, puis 2005.
- Savoir-faire reconnu pour la fabrication de produits injectables.



PCAS Biosolution

Une réponse technologique forte pour se démarquer des offres concurrentes

“ Big things have got small beginnings.”



Objet de nombreuses rencontres et de discussions pendant plus de six mois afin d'évaluer la structure la mieux adaptée et la plus respectueuse des apports respectifs des deux sociétés, PCAS Biosolution a finalement vu le jour officiellement au mois de septembre 2006, sous la forme d'une joint-venture « 50-50 » entre la société PROTEUS et la société PCAS, avec pour finalité le développement intégré de méthodologies chemo-biocatalytiques.

L'association d'une Biotech de tout premier ordre avec l'un des tout premiers acteurs de la chimie fine française

Sur la base d'une plateforme technologique unique associée à des forces marketing et ventes et des outils de production régulièrement audités par la FDA, l'ambition forte de cette nouvelle société est la prise en compte très en amont des possibilités ouvertes par la biocatalyse. En effet, jusqu'à présent, les chimistes y faisaient appel uniquement lorsque les méthodologies purement chimiques n'avaient pas abouti, c'est-à-dire sur une pression de sélection basée sur l'échec. Cette joint-venture a pour ambition de mettre en place une pression de sélection basée sur le succès des approches chemo-biocatalytiques grâce à une symbiose totale entre biologistes et chimistes. Ceci permet d'envisager des alternatives plus nombreuses et plus ambitieuses que ne l'auraient été les approches purement chimiques ou purement biologiques.

Une plateforme technologique unique

En effet, l'accès à une collection de micro-organismes est de première importance, et la société PROTEUS l'a réalisée au travers des multiples collaborations dans le monde, en commençant par la France et les organismes comme l'Ifremer ou l'Orstom. Ces collaborations ont permis de créer des banques de micro-organismes, algues, champignons filamenteux, bactéries vivant dans des milieux extrêmement divers (fosses marines, volcans, glaciers...) et présentant des métabolismes adaptés à leur milieu de vie. En effet, sous la pression environnementale, ces micro-organismes se sont adaptés et leurs protéines notamment, qu'elles soient de structure ou fonctionnelles (enzymes) présentent des caractéristiques originales, comme celle d'avoir un optimum de fonctionnement vers 100°C dans certains cas...

Mais l'accès aux micro-organismes est seulement un pré-requis, car la force de ces outils catalytiques que sont les enzymes tient à leur spécificité. Sans des outils de génétique moléculaire et une plateforme HTS (High Throughput Screening)* qui en assurent à la fois la versatilité et l'exploitation rationnelle par des méthodologies brevetées de « shuffling* », cette banque ne pourrait atteindre le maximum de son efficacité. Ainsi, à partir d'une information stockée dans les génomes de ces micro-organismes, PCAS Biosolution peut générer des milliers de variants de façon aléatoire dont certains seront actifs vis-à-vis des substrats d'intérêts que les chimistes leur opposeront.

Un portefeuille de molécules-cibles en cours de traitement

PCAS Biosolution a choisi de traiter un certain nombre de problématiques non résolues à ce jour et de les passer au crible de cette nouvelle méthodologie. Sur des projets en cours de développement, ont été identifiées des améliorations sensibles qui pourraient être réalisées par des méthodes chemo-biocatalytiques, que ce soit sur une amélioration directe d'un rendement, sur la réduction du nombre d'étapes de synthèse ou sur le fait d'éviter l'emploi d'un réactif chimique ayant un impact négatif fort sur l'environnement. Ces méthodologies d'identification d'activité enzymatique mettent en jeu des criblages systématiques à bases de données et nécessitent des méthodes analytiques idoines pour suivre et orienter ensuite les recherches.

Un très bon impact et un accueil très intéressé de la part de la grande majorité des clients, notamment Pharmaciens, de PCAS

Les molécules ciblées par les grandes sociétés pharmaceutiques sont souvent devenues d'une grande complexité avec de nombreux centres asymétriques à obtenir et à conserver. C'est le domaine de prédilection de l'activité enzymatique.

Les collaborations universitaires et les pôles de compétitivité

Cette nouvelle société en joint-venture a la chance de compter sur le support de professeurs reconnus dans leur domaine, que ce soit Mme Janine Cossy à l'Ecole Supérieure de Physique-Chimie de

Paris, ou M. Jean Martinez, à l'Université de Montpellier. Un certain nombre de thématiques chemo-biocatalytiques font d'ailleurs l'objet de labellisation auprès des pôles de compétitivité comme « ORPHEME », d'autres sont l'objet d'une expertise par OSEO-ANVAR dans le cadre d'un programme subventionné, tandis qu'une autre thématique va être déposée à l'Agence Nationale de la Recherche en collaboration avec l'ESPCI (Paris).

Un conseil scientifique et un conseil d'administration très impliqué

Les équipes de PCAS et PROTEUS se sont mobilisées en interne pour soutenir l'action et le développement de cette nouvelle joint-venture. Se retrouvent au Conseil d'Administration de PCAS-Biosolution le Directeur Général de PCAS, le Président-Directeur Général de PROTEUS, ainsi que le Directeur du pôle Synthèse Pharmaceutique de PCAS. De même, sur des thématiques plus opérationnelles et scientifiques, s'inscrit la participation du Directeur Scientifique de PROTEUS et du Directeur R&D de PCAS dans un conseil scientifique supervisant la gestion du portfolio des molécules-cibles d'intérêt.

pcas
biosolution
exprimer l'imagination de la nature

Chimie Fine de Spécialité

Trois grandes activités

La création d'un pôle Chimie Fine de Spécialité qui réunit les trois business unit : Parfumerie – Arômes – Cosmétiques, Chimie de performance et Nouvelles Technologies, constitue un élément important dans l'évolution de PCAS.

Cette nouvelle organisation permet de rapprocher les équipes commerciales, industrielles et de R&D, afin d'accélérer la prise de décision et d'optimiser le service offert.



CA 2006 : 24 M€
en progression de 14,4 %
par rapport à 2005



C'est dans ce nouveau contexte que PCAS a élaboré un plan à trois ans qui présente les grandes orientations du pôle Chimie Fine de Spécialité et liste les priorités avec pour objectif un accroissement du résultat d'exploitation du pôle entre 2006 et 2009, devant porter celui-ci à environ 7 % du chiffre d'affaires.

Les priorités sont :

- En usine, l'amélioration de la productivité et du taux d'utilisation des unités, l'optimisation des procédés.
- Une sélectivité accrue et une gestion plus efficace des projets de R&D avec le développement de compétences-clés (c'est dans ce cadre qu'un investissement significatif est réalisé au pilote de Couterne en 2006-2007).
- Un développement accéléré à l'international notamment en Asie et en Amérique du Nord en exploitant la base de St-Jean au Canada comme fer de lance sur ce continent.
- Le développement de produits innovants et d'applications de produits actuels sur de nouvelles niches*.
- Une relance des façonnages* (de nombreux projets à l'étude) et le renforcement de l'offre catalogue.
- L'arrêt des productions insuffisamment rentables et le redéploiement de nouvelles lignes de produits.

■ l'accroissement des marges commerciales par une action sur les prix de vente et la sélection des affaires.

La croissance de chiffre d'affaires en 2006 a été de 8 %.

ISOCEL

Depuis plusieurs années, PCAS consacre un investissement significatif dans un programme de recherche de matériaux nanostructurés à base d'aérogels de silice.

L'objectif visé est d'industrialiser un **super isolant thermique très innovant**.

Dans le contexte énergétique et écologique actuel, ce matériau est particulièrement intéressant. Le potentiel identifié dans des applications très variées est considérable.

Une collaboration avec l'école des Mines de Paris a permis de définir un procédé laboratoire.

En 2006, un "scale up*" au niveau pilote industriel a été réalisé, ainsi qu'une prospection commerciale qui a débouché sur la signature de contrats de développements avec plusieurs grands groupes industriels.

En 2007, la définition d'une unité de production industrielle à grande échelle accompagnera l'intensification et la progression des développements en cours.

PARFUMERIE – AROMES – COSMETIQUE

Ce département offre des molécules, des matières actives ou odorantes utilisées dans des compositions parfumantes, des arômes, des cosmétiques. Ses clients industriels comptent parmi les principaux leaders mondiaux des compositions parfumantes fonctionnelles ou de luxe et des produits cosmétiques.

Cette offre s'appuie sur deux approches complémentaires pour répondre aux attentes de ses clients : un catalogue de produits de spécialité et un service de fabrication de produits en exclusivité.

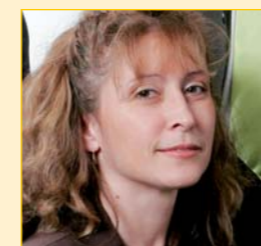
Cette offre bénéficie de toute l'étendue des savoir-faire de PCAS. Elle s'appuie en particulier sur le site de fabrication de Bourgoin, un outil souple et flexible, et sur le site spécialisé de Mourenx. Elle est dotée d'un potentiel de R&D et de moyens analytiques capables de répondre aux exigences multiples des industriels en termes de développement de procédé, de qualité des produits et de respect des contraintes réglementaires. L'équipe commerciale mise sur sa connaissance précise du métier de ses clients, la diversification de son offre de services et sa présence internationale pour se démarquer efficacement de la concurrence et accroître ses parts de marché.

Sur le marché des ingrédients de compositions parfumantes, PCAS bénéficie d'un atout concurrentiel de premier ordre avec son unité de Mourenx qui maîtrise la chimie de l'acroléine, dont les dérivés représentent la moitié de son chiffre d'affaires sur ce secteur.

Les emplois des dérivés de l'acroléine, encore centrés sur la parfumerie, connaissent des développements dans d'autres domaines, en particulier la synthèse pharmaceutique, l'agro-vétérinaire et les nouvelles technologies, soutenus par de nouveaux investissements sur ce site de fabrication où les capacités réactionnelles polyvalentes ont été portées de 26 à 36 m³.

Sur le marché des produits pour la cosmétique, PCAS a accompagné les succès de ses principaux clients et a diversifié son offre de services notamment dans la fabrication de polymères.

Les priorités des trois prochaines années porteront sur l'intensification de la prospection dans le façonnage, notamment dans le secteur des polymères, et le renforcement de la recherche et du développement de produits de niche pour renouveler l'offre de produits de catalogue. Le redéploiement des ressources R&D et des



« Souci permanent de satisfaire le client et expertise dans les technologies de niche font notre force »

Christelle Ferragut
Chef de Produit
sur le site de Longjumeau

« Chez PCAS depuis 17 ans, j'ai intégré en 2006 l'équipe « Chimie fine de performance » en tant que chef de produit de la gamme « Additifs pour Lubrifiants Industriels ». J'ai travaillé en R&D durant toutes ces années, et j'ai fait mes armes dans le laboratoire de développement d'additifs. Cela me permet d'appréhender rapidement les demandes des clients, et d'adapter nos technologies à leurs besoins.

La naissance et l'aboutissement d'un projet sont le fruit d'un travail collectif, grâce à une grande solidarité entre les équipes Marketing & Vente, R&D, Production et Achats. Réactivité, flexibilité, souci permanent de satisfaire le client et expertise dans les technologies de niche font notre force.

Nous menons aujourd'hui une stratégie commerciale offensive afin de nous développer à l'échelle internationale. Nos efforts commencent à se concrétiser en Asie, et nos prochains objectifs sont l'Europe de l'Est et l'Amérique du Sud.

Ce qui est très motivant également, **c'est la reconnaissance de nos clients quant à notre savoir-faire et quant à la qualité de nos produits.** »

moyens analytiques permettra de répondre aux exigences multiples des industriels en terme de développement de procédés, de qualité des produits et de respect des contraintes réglementaires existantes et à venir (Reach*).

Les moyens en place permettent un développement des ventes des dérivés de l'acroléine (45 % du CA) dans des domaines nouveaux (synthèse pharmaceutique, agro-vétérinaire et nouvelles technologies) ainsi qu'un renforcement des partenariats avec les grands acteurs de la profession en dehors d'Europe (Amérique du Nord et Asie).



CHIMIE FINE DE PERFORMANCE

La chimie fine de performance consiste à fournir à une clientèle internationale des molécules qui apportent un complément de performance à leurs propres fabrications.

Spécialiste des additifs*, des fluides techniques* et du façonnage en chimie de performance, ce département poursuit sa croissance auprès de clients à fort potentiel. Il développe sa présence commerciale à l'international et élargit ses technologies à de nouveaux marchés.

Les additifs et fluides techniques sont introduits par ses clients dans des formulations destinées à des applications diversifiées, telles que la protection de surfaces pour l'industrie (automobile, navale, pétrolière, de construction...) ou la lubrification. Ces produits sont disponibles sur catalogue ou développés sur mesure.

Le façonnage en chimie de performance est lui aussi diversifié :

- synthèses chimiques de polymères, d'additifs pour lubrifiants, carburants, produits de protection,
- fabrications de lubrifiants compatibles avec le contact alimentaire,
- fabrications d'intermédiaires chimiques.

La particularité de cette activité est d'appréhender la molécule chimique par la performance qu'elle apportera dans l'application alors que d'autres activités s'attacheront d'avantage à la pureté de la molécule fabriquée. Cette approche constitue un savoir faire à tous les niveaux : achats, recherche et développement, production, marketing et vente.

L'expérience de PCAS dans ce domaine lui permet de comprendre rapidement les attentes de ses clients et prospects et d'y répondre avec le juste rapport qualité-prix.

Le département s'appuie sur l'unité de production flexible et réactive de Couterne et sur un potentiel R&D de haut niveau, qui maîtrise les synthèses clés.

Fait remarquable en 2006, ce département a fortement augmenté son activité (+ 15 % en volume) par des prises de parts de marchés en Europe et le développement de ses collaborations en façonnage avec ses grands

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le Département Nouvelles Technologies coopère avec les acteurs de cinq principaux marchés-cibles : semi-conducteurs, écrans plats, photographie, arts graphiques et activités liées au traitement de surface.

Les industriels de ces marchés utilisent des technologies fortement dépendantes des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince, et des processus associés à l'interaction de la lumière et des matériaux.

PCAS, capitalisant sur l'expertise développée depuis de nombreuses années, met à la disposition de ses clients et partenaires potentiels, un large éventail de possibilités en termes de matériaux photosensibles*, de colorants, de polymères spéciaux et de précurseurs de matériaux.

Ces produits sont généralement développés et fabriqués dans le cadre d'accords de confidentialité. Ce sont des solutions sur mesure qui ont un fort contenu technologique et sont le résultat d'un double effort d'adaptation à des cycles industriels courts et d'accompagnement des clients dans leurs domaines d'application.



« Le respect de la personnalité et de la culture du client »

Sylvie Berthiaume
Directeur Ventes et Marketing
chez St-Jean PhotoChimie

« Chez St-Jean PhotoChimie, l'objectif commun est de toujours bâtir des rapports professionnels efficaces et durables. La performance de la compagnie en dépend.

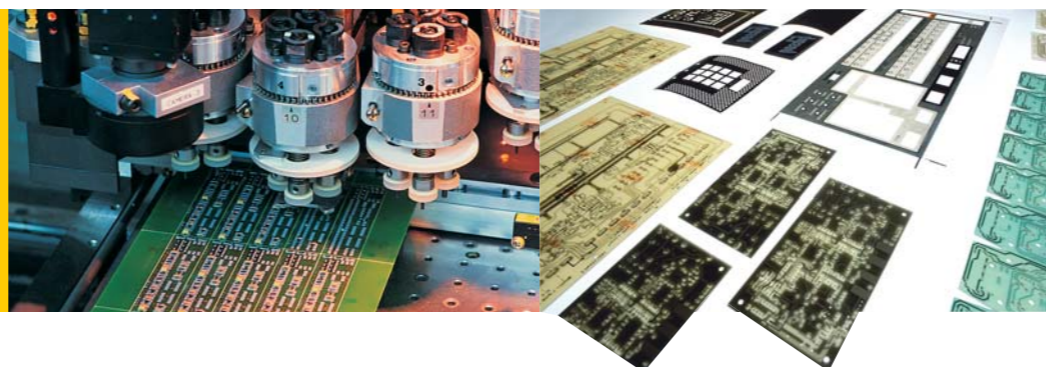
L'expérience et les compétences techniques de SJPC dans le milieu de la microélectronique, sa polyvalence à l'échelle nord-américaine avec une vision sur l'Asie et son écoute attentive des clients ont fait leurs preuves. SJPC entreprend en permanence de nombreux projets de recherche et développement, du lot pilote à la production, qui se matérialisent en produits fiables et profitables pour ses clients.

Chez SJPC, comme chez PCAS, la croissance personnelle et professionnelle ainsi que la culture de l'entreprise font partie intégrante de la vie de tous les jours. Le respect de la personnalité et de la culture des clients est aussi un aspect fondamental de notre relation. »



CA 2006 : 21,1 M€

15 000 tonnes
de produits par an



CA 2006 : 23,3 M€

avec résultats contrastés suivant
les lignes de produits



« Notre structure est capable d'évoluer rapidement. »

Dominique Mabire
Directeur de l'usine de Couterne
(PCAS SA)

« Grâce à ma formation (Docteur en Chimie organique) et à mon parcours professionnel, j'ai une vision globale des besoins et des contraintes d'un site comme le nôtre, qui fabrique 400 produits différents par an dans des domaines très variés.

PCAS est une société à taille humaine, c'est la raison pour laquelle je m'y trouve bien. Dans ce type de structure, le travail d'équipe est fondamental. Les décisions sont toujours le fruit d'un travail collectif. Et surtout, il faut savoir écouter et s'adapter avec souplesse. S'il faut modifier les propriétés finales d'un produit pour répondre aux impératifs du marché, nous développons un nouveau procédé de fabrication en partenariat avec le client pour atteindre sa cible et tenir ses objectifs. S'adapter, c'est aussi repenser en permanence notre outil de production. Notre structure est capable d'évoluer rapidement, c'est l'un des piliers de notre politique d'investissement. »

clients internationaux. Cette bonne activité a participé à compenser l'effet des fortes hausses des matières premières d'origines pétrolières et naturelles.

En parallèle, un gros travail de simplification et rajeunissement de sa représentation commerciale en Europe a été réalisé en 2006.

La stratégie des trois prochaines années s'appuiera sur les atouts de PCAS dans ce domaine que sont la maîtrise des technologies de niche dans ce marché en croissance.

Le développement géographique se réalisera principalement en Asie sur la base des homologations obtenues en 2006. La période verra également un redéploiement en Amérique du Nord, une consolidation en Europe de l'Ouest et un développement des prospections en Europe de l'Est. Ces actions sont destinées à renforcer le statut de fournisseur global privilégié dans la stratégie des grands clients internationaux. Enfin, au cours de la période sont prévus des lancements sur le marché de produits innovants.

Ce département s'appuie sur les compétences industrielles de plusieurs unités :

- les deux unités polyvalentes de Bourgoin et de Couterne en France.
- le site de St-Jean PhotoChimie (SJPC), situé au Canada, qui est une entité produisant des substances chimiques de haute pureté destinées au marché de la microélectronique et au marché des arts graphiques.

- pour la microélectronique, ces produits sont des molécules à haute valeur ajoutée entrant dans la formulation des « consommables » nécessaires à la mise en œuvre de procédés de micro-lithographie utilisés pour la gravure à une échelle nanométrique de circuits intégrés ou microprocesseurs.

- pour les arts graphiques, les productions sont destinées aux technologies nouvelles du domaine (Computer to Plate) et sont principalement des dérivés cyanines et des polymères spécialisés.

L'exercice 2006 a été marqué par un fort accroissement des ventes et de la rentabilité des opérations canadiennes. Le développement des ventes en Amérique du Nord et en Asie a permis de compenser la baisse de consommation de produits conventionnels liée à la transition de l'analogique vers le numérique. A cet égard, la gestion de la décroissance du portefeuille de produits liés à la photographie argentique est arrivée à son terme et PCAS a éliminé toute vulnérabilité au déclin ultérieur de cette industrie.

Le développement des trois prochaines années s'appuiera sur la croissance de l'industrie micro-électronique, la stratégie de diversification de gammes, le développement de nouvelles niches dans les marchés connexes et l'anticipation des évolutions technologiques préparant les produits du futur (OLEDs*, PLEDs* pour écrans plats et le marché de la visualisation, polysiloxanes* utilisés dans la fabrication de dispositifs pour l'industrie optoélectronique, polymères conducteurs pour technologies photovoltaïques organiques, polymères utilisés comme matériau support en synthèse peptidique...).

Avec un renforcement des effectifs commerciaux, la plateforme canadienne servira de fer de lance pour le développement des produits et services du pôle Chimie Fine de Spécialité du groupe PCAS sur le continent américain.

Appareil industriel

Une capacité de production
mondialement significative



2 sites polyvalents ISO

400 m² de réacteurs



COUTERNE

Orne (France)
260 collaborateurs

- Production d'intermédiaires de synthèse commercialisés ou réintégrés dans le cycle de fabrication des sites cGMP de PCAS.
- Chimie de performance.
- Outil flexible et réactif, capable de répondre à la plupart des besoins des marchés cibles.
- Cinq ateliers en trois équipes de 8 h ou quatre équipes de 8 h sur 3 800 m², 180 m³ de réacteurs et 120 m³ de cuves. Atelier-laboratoire pilote entièrement rénové avec en plus l'adjonction d'un kilo-lab. Unité d'incinération.
- 400 produits différents, 16 000 t par an.

BOURGOIN-JALLIEU

Isère (France)
100 collaborateurs

- Production de molécules organiques pour la pharmacie, la parfumerie (contrôle olfactif intégré) et la cosmétologie, ainsi que pour la photochimie et le traitement du verre.
- Savoir-faire spécifique en distillation.
- Outil polyvalent, souple et réactif.
- Trois ateliers en trois équipes de 8 h sur 2 000 m², 100 m³ de réacteurs et 26 colonnes de distillation.

MOURENX

Pyrénées-Atlantiques (France)
Société Béarnaise de Synthèse, ISO
16 personnes, dont un collaborateur SBS

- **Acroléine**
 - Production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine, un savoir-faire unique en Europe.
- Maîtrise de l'ensemble du processus : sécurisation des approvisionnements, pilote, production.
- 36 m³ de réacteurs, production automatisée, fonctionnement en quatre équipes de 8 h en continu.
- Extension de capacité de 40 % opérationnelle en octobre 2006.

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Canada (Québec)
St-Jean PhotoChimie, ISO
46 collaborateurs

- **Photochimie**
 - Production de matériaux photosensibles* à haute pureté organique (3 000 m² d'ateliers, label Responsible Care, audit CCPA en 2004).
- Fonctionnement en trois équipes de 8 h.
- Marchés cibles : arts graphiques, microélectronique, opto-électronique*, écrans plats, photovoltaïque*.
- Expertise spécifique dans le low metal* en environnement ultrapropre.
- Laboratoire R&D créé sur le site en 2002.

* Glossaire pages 30, 31 et 32.

Recherche & Développement

“Le potentiel humain comme clé de voûte des atouts technologiques et concurrentiels”

Une politique de partenariats pour anticiper les technologies de demain

Avec l'aide d'un réseau d'experts, PCAS développe une politique de partenariats. Quand les expertises ou les outils sont difficiles d'accès, PCAS s'appuie sur des personnalités extérieures qui font autorité dans leur domaine. C'est ainsi que PCAS collabore avec le Professeur Gérard Coquerel, au laboratoire de pointe de l'Université de Rouen, qui apporte son aide sur les études de polymorphisme. Par ailleurs, PCAS a conclu des accords de partenariats avec Provence Technologies (Azaindoles) et Borochem (Dérivés boroniques).

PCAS-Biosolution, le futur proche : « des enzymes customisés »

Pour le pôle Synthèse Pharmaceutique de PCAS, la R&D est un atout concurrentiel qui s'est encore renforcé par la création de « PCAS-Biosolution ». Les clients de PCAS ont ainsi à leur service une nouvelle plateforme technologique pour traiter leurs problèmes de régio-sélectivité, stéréo-sélectivité et énanti-spécificité sur des molécules de plus en plus complexes. Cette plate-forme bénéficie du support de Laboratoire Universitaire de renom comme celui de Mme Janine Cossy à l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de Paris (ENSPCI).

Chimie Fine de Spécialité

La R&D, l'atout concurrentiel du marketing

Le pôle Chimie Fine de Spécialité de PCAS a consacré 3,4 millions d'euros en 2006 pour supporter ses développements, regroupant à la fois des activités de chimie industrielle, mais aussi de chimie fine à destination des marchés de la parfumerie, arômes, cosmétiques et des marchés des nouvelles technologies. Fort de 39 collaborateurs répartis entre les laboratoires de Longjumeau et St-Jean sur Richelieu, au Québec, et les 2 ateliers Pilote de Couterne et Bourgoin, 60 nouveaux dossiers y ont été expertisés dans le domaine de la chimie fine, tandis que la partie chimie industrielle en a traité 50.

La mutualisation des ressources

Un seul pôle mutualisé à Longjumeau regroupe la R&D non c-GMP. Il est cependant segmenté en deux départements. L'un d'eux traite essentiellement les problématiques de synthèse alors que le second s'intéresse plus particulièrement aux produits de performance, que ce soit dans le domaine de la chimie industrielle ou dans le domaine des nouvelles technologies. Il s'appuie pour ses développements sur les deux ateliers pilotes de Couterne et Bourgoin-Jallieu.

Une activité très spécifique, qui a la charge essentielle d'examiner les besoins et les demandes dans le domaine de la micro-électronique, est délocalisée sur St-Jean sur Richelieu, au Québec.



« Nous apportons aux clients un service complet »

Murielle Bonnat
Responsable du pilote*
de Limay

« Ma mission, avec les six personnes de l'équipe, est de tester et de faire évoluer les modes opératoires des nouvelles synthèses réalisées sous cGMP avant leur passage en production. En quatre ans, nous avons équipé le pilote de nouvelles technologies, qui confèrent à l'atelier une vraie valeur ajoutée : photo-oxydation, extraction liquide/liquide, colonne ionique, nanofiltration, ultrafiltration. Ceci montre notre souhait d'évolution permanente.

La naissance et l'aboutissement d'un projet sont, dans le Groupe, le fruit d'un travail collégial. Nous travaillons en interface permanente avec les autres services (laboratoire, production, sécurité, contrôle et assurance qualité). Avec nos clients, les relations s'inscrivent dans la continuité et la transparence. Nous leur apportons un service complet : le produit accompagné de services techniques, d'informations de suivi et de documentation. »

Synthèse Pharmaceutique

L'expertise au quotidien : l'implication des PhD dans le développement des projets

Le pôle Synthèse Pharmaceutique de PCAS a consacré à la R&D 9,1 millions d'euros en 2006. Encadré par une vingtaine de PhD, le personnel se répartit sur les laboratoires et les ateliers-Pilote c-GMP (60 personnes), mais aussi sur la partie non-GMP (10 personnes supplémentaires) chargée d'élaborer des intermédiaires hors fenêtre GMP.

Le pôle Synthèse Pharmaceutique continue de capitaliser sur le développement de technologies chimiques clés, qui font aujourd'hui la force de son expertise : synthèse asymétrique, séparations d'énantiomères, réactions cryogéniques, réactions enzymatiques, maîtrise du polymorphisme et de la cristallisation, chimie du diborane*, distillation sur couches minces...

Un « ranking* » du portefeuille produits à partir d'un seul centre de décision

Le centre de décision R&D de PCAS, centralisé à Longjumeau, évalue les projets en fonction d'une part des capacités technologiques disponibles dans le Groupe, et d'autre part de leur intérêt économique et stratégique propre. Les dossiers retenus sont transférés vers les laboratoires les mieux adaptés à leurs spécificités. Cette méthode a été appliquée à plus de 100 dossiers en 2006 sur le pôle Synthèse Pharmaceutique. Ces dossiers représentent un potentiel prospectif d'environ 440 étapes qui sont évaluées afin d'élaborer et d'étayer les offres « clients » par le marketing.



« Nous sommes des chimistes au service d'autres chimistes. »

Gilbert Pouleyn
Responsable des développements de
procédés à l'usine de Couterne

« Notre service est l'un des maillons de la chaîne qui assure la maîtrise des procédés et qui est l'interface entre R&D et production. Son rôle est d'effectuer un arbitrage précoce et pertinent entre un ensemble de contraintes (environnement, faisabilité, maîtrise des risques), en tenant compte des impératifs de coûts et de délais.

Nous sommes des chimistes au service d'autres chimistes, capables, par notre technicité et notre taille, de comprendre vite une problématique et d'apporter des réponses rapides. Chez nous, les projets ne se « diluent » pas dans des structures pléthoriques. Chaque chimiste, en charge d'un projet au sein d'un groupe restreint, peut en suivre l'évolution, de la naissance à la maturation, et accompagner la demande du client. Cela requiert évidemment une attitude d'engagement responsable, mais l'attrait du métier est précisément de pouvoir aller jusqu'au bout de ses idées. »

Le développement de technologies de niche

Sur une base d'expertises transversales fortes, PCAS développe des technologies de niche spécifiques dans le domaine des polymères ou des dérivés de l'acroléine. PCAS travaille en réseau avec des centres d'excellence technique ou technologique : organismes publics (CNRS, INSERM...), grandes écoles, laboratoires universitaires en France, au Québec... Ainsi, PCAS a identifié une base d'expertise technique sur les polymères à renforcer, car elle était commune à plusieurs métiers dans la chimie de performance et le savoir-faire développé pouvait être étendu à d'autres divisions en interne. Il en est de même sur l'acroléine, où de nouveaux besoins se font jour dans le domaine des « synthons » pour la pharmacie, ou de produits pour le marché vétérinaire.

La maintenance, l'adaptation et l'amélioration de l'outil industriel

Afin de suivre les évolutions technologiques et de répondre au mieux aux demandes des clients, PCAS a lancé un programme de « remise à niveau » de son atelier Pilote du site de Couterne. Parallèlement, dans le but d'anticiper les phases Pilote et Production, mais aussi de permettre de répondre rapidement à des demandes d'échantillons industriels, il a été décidé de créer un Kilo-Lab au sein même de l'atelier Pilote, ce qui va augmenter la flexibilité de l'outil.

Ressources Humaines

Motivation et valorisation des compétences au cœur de la politique sociale de PCAS

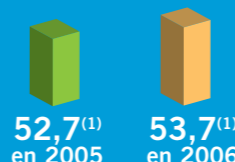


Stage de Formation interne au sein du groupe

1 059 collaborateurs

30 % âgés de moins de 35 ans

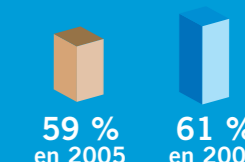
Frais de personnel en millions d'euros



Effectifs inscrits



Un effort de formation soutenu % des salariés formés



(1) Tous ces chiffres s'entendent hors Créapharm et PCF

La force de PCAS repose largement sur l'expertise de ses collaborateurs. La motivation des salariés et la valorisation des ressources humaines sont au cœur de la politique sociale du Groupe.

La gestion des ressources humaines du groupe PCAS repose sur les valeurs fortes de l'entreprise

- Valorisation de l'individu et de ses compétences.
- Sécurité physique des collaborateurs.
- Parité hommes-femmes.
- Respect des différences.
- Management attentif à la qualité du dialogue.
- Niveau élevé d'exigence sur la qualité des produits.
- Respect de l'environnement.
- Souci constant de la satisfaction du client à tous les niveaux de la hiérarchie.

L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain

PCAS a signé la Charte du « Responsable Care » (Engagement de Progrès) aux côtés d'autres grands chimistes français, comme Arkema et Rhodia, le 16 novembre 2006 et réaffirme ainsi son engagement à poursuivre l'amélioration de ses performances dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et d'avancer vers le développement durable.

- La diversité des métiers et des activités de PCAS à fort potentiel de développement, d'innovations et de challenges, offre une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

■ La Direction des Ressources Humaines s'attache à améliorer en permanence la gestion des talents. Ainsi, son objectif est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et son savoir-faire. Un entretien individualisé est effectué annuellement avec chaque collaborateur afin d'appréhender son degré d'intégration dans le Groupe et de faire le point sur sa progression dans l'entreprise.

■ La mobilité interne est de même un facteur essentiel de motivation. Tout nouveau poste est d'abord offert en priorité au personnel en place, tandis que la gestion Groupe des Ressources Humaines permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. En effet, depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay et d'Expansia dans le cadre de la mutualisation de ressources diverses (R&D, Qualité, etc.).

■ Le mode de gouvernance de PCAS est conçu pour assurer le maximum de transparence sur la stratégie et les objectifs du Groupe. Tous les domaines fonctionnels de l'entreprise sont représentés au Comité Exécutif, tandis que le Comité de Direction mensuel associe les directeurs des sites de production, qui assurent ainsi le relais de l'information sur le terrain.

■ La taille humaine de ces sites facilite la diffusion de cette communication informelle et le partage des objectifs.

Faits marquants 2006

- L'organisation du groupe PCAS autour de deux pôles : Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité, permettant d'organiser le travail par métiers et d'optimiser les ressources et les savoir-faire.
- La poursuite de la politique d'investissement dans la Formation Professionnelle.
- La maîtrise de la masse salariale.
- La poursuite de l'effort constant mené par PCAS pour renforcer la sécurité des salariés.
- La rationalisation des moyens techniques et l'harmonisation des méthodes de gestion (centralisation de la paie au siège de Longjumeau, qui réalise chaque mois les deux tiers des bulletins de salaire du Groupe).

En 2007, la Direction des Ressources Humaines s'attachera particulièrement à mobiliser son personnel en prévenant les risques des accidents du travail dans le Groupe, et en mettant l'accent sur le présentisme. Un système de primes a été mis en place fin 2006, et sera effectif en 2007, site par site, fondé sur le dépassement d'objectifs quantifiés, chacun de ces objectifs pouvant être différent selon les sites.



Qualité & Affaires Réglementaires

Un processus continu et transversal

La qualité au cœur de l'organisation du groupe PCAS

Chez PCAS, l'assurance qualité est un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Depuis 2004, a été finalisé le déploiement d'un système qualité homogène sur l'ensemble des sites du groupe. Des lignes directrices et des procédures sont maintenant partagées par toutes les unités de production au sein d'une même Gestion Électronique de Documents (DOCNET).

D'autres innovations :

- **La sélection de projets** : Le Comité de sélection hiérarchise les projets en fonction de leur faisabilité et de leur valeur ajoutée, et en vue d'une qualité optimale du produit fini.
- **L'anticipation** : Les ressources du département des Affaires Réglementaires ont été mutualisées sur le site d'Aramon. Ce pôle d'expertise est capable de répondre aux exigences croissantes des agences sanitaires mondiales sur la qualité des dossiers de procédés.

Une fonction indépendante, mais intégrée dans les processus de production

Les sites de PCAS appliquent des référentiels qualité rigoureux. Ils sont régulièrement inspectés par la FDA ou par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS*.

- **La qualité cGMP** : Quatre sites de PCAS appliquent le référentiel cGMP et sont inspectés par la FDA. En 2005, a été créée une fonction nouvelle de coordination du contrôle qualité (CQ)* sur les quatre sites cGMP de PCAS.
- **La qualité ISO** : Sept sites sont certifiés ISO 9001, version 2000. Cinq d'entre eux ont reçu un certificat global. L'audit de suivi de fin 2006 n'a fait l'objet d'aucune remarque.

À l'écoute du client

Le système qualité de PCAS est souple. Les clients viennent régulièrement sur les sites pour auditer les méthodes que le Groupe sait adapter en fonction de leurs exigences ou de leurs spécificités. Le référentiel ISO 9001, version 2000, adopté par tous les sites ISO 9001 du Groupe, est structurellement orienté vers le client. Plus de 95 % des clients estimaient « bonne » ou « excellente » la qualité du produit fourni par PCAS. (enquête de satisfaction clients réalisée en 2005)

La qualité rationalisée

Le système qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée. Les synthèses multi étapes sont réparties entre les sites ISO et les sites cGMP en fonction de leur criticité (le coût du contrôle qualité dans les unités cGMP est 50 à 100 % plus élevé que dans les unités ISO). Les unités cGMP utilisent les intermédiaires de synthèse produits pour les sites ISO. Les achats de matières premières ont été mutualisés et optimisés. Ces synergies permettent d'optimiser le coût global de la synthèse et font de la qualité un processus continu et transversal qui fait partie de la valeur ajoutée PCAS.



« Réactivité et qualité d'analyse sont essentielles. »

Muriel Janvion
Responsable du laboratoire Contrôle Qualité (CQ) du site de Limay (PCAS SA)
Coordination CQ des quatre sites de production cGMP du groupe PCAS

« Ingénieur chimiste de formation (spécialisation chimie analytique), j'ai successivement occupé les fonctions de Responsable développement Analytique, Responsable Methodologie Analytique (stabilité, validation...), Superviseur QC et enfin mon poste actuel. Forte d'une expérience de onze ans dans le secteur de l'industrie chimie fine pharmaceutique, je fais partie du groupe PCAS depuis 1998. Mon rôle est de coordonner en interne des compétences chimiques et microbiologiques en fonction des contraintes réglementaires de plus en plus exigeantes du secteur pharmaceutique. Il faut servir nos clients internes que sont la production, la R&D et les Affaires Réglementaires, ainsi que nos clients externes avec lesquels je suis en contact direct. Ce rôle pivot, cette diversité de contacts et ce travail d'équipe sont très enrichissants, dans un contexte où réactivité et qualité de l'analyse sont essentielles. Mon rôle s'est élargi depuis peu au périmètre des quatre unités de production cGMP du groupe, dont l'une est située en Finlande. C'est un beau challenge. »

Hygiène, Sécurité & Environnement



Sécurité et respect de l'environnement, deux priorités majeures pour PCAS



2 millions d'euros d'investissement sécurité-environnement en 2006, soit 20 % des investissements du Groupe

PCAS est signataire de « l'Engagement de progrès » de l'Union des Industries Chimiques. Ce choix volontaire d'entreprise citoyenne témoigne de sa dynamique d'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement. Riche de huit sites de production, en France, en Finlande et au Canada, PCAS a réussi à développer une culture sécurité-environnement commune à l'ensemble du Groupe. Cette culture, forte des expériences capitalisées par chacune des unités, est déclinée aujourd'hui sur chacun des sites en fonction de leurs spécificités technologiques. L'entrée de VLG Chem dans le périmètre en 2004 permet à l'ensemble des sites de profiter de l'expérience d'une entreprise certifiée ISO 14001. Cet engagement a des implications concrètes et permanentes sur le terrain. En 12 ans, plus de 500 évolutions sont intervenues dans la réglementation en France et en Europe. Leur mise en œuvre nécessite un effort constant d'investissement et la mobilisation de compétences spécialisées.

PCAS applique deux principes de base

- La sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont intégrées de bout en bout dans les processus de l'entreprise. Tous les procédés sont systématiquement évalués au regard de ces deux paramètres fondamentaux dans une perspective de développement durable.
- Dans ces deux domaines, la politique de PCAS est la recherche d'un juste équilibre entre rigueur et pragmatisme. Le Groupe adopte une approche globale et polyvalente pour que leur mise en œuvre soit compatible avec la maîtrise des coûts. Les investissements de

protection de l'environnement débouchent majoritairement sur une réduction des charges polluantes et une valorisation des déchets.

La prévention au centre de la politique sécurité

■ Identifier les risques

À chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques : étude de toxicité, examen de stabilité pour toutes les matières mises en œuvre et évaluation thermique. La R&D est une fonction majeure d'évaluation du risque. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration du dossier de procédé.

■ Anticiper

La stratégie de prévention des accidents et le dispositif de maîtrise des risques sont inscrits dans les directives Seveso* auxquelles sont soumis quatre sites de PCAS : Bourgoin et Couterne (seuil haut) ; Aramon et Mourenx (seuil bas). Limay, Turku et Villeneuve-la-Garenne sont des établissements soumis à autorisation : système de gestion de la sécurité, programmes d'inspection, plan POI* et PPI*, information préventive et communication avec les populations concernées, et sont intégrés dans le quotidien de ces unités de production. Sur chacune d'entre elles, une cellule de crise est mobilisable à tout moment. Un document unique par site synthétise l'ensemble des risques inhérents à l'activité, ainsi que les mesures de prévention et d'amélioration engagées. Le management est fortement impliqué dans la gestion préventive de crise.

■ Maîtriser

Tous les sites pilotes de production appliquent des programmes de sécurité, suivis par des indicateurs de performance. La politique sécurité de l'entreprise se décline sur chacun d'entre eux en fonction de leurs caractéristiques technologiques. Des processus spécifiques sont appliqués pour les technologies les plus délicates (traitement en milieu fermé, systèmes de détection, interventions scaphandre en cas d'incident, automatisation...) : cyanure à Turku, brome à Couterne, acroléine à Mourenx, molécules cytotoxiques à Aramon dans les conditions cGMP.

■ Gérer

Un responsable par site assume la fonction sécurité, sous l'autorité du directeur de l'établissement. PCAS dispose de ses propres équipes d'intervention formées par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection). Elles sont confrontées à des exercices d'incendie en espace confiné et en situation réelle.

Les établissements subissent trois types d'audits :

- internes, à chaque étape du processus de développement ;
- croisés : réalisés par des équipes spécialisées d'autres sites PCAS ;
- externes (DRIRE*).

“Engagement de progrès”, des valeurs partagées par tous

- Application systématique des principes de l'“Engagement de progrès” sur tous les sites et dans toutes les activités de PCAS.
- Implication des sous-traitants.
- Respect des dispositions réglementaires et de leurs évolutions, et mise en œuvre des meilleures pratiques industrielles.
- Amélioration constante des indicateurs en matière de sécurité, santé et environnement.
- Évaluations systématiques des impacts pour maîtriser les effets des activités de l'entreprise sur l'homme et son environnement.
- Transparence en interne comme en externe sur les risques et leur prévention.
- Participation active aux travaux des organismes et instances qualifiés.
- Gestion responsable des déchets et des rejets.
- Contribution à la recherche et partage d'expériences au sein de l'UIC.

REACH**

Destiné à améliorer le niveau de protection de la santé et de l'environnement, le règlement européen REACH a été voté en décembre 2006. Seule une partie de l'activité de PCAS est directement concernée par REACH. PCAS considère REACH comme une opportunité dans sa politique de développement.

Pour PCAS, sa mise en application commencera en 2008 avec un échelonnement de l'étude et de l'enregistrement de ses produits sur plusieurs années selon les quantités annuelles fabriquées. Les productions de PCAS sont majoritairement destinées à des transformations ultérieures par ses clients et ne sont en aucun cas mises directement à disposition du public.

Ayant non seulement anticipé, PCAS prépare activement les enregistrements de ses productions en engageant les actions suivantes :

- Listes détaillées des productions et matières premières concernées sur tous les sites,

Cette démarche s'effectue en **collaboration avec les clients et fournisseurs de PCAS en mesurant pour chaque projet sa faisabilité technique, le respect fondamental des exigences sanitaires et environnementales et sa viabilité économique.**

Les derniers ajustements au règlement prévoient l'élaboration et la présentation de plans R&D pour les projets de substitution. De nombreux clients de PCAS sont dépourvus de R&D.

Dans ce cadre, les équipes R&D multidisciplinaires de PCAS anticipent l'aide aux clients dans ce domaine en élaborant des plans de substitution documentés.

Des conventions avec les collectivités locales et les agences de bassin sur tous les autres sites.

8 stations d'épuration d'eau physico-chimiques
1 incinérateur de liquides
3 stations biologiques



** REACH = Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals (Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)



La réduction de l'impact des activités sur l'environnement

Tous les sites sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes et contrôlés par la DRIRE.

Aucun liquide ni déchet ne sortent des installations industrielles sans avoir été analysés puis traités.

PCAS participe activement aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans les régions où ce type de structure existe.

■ Qualité de l'eau

Un programme important a été réalisé sur les rejets dans l'eau avec des résultats concrets. Tous les sites sont équipés de stations physico-chimiques ou biologiques, ou ont passé des conventions avec les collectivités locales ou les agences de bassin. Un incinérateur de liquides a été installé à Couterne. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi systématique. Des synergies sont développées pour optimiser les équipements, notamment entre le site de Limay et celui de VLG Chem. De nouveaux investissements sont évalués pour répondre aux spécifications réglementaires qui limitent de façon importante le taux de nitrate dans les eaux usées (de 1 000 mg/m³ à 30 mg/m³).

■ Qualité de l'air

La maîtrise des rejets de gaz COV (Composés Organiques Volatils) est le principal axe de progrès défini par PCAS. Tous les sites vont définir et mettre en œuvre de nouveaux schémas de maîtrise des émissions gazeuses.

■ Traitement des déchets

La stratégie à long terme de PCAS est de maximiser la valorisation systématique des déchets. Des partenariats avec les sociétés spécifiques sont engagés sur tous les sites pour développer le recyclage.



Bassin de refroidissement du bâtiment de synthèse du site PCAS de Bourgoin-Jallieu

- Identification de l'usage fait par les clients des produits vendus par PCAS.

- Communication avec les clients quant aux stratégies d'enregistrement.

- Contacts et études avec les experts dans les domaines toxicologiques et écotoxicologiques pour la constitution et l'enregistrement pour chaque produit d'un dossier sur les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques des substances et évaluation des risques pour la santé et l'environnement pour l'ensemble des utilisations de la substance tout au long de son cycle de vie.

... mais PCAS prendra également part à l'effort d'innovation en aidant ses clients dans la substitution des produits dangereux :

- Définition et planification de projets de développement et production de substances de substitution aux produits dangereux pour la santé et pour l'environnement.

- Intégration, validation et commercialisation des produits de substitution.

« Responsible Care » Charte d'Engagement de progrès

La charte “Hygiène-Sécurité-Environnement” de PCAS reprend les valeurs du contrat volontaire “Engagement de progrès” dont le groupe est signataire. Les objectifs de cette charte rejoignent et complètent ceux de REACH.

En 2006, PCAS s'est engagé aux côtés de l'Union des Industries Chimiques et de cinq entreprises françaises, dont Arkema, Coatex, Cray Valley, Rhodia et Sanofi-Aventis.

Cette charte est composée de neuf éléments clés que les signataires s'engagent à mettre en œuvre, et en particulier :

- l'engagement dans le développement durable, l'amélioration de l'information sur les performances de chaque entreprise engagée et la vérification extérieure progressive de ces données,
- le suivi du produit tout au long de son cycle de vie,
- la prise en compte des attentes et des interrogations des parties prenantes : pouvoirs publics, riverains, associations, ONG...

La signature de la déclaration de soutien de la charte mondiale du « Responsible Care » souligne la responsabilité des entreprises de la chimie et leur démarche proactive et volontaire vis-à-vis des problématiques du développement durable.

En mettant en application cette charte mondiale, PCAS joue son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté internationale.

Glossaire



A

Acroléine : matière première utilisée dans la synthèse de produits destinés aux marchés de la parfumerie, de la pharmacie, des arts graphiques, et dont la mise en œuvre nécessite des équipements de sécurité particuliers.

Additifs : produits chimiques qui apportent des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures..., dans lesquels ils sont introduits.

Affaires réglementaires : service chargé de la rédaction, de la mise en forme et du dépôt auprès des autorités de tutelle, puis du suivi et de la mise à jour de la documentation nécessaire à l'enregistrement d'un principe actif pharmaceutique.

AFSSAPS : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) : les autorités de tutelle sanitaire attribuent un numéro d'enregistrement à tout nouveau médicament, pour autoriser sa mise sur le marché. On peut avoir connaissance de ce numéro sur les boîtes de médicament.

B

Back-up : procédure permettant d'enregistrer un second site de production et de pallier ainsi toute défaillance du site principal.

Batch : lot unique de produit issu d'une synthèse chimique.

Biomédicament : médicament dont la synthèse fait appel à la biologie.

Blockbuster : médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de dollars.

BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) : standard de production international, utilisé dans l'industrie pharmaceutique selon un référentiel édité par l'Agence du médicament en France. Il est nécessaire de remplir les conditions des BPF pour pouvoir exploiter les sites pharmaceutiques qui sont régulièrement audités par les autorités sanitaires.

Bulk API (Active Pharmaceutical Ingredient) : principe actif pharmaceutique.

C

cGMP (current Good Manufacturing Practices) : standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la Food and Drug Administration (FDA). Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

Chimie du diborane : dérivé du bore, portant des atomes d'hydrogène, et utilisé dans des réactions de réduction spécifiques.

Chimie minérale : s'adresse essentiellement aux composés ne comportant pas d'atome de carbone.

Chiral : propriété d'entités chimiques non superposables (par exemple, la main droite et la main gauche).

CMC (Chemistry, Manufacturing and Control) : dossier qui décrit la chimie, le procédé et la méthode de contrôle d'un principe actif.

Colorants spéciaux : colorants généralement très élaborés, spécialement synthétisés pour des applications "de niche", par exemple dans l'industrie électronique.

CQ (Contrôle Qualité) : s'assure de la conformité des produits aux spécifications.

CTP (Computer To Plate) : technologie permettant l'impression directe de l'outil informatique vers une plaque thermosensible sans passer par le processus de lithographie. Ceci nécessite des produits chimiques spécifiques réagissant à des longueurs d'onde précises.

Custom manufacturing : activité de synthèse à façon de produits pour l'industrie pharmaceutique.

D

Développement clinique : ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires...

Le développement complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

Dossiers réglementaires : ensemble de documents relatifs aux travaux effectués, ayant permis de délivrer l'Autorisation de Mise sur le Marché d'un médicament. Ces documents attestent de la fiabilité et de la reproductibilité de la synthèse et de l'analyse du principe actif, de l'identification et de la quantification des impuretés possibles, de l'ensemble des essais cliniques... Chaque dossier peut contenir plusieurs milliers de pages.

DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) : organisme d'État chargé du contrôle des établissements classés. Tout établissement chimique est classé et donc régulièrement audité par cet organisme. Il participe également à l'établissement des arrêtés préfectoraux qui régissent les conditions d'exploitation des usines.

Drug Master File (DMF) : ensemble de données techniques et analytiques servant de support pour la demande de mise sur le marché d'un médicament (cf. AMM).

E

EDQM : European Directorate for the Quality of Medicine.

Électrocéramique : matériau céramique ayant certaines propriétés électriques spécifiques (diélectrique, semi-conductrice, conductrice...).

F

Façonnage : activité qui consiste à fabriquer des produits pour un donneur d'ordre.

FDA (Food and Drug Administration) : organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

Fluides techniques : lubrifiants, carburants, fluides hydrauliques... utilisés dans des process industriels.

Formulation : forme sous laquelle le médicament est administré : liquide (ampoules), solide (comprimés, effervescents), injectable...

G

Galénique : voir formulation.

GC-MS : chromatographie

en phase gazeuse, couplée à une spectrométrie de masse ; il s'agit d'une méthode d'analyse en phase gazeuse de la pureté d'un produit et d'une détermination de la masse moléculaire des produits analysés.

Générique : copie d'un médicament lorsque le brevet est échu.

Générique "plus" : générique pour lequel une méthode alternative de synthèse brevetable (et en général plus économique) ou un procédé de formulation plus performante, a été développé.

GPAO : gestion assistée par ordinateur.

GTL (Gas-To-Liquid) : procédés de fabrication d'hydrocarbures supérieurs à partir de gaz ; ces procédés visent à convertir les ressources abondantes de gaz naturel en hydrocarbures liquides pour les besoins de la pétrochimie.

H

Halogénéation : introduction d'un halogène (atome de fluor, chlore, brome ou iode) dans une molécule.

Head space : technique d'analyse très sensible, particulièrement adaptée pour la détection de solvants résiduels.

HPLC (High Pressure Liquid Chromatography) et HPLC-MS : instrument scientifique de détermination en phase liquide de la pureté d'un composé (et identification des produits par leur masse moléculaire).

HTS (High Throughput Screening) : Criblage à haut débit.

I

IAM (Imaging and Advance Materials) : produits pour les arts graphiques, le traitement de surfaces et précurseurs de matériaux avancés.

Intermédiaire de synthèse : produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

ISO (International Standard of Organization) : référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

K

Kilo-lab : unité de petite production (de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

L

LCD (Liquid Crystal Display) : technologie d'écran plat basée sur l'utilisation de cristaux liquides.

LED (Light Emitting Diodes) : nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Il est prévu que cette technologie soit concurrente des technologies actuellement disponibles, comme le tube cathodique, les écrans plasma ou les écrans à cristaux liquides. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

Low metal : très faible quantité d'impuretés métalliques.

Lumière inactinique : se dit d'un rayonnement sans influence sur des produits photosensibles par rapport à des conditions habituelles d'éclairage.

Lumière inactinique : Se dit d'un rayonnement sans influence sur des produits photosensibles par rapport à des conditions habituelles d'éclairage.

M

Matériaux photosensibles : matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

Molécule cytotoxique : molécule interférant avec un processus biologique à très faible dose.

Molécule optiquement active : molécule possédant, en général, un élément d'asymétrie, déviant le plan de polarisation de la lumière.

N

Nanopoudres : poudres ultrafines, dont la taille de particule est inférieure à 1 µ (1 nm = 1 milliardième de mètre).

Niche : savoir-faire ou créneau particulier, permettant une différenciation par rapport à la concurrence.

O

OLED : se référer à LED.

Optoélectronique : technologies qui sont à l'interface des photons et des électrons (par exemple, passage d'une fibre optique à un circuit intégré).

Organométallique : il s'agit de la chimie des composés dans lesquels existe une liaison métal-carbone.

OTC (Over The Counter) : médicaments vendus sans ordonnance.

P

Photoresist : formulation photosensible destinée à être utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

Photovoltaïque : technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (en grande partie l'énergie solaire) en courant électrique.

Pilote : atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de petite taille et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels.

Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

PLED : se référer à LED.

POI (Plan d'Opération Interne) : description d'un premier niveau de secours en cas d'accident. Son champ d'application se limite à l'intérieur de l'établissement et à son environnement immédiat.

Polymères conducteurs : polymères généralement organiques qui peuvent conduire l'électricité lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique.

Polymères électroluminescents : types de polymères conducteurs qui, lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique, conduisent le courant en émettant de la lumière.

Polysiloxanes : polymères composés d'un enchaînement d'atomes d'oxygène, de silicium, de carbone et d'hydrogène.

PPI (Plan Particulier d'Intervention) : plan d'urgence établi sous la responsabilité du Préfet et relatif à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs.

Il détermine les mesures d'urgence en cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur de l'établissement.

Précurseurs de matériaux avancés : entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, antiréfléchissant, diélectrique, piézoélectrique...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

Princeps : il s'agit du médicament d'origine par opposition au médicament générique.

Principe actif pharmaceutique : il s'agit de la ou des substances qui procurent à un médicament son effet thérapeutique.

Cette substance peut être obtenue par synthèse chimique résultant de plusieurs étapes, par hémisynthèse ou par des procédés biologiques.

Produits soufrés sans odeur : additifs contenant du soufre, qui apportent en particulier aux lubrifiants des performances pour limiter l'usure. Dans cette dernière génération d'additifs, l'odeur du soufre a été supprimée.

Pyrolyse-flash : technologie de synthèse de produits chimiques, basée sur la pyrolyse à haute température de solutions de sels métalliques.

R

Ranking : Prioritisation.

REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) : projet de règlement européen d'évaluation des risques de mise sur le marché de produits chimiques.

Réaction à basse température : réaction chimique conduite entre 0° et -80 °C.

Réaction cryogénique : réaction chimique conduite à des températures inférieures à -80 °C.

Réaction de réduction : réaction chimique utilisant notamment de l'hydrogène et du borohydrure de sodium.

Réaction enzymatique : réaction de transformation d'une substance utilisant les propriétés d'une enzyme.

RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) : appareil d'analyse structurale de molécules organiques.

S

Scale up : "changement d'échelle" pour industrialiser une production, montée en volume du stade laboratoire au stade pilote industriel.

Sels et oxydes métalliques : dérivés minéraux de métaux (nitrates en particulier).

Sels pharmaceutiques : composés du bismuth ou du magnésium ayant des caractères thérapeutiques (antibactériens), ou utilisables en galénique.

Seveso : site italien où a eu lieu un grave accident chimique en 1976 (dégagements importants de dioxine). Pour mieux maîtriser le risque chimique, les autorités (poussées par leurs opinions publiques), traumatisées par cet accident, ont édicté des directives permettant de mieux contrôler et classer les risques chimiques (les directives dites Seveso I - 1982, puis Seveso II - 1996). Les classements Seveso ou non se font au vu des niveaux de stocks de matières dangereuses manipulées sur les sites.

Les sites "Seveso" chez PCAS sont Bourgoin, Couterne, Aramon (Expansia), La Voulte-sur-Rhône (PCF) et Mourenx (SBS).

Shuffling : Découpage aléatoire rappelant le fait de "battre les cartes".

Synthèse pharmaceutique : succession d'étapes chimiques conduisant à une molécule ayant des propriétés thérapeutiques, ou à un de ses intermédiaires.

T

Technologies clés : méthodes de fabrication particulières permettant de préparer un principe actif à l'issue de plusieurs étapes, pouvant faire intervenir un savoir-faire spécifique. Un exemple est la possibilité de travailler à très basse température (-90 °C), afin d'améliorer les caractéristiques d'un produit et de minimiser les sous-produits non désirables.

Thiophène (chimie du) : hétérocycle aromatique soufré à cinq chaînons intervenant fréquemment dans les synthèses d'intermédiaires à usage pharmaceutique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2006

Christian Moretti
Président

Pierre Court
Administrateur

Jean-Robert Kervarec
Administrateur

Jean-Pierre Richard
Administrateur représentant DYNACTION

Alain de Salaberry
Administrateur

COMITÉ EXÉCUTIF

au 31 décembre 2006

Christian Moretti
Président du Conseil d'Administration

Philippe Delwasse
Directeur Général

Eric Moissenot
Directeur Administratif et Financier

Gérard Guillamot
Directeur de la Recherche et Développement

Vincent Touraille
Directeur du pôle Synthèse Pharmaceutique

Alain Dugueyt
Directeur du pôle Chimie Fine de Spécialité

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

ELEMENTS FINANCIERS

Sommaire

- 34. Rapport sur la gestion du groupe
- 53. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- 55. Rapport des Commissaires aux Comptes pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne
- 58. Comptes consolidés
- 88. Comptes sociaux

Rapport sur la gestion du groupe

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

FAITS MARQUANTS 2006 ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Faits marquants 2006

PCAS FINLAND

Conformément aux engagements pris en 2001 entre PCAS et Schering, PCAS Finland a acquis en octobre 2006 auprès de Schering l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku et qu'elle occupait dans le cadre d'un contrat de location de longue durée. Cette acquisition d'un montant de 4 millions d'euros a été financée par emprunt bancaire. Cette opération n'a pas d'influence significative sur l'endettement comptable consolidé du groupe, l'engagement de location étant auparavant retraité en dette dans les comptes consolidés.

PCAS Biosolution

Cette filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus a démarré son activité en septembre 2006. Les premiers projets sont à l'étude. L'exercice 2006 enregistre les coûts relatifs aux moyens affectés à ces projets par les deux partenaires principalement en recherche et développement.

Par ailleurs, PCAS a pris en fin d'exercice une participation dans le capital de Protéus à hauteur d'environ 6 % destinée à renforcer les liens entre les deux partenaires.

Protéus a entamé, au début de 2007, des démarches pour obtenir une cotation sur le marché parisien.

Société Béarnaise de Synthèse (SBS)

Arkema a cédé en décembre 2006 à PCAS sa participation de 25 % détenue dans le capital de cette société. A l'issue de cette opération, PCAS détient 100 % du capital de la société Béarnaise de Synthèse.

Programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions

Faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2006, le conseil d'administration du 20 octobre 2006 a autorisé la mise en œuvre d'un programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions et délégué au comité des rémunérations la fixation de la liste des bénéficiaires et les modalités y afférentes. Ce programme, destiné à motiver le management et l'encadrement de PCAS concerne environ 60 personnes pour un nombre total d'actions gratuites à émettre de 615 000 actions, dont 315 000 sous condition de résultat d'exploitation consolidé courant minimum en 2007 et 2008 respectivement de 10 et 15 millions d'euros, et 150 000 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 6 euros. La mise en place de ce plan étant intervenue début 2007 est sans impact sur les comptes de l'exercice 2006.

Chimie Minérale (PCF)

Conformément à sa stratégie de recentrage autour de deux pôles d'activités (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités), un processus de cession de l'activité Chimie Minérale (PCF) a été engagé. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé en novembre 2006, aux termes duquel PCAS s'est engagé :

- à incorporer au capital de cette société une créance de 765 milliers d'euros au travers d'une augmentation de capital qui a été finalisée en décembre 2006,
- à effectuer deux prêts complémentaires pour un montant total de 700 milliers d'euros (opérations réalisées en juillet et août 2006).
- à céder avant le 31 décembre 2006 50,1 % du capital de PCF (opération réalisée le 29 décembre 2006), la cession des 49,9 % complémentaires devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2009.

Faits postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de renforcement de la structure financière du groupe, PCAS a ouvert des discussions avec ses partenaires bancaires et financiers sur la structure de son endettement, et notamment celle du crédit syndiqué mis en place en 2005 (58,8 millions d'euros au 31 décembre 2006) que PCAS souhaite rembourser par anticipation en le remplaçant par des ressources plus adaptées à sa stratégie de développement. Ces discussions devraient aboutir à une nouvelle structure de l'endettement au cours du premier semestre 2007.

ACTIVITÉ PAR MARCHÉ

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires du groupe PCAS est en progression de 4,5 % en 2006 à 178,3 millions d'euros contre 170,6 millions d'euros en 2005 (+ 10,1% au quatrième trimestre 2006 par rapport à la même période en 2005). Il convient en effet de rappeler que ce chiffre d'affaires n'intègre plus le chiffre d'affaires du pôle Formulation Pharmaceutique (sous-groupe Creapharm) suite à la cession par PCAS de sa participation détenue dans ce pôle intervenue au cours du quatrième trimestre 2005 (24,9 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2005), ni celui du Pôle Chimie Minérale (PCF) suite au processus de cession en cours de cette activité (17,6 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2005).

Cette évolution globalement favorable traduit des situations contrastées sur ces différents marchés. La chimie fine de spécialités a enregistré une année en nette amélioration tirée par les activités parfumerie – cosmétique et chimie de performance, la synthèse pharmaceutique ayant constaté quant à elle une année en légère progression.

1.Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériques,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et standardisation de la qualité du produit, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Le marché Nord Américain sur lequel portent nos efforts dans le domaine du partenariat pour synthèse exclusive est en croissance par le nombre de projets et les réalisations pilotes bien que les volumes de production soient encore faibles. En Europe, les décisions de déremboursement se font sentir négativement.

Le marché de la synthèse non exclusive pour les produits génériques et intermédiaires souffre en Europe de la concurrence des prix asiatiques et indiens, et aux USA des taux de change défavorables.

L'année 2006 aura été marquée par la mise en fabrication de nouveaux produits issus de nos travaux R&D et de nos unités pilote depuis 2004 en collaboration avec nos grands clients internationaux, et une attention particulière portée aux gains de productivité et au maintien des coûts, voire à leur réduction.

Ainsi :

- 50 % de l'activité fabrication du site de Limay a été réalisée avec des produits qui n'existaient pas en 2005,
- un effort particulier a été fait sur la maîtrise des procédés de fabrication de ces nouveaux produits qui devrait porter ses fruits sur 2007,
- la rentabilité du site de PCAS Finland s'est redressée sensiblement avec un résultat opérationnel passant de -2,3 millions d'euros en 2005 à + 0,4 million d'euros en 2006,
- les capacités de production de la partie Pharma 2 du site de VLG Chem ont été mieux utilisées,
- le recours aux capacités de production de nos sites non cGMP pour fabriquer les intermédiaires utilisés par les sites cGMP a été également plus élevé,
- des gains significatifs ont été obtenus par négociations sur nos coûts matières qui compensent les hausses subies sur les solvants et dérivés du pétrole. De plus, une politique de recyclage des solvants a été mise en place.

Par ailleurs, le partenariat avec Protéus est désormais opérationnel au sein de PCAS Biosolution donnant accès à de nouvelles voies de synthèse de molécules par biocatalyse très prometteuses.

PCAS Biosolution s'est déjà vu confier par des grands clients pharmaciens différents sujets d'études.

En millions d'euros	2006	2005	% d'évolution
Chiffre d'affaires	109,9	107,2	+ 2,6 %

Le chiffre d'affaires de ce département qui représente 61,7 % de l'activité du groupe est en progression de 2,6 % à 109,9 millions d'euros, étant précisé que les prestations de R&D menées par Expansia sur d'importants projets pour le compte d'un client étant arrivées à leur terme fin 2005, les facturations de R&D de 2006 ont été en retrait sur celles de l'exercice précédent.

Au total, la marge d'exploitation de ce pôle a pu néanmoins être légèrement améliorée.

2.Chimie fine de spécialité

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

Globalement on constate une progression du chiffre d'affaires de 7,9 % avec un premier redressement significatif de la rentabilité. Les activités sont cependant contrastées selon les marchés.

En millions d'euros	2006	2005	% d'évolution
Chiffre d'affaires	68,4	63,4	+ 7,9 %

a) La chimie de synthèse, principalement axée vers :

Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

L'année 2006 est marquée par :

- une croissance organique de 14,8 %, très supérieure à la progression de ce marché au niveau mondial (5 à 6 %), le marché mondial étant de l'ordre de 16 milliards de dollars,
- un renforcement du positionnement auprès des acteurs clés de la profession,
- une amélioration des services aux clients (gestion de stocks chez les clients / partenaires)
- l'implantation d'un nouveau distributeur aux Etats-Unis.

En millions d'euros	2006	2005	% d'évolution
Chiffre d'affaires	24,0	21,0	+ 14,8 %

Photochimie - Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de Saint Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et

de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

L'année 2006 est marquée par :

- un recul du marché des produits conventionnels de l'imagerie (plaques offset),
- l'annonce par Kodak et Agfa de plans de restructuration drastiques,
- une gestion au mieux de la décroissance et la compensation en partie par le lancement de produits nouveaux,
- une très bonne activité au Canada et un fort redressement de la rentabilité de cette filiale,
- le développement du Canada comme plateforme pour la revente de produits en Amérique du Nord,
- un maintien en Corée et en Chine,
- de nombreux projets de façonnage dans le pipeline et sélectivité dans la demande.

A noter que PCAS n'intervient pratiquement plus sur le marché de la photo argentique.

En millions d'euros	2006	2005	% d'évolution
Chiffre d'affaires	23,2	24,2	(0,4 %)

b) La chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs qu'il fabrique confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

L'année 2006 est marquée par :

- une excellente activité au second semestre, après un début d'année difficile,
- une rentabilité affectée par la hausse des produits pétroliers et une répercussion sur les prix aux clients seulement dans le courant du second semestre,
- une priorité au développement en Asie dont les effets ne se font sentir qu'à partir de la fin 2006,
- de nombreux projets d'activité de façonnage en polymères pour les grands pétroliers et les leaders de l'industrie chimique.

En millions d'euros	2006	2005	% d'évolution
Chiffre d'affaires	21,1	18,2	+6,7 %

3.Chimie minérale fine

L'activité de ce secteur, représentée par sa filiale PCF (Pharmacie Centrale de France) située à La Voulte-sur-Rhône (Ardèche), consiste à produire des sels et des oxydes minéraux complexes destinés aux principaux types de marchés suivants : la catalyse, l'électrotechnique et l'électro céramique.

En millions d'euros	2006	2005	% d'évolution
Chiffre d'affaires	21,5	17,6	+3,4 %

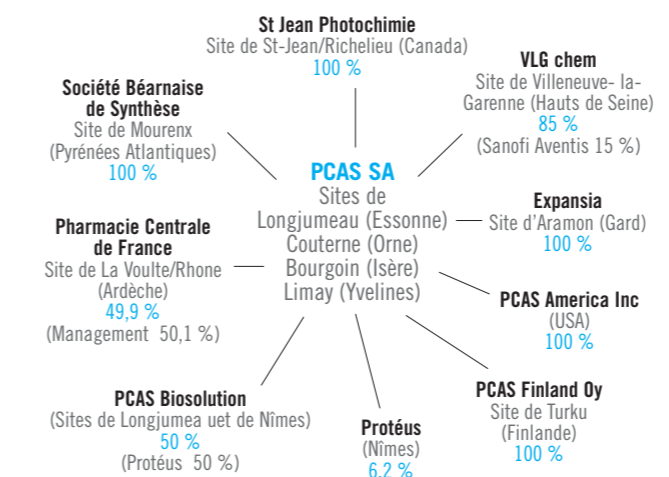
Le niveau d'activité de l'année 2006 est sensiblement comparable à celui de l'année précédente, la hausse du chiffre d'affaires étant principalement due à une hausse significative du prix des métaux, et enregistre une perte nette de 2,4 millions d'euros en conformité avec les prévisions du plan de redressement mis en place à partir du mois de juin qui s'est traduit notamment par une diminution significative des charges fixes.

Les négociations de l'été avec les partenaires financiers de l'entreprise ont abouti à la renégociation de l'échéancier de remboursement de la dette moyen terme ainsi qu'au maintien des concours bancaires courants.

Ce plan de redressement doit permettre à la société de renouer en 2007 avec une situation de résultats à l'équilibre.

Comme déjà mentionné, cette activité très différente des activités de synthèse du groupe, a fait l'objet d'un accord de cession en deux étapes, dont la première a été réalisée en décembre 2006.

Structure juridique du groupe PCAS au 18 avril 2007



ACTIVITÉ DES FILIALES

1.Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	25,3	27,3	23,5
Résultat Net	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,1
Effectifs inscrits	162	164	170

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté avec succès en 2005 par la FDA.

2.PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2006	2005	2004*
Chiffre d'affaires	16,2	12,1	11,1
Résultat Net	+ 0,3	(1,8)	(3,5)
Effectifs inscrits	107	116	126

*PCAS a racheté en juin 2004 la participation de 50 % que la société Schering AG détenait dans le capital de PCAS Finland.

Régulièrement inspecté, toujours avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

3.VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2006	2005	2004 (7 mois)
Chiffre d'affaires	35,4	31,6	18,3
Résultat Net	+ 3,2	+ 2,9	+ 2,4
Effectifs inscrits	136	131	127

VLG Chem est une filiale détenue à hauteur de 85 % par PCAS, le solde étant détenu par Sanofi Aventis. Ce site cGMP produit, entre autres, pour le compte de Sanofi Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

4.PCAS Biosolution

En millions d'euros	2006	2005
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	(0,3)	-
Effectifs inscrits	1	-

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Cette filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus a démarré son activité en septembre 2006. Les premiers projets sont à l'étude. L'exercice 2006 enregistre les coûts relatifs aux moyens affectés à ces projets par les deux partenaires principalement en recherche et développement.

5. St-Jean Photochimie Inc (Saint-Jean sur Richelieu)

En millions d'euros	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	9,7	8,0	6,0
Résultat Net	+ 0,9	+ 0,2	(0,3)
Effectifs inscrits	44	44	47

St-Jean Photochimie Inc, filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

6. Société Béarnaise de Synthèse SAS (Mourenx)

En millions d'euros	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	8,5	7,2	5,6
Résultat Net	+0,2	(0,2)	(0,3)
Effectifs inscrits	1	1	1

Cette filiale, détenue à 100 % par PCAS suite au rachat en décembre 2006 à Arkema de sa participation de 25 % détenue dans le capital de cette société, est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétologie.

7. PCF SA (Pharmacie Centrale de France) La Voulte sur Rhône

En millions d'euros	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	21,5	17,8	18,3
Résultat Net	(2,4)	(2,1)	+ 0,1
Effectifs inscrits	65	76	78

PCF est une filiale à 49,9 % de PCAS dont l'activité s'articule autour de deux types de production : les sels pharmaceutiques, notamment issus du Bismuth et les sels et oxydes métalliques complexes destinés aux principaux types de marché suivants : la catalyse, l'électrotechnique et l'électro-céramique.

RÈGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Sévésos Haut	Sévésos Bas	Autorisation seule
Sites chimiques classés	Couterne Bourgoin	Aramon	Limay
	La Voulte-sur-Rhône	Mourenx	Villeneuve-la-Garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean Photochimie situé à Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et à celle de l'Agence du Médicament locale.

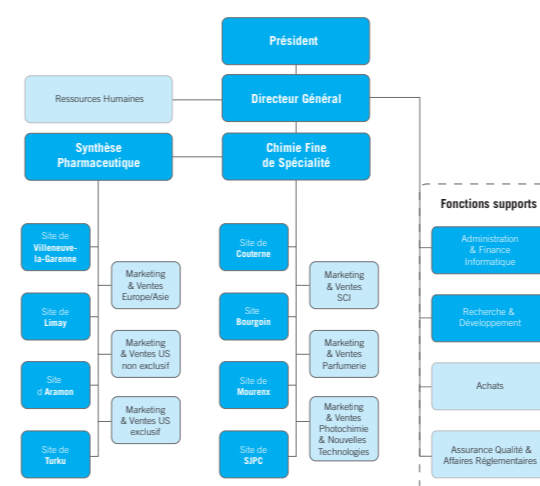
RÉSULTATS DU GROUPE EN IFRS

Organisation du groupe autour de deux pôles

La direction opérationnelle du groupe est désormais organisée autour de deux pôles d'activités :

- un pôle Chimie Fine et de Spécialités
- un pôle Synthèse Pharmaceutique

Dans le contexte de cette stratégie de recentrage du groupe autour de ces deux pôles d'activités, un processus de cession de l'activité Chimie Minérale (PCF) a été engagé se traduisant par la cession par PCAS de 50,1 % du capital de PCF le 29 décembre 2006 (cf. faits marquants de l'exercice). PCF est ainsi consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2006 et le résultat 2006 de cette activité est présenté en « résultat net des activités destinées à être cédées ».



Comparabilité des comptes

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 n'intègrent pas les comptes des sociétés du pôle Formulation Pharmaceutique (Sous-groupe Creapharm) suite à la cession par PCAS de sa participation détenue dans ce pôle intervenue au cours du quatrième trimestre 2005.

Les comptes consolidés de l'exercice 2005 intègrent ainsi en « résultat net des activités destinées à être cédées » le résultat des pôles « Formulation Pharmaceutique » et « Chimie Minérale ».

En millions d'euros	2006	2005
Chiffre d'affaires consolidé	178,3	170,6
EBITDA	20,0	17,5
Amortissements et provisions	13,5	14,0
Résultat opérationnel courant	6,5	3,5
Autres produits et charges opérationnels	(0,8)	(0,5)
Résultat opérationnel	5,7	3,0
Coût de l'endettement financier net	(4,0)	(3,9)
Résultat net des activités destinées à être cédées	(1,9)	(2,3)
Résultat net	1,2	(2,5)

Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 178,3 millions d'euros en 2006, contre 170,6 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 4,5 %.

Le résultat opérationnel courant de l'année 2006 s'est élevé à 6,5 millions d'euros, à comparer à 3,5 millions d'euros en 2005. Cette progression trouve son origine pour partie dans le redressement des opérations de notre filiale Finlandaise, redevenue bénéficiaire au cours de cet exercice, ainsi qu'à une meilleure occupation des autres sites.

Le résultat net des activités destinées à être cédées correspond en 2006 à la perte de l'activité Chimie Minérale (PCF). En 2005, il intégrait la contribution négative de cette même activité à hauteur de 5,6 millions d'euros (perte de l'exercice pour 2,5 millions d'euros et provision pour perte de valeur de 3,1 millions d'euros) compensée par la contribution positive du pôle Formulation Pharmaceutique (sous-groupe Creapharm) à hauteur de 3,4 millions d'euros (résultat de cette activité pour les 9 premiers mois de l'exercice 2005 pour 2,0 millions d'euros et plus value de cession de 1,4 million d'euros).

Après prise en compte du résultat net des activités destinées à être cédées, du résultat financier et de la charge d'impôts, soit respectivement -1,9, -3,9 et + 1,4 million d'euros en 2006, le résultat net du groupe PCAS est un bénéfice de 1,2 million d'euros en 2006 (contre une perte de 2,5 millions d'euros en 2005).

Résultats de la maison-mère (normes françaises)

En millions d'euros	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	122,5	111,8	100,7
Résultat d'exploitation	(2,5)	(2,1)	(4,7)
Résultat net	(3,0)	(5,0)	(5,1)
Effectifs inscrits	607	598	580

La hausse du chiffre d'affaires est respectivement de 12,4 % et 7,8 % pour les pôles Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité. Le résultat d'exploitation, impacté par des coûts de restructuration à hauteur de 0,8 million d'euros, ressort à -2,5 millions d'euros contre -2,1 millions d'euros en 2005.

Le résultat net s'élève à -3,0 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour -1,6 million d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 3,8 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 3,0 millions d'euros) et d'un produit d'impôt de 1,1 million d'euros (dont 0,6 million d'euros au titre du Crédit d'impôt recherche). Pour mémoire, Le résultat net 2005 ressortait à -5,0 millions

d'euros après prise en compte d'un résultat financier de -8,8 millions d'euros (intégrant essentiellement le coût de la dette pour 3,5 millions d'euros et des dépréciations de titres et créances rattachées à des participations pour 7,7 millions d'euros, principalement sur PCF et PCAS Finland à hauteur respectivement de 6,6 millions d'euros et de 1,1 million d'euros, compensés par des dividendes reçus de filiales pour 3,1 millions d'euros) ainsi qu'une plus value de 5,9 millions d'euros constatée lors de la cession de Creapharm.

Analyse sectorielle

L'activité 2006 du groupe se répartit désormais en 2 pôles : la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialité. Les informations chiffrées concernant ces activités sont les suivantes :

En millions d'euros	Synthèse Pharmaceutique		Chimie Fine de Spécialité		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Chiffre d'affaires	109,9	107,2	68,4	63,4	178,3	170,6
Résultat opérationnel courant	6,5	6,2	0	(2,7)	6,5	3,5

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La R&D du groupe PCAS se compose de 109 collaborateurs répartis entre la Synthèse Pharmaceutique (70 personnes) et la Chimie Fine de Spécialité (39 personnes). C'est une R&D très structurée, encadrée par des docteurs ou des docteurs-ingénieurs en chimie (28 PhD) rodés aux techniques de laboratoire, maîtrisant des expertises fortes et au fait de l'ensemble des contraintes industrielles. Un de ses particularismes est d'être fortement maillé afin de faciliter le travail en équipe et le support des différents experts sur les sujets complexes. Elle est aussi délocalisée sur les sites, pour fournir un service de proximité aux unités de production et prendre en compte dès le début des projets, les réalités industrielles, pour complément de sa mission inventive. Globalement, le groupe a consacré 7,1 % de son chiffre d'affaires à la R.&D en 2006 (soit 12,5 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros en 2005). La recherche de PCAS est essentiellement [une recherche d'application](#) au service du client focalisée en majeure partie sur l'élaboration et la transposition de procédés. Elle est particulièrement investie d'une mission de développement de procédés optimisés et sûrs, respectueux de l'environnement. L'objectif principal de cette R&D appliquée est d'établir des voies de synthèse économiquement viables et compétitives en réduisant les consommations de matières premières et en optimisant les temps de cycle, consommateur de

main d'œuvre. Elle s'applique aussi à diminuer autant que possible les consommations d'énergie et à réduire le volume et l'incidence des déchets comme celui des rejets en atmosphère.

Dans ce cadre, une réflexion sur une collaboration avec Protéus, une société de biotechnologie spécialisée dans l'utilisation d'outils biologiques à des fins de transformation chimique (Biotransformations) s'est traduite par la création en 2006 d'une société commune –PCAS Biosolution– pour intégrer au mieux l'apport de ces outils bio-moléculaires. Les clients de PCAS ont ainsi à leur service une nouvelle plateforme technologique pour traiter leurs problèmes de régio-sélectivité, stéréo-sélectivité et énantio-spécificité sur des molécules de plus en plus complexes. Cette plate-forme bénéficie du support de Laboratoire Universitaire de renom comme celui de Mme Janine Cossy à l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielle de Paris (ENSPCI).

CONTRATS IMPORTANTS

L'ensemble des contrats de la société à été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

PARTS DE MARCHÉ ET CONCURRENCE

Le marché pharmaceutique mondial est estimé à 643 milliards de dollars, soit 5,1 % du PIB. Il connaît une nette croissance liée au vieillissement de la population et à un recours accru aux médicaments. Dans ce marché, les génériques progressent fortement puisqu'il est estimé qu'ils représenteront 30 % du marché des médicaments remboursés en 2007 contre 15 % en 2001. PCAS fait partie des quinze premières entreprises mondiales en chimie fine pour la pharmacie.

Dans le marché de la parfumerie-cosmétiques, il existe une concentration importante puisque cinq entreprises représentent 65 % du marché mondial. Toutes ces entreprises sont clientes de PCAS. PCAS, grâce à son site de Mournex, fait partie des leaders mondiaux sur le marché de l'acroléine.

En chimie de performance, PCAS se situe parmi les deux premiers opérateurs européens.

En terme de concurrence, il n'existe pas, à notre connaissance, de société similaire à PCAS. Par contre, il existe, parmi les industriels de la chimie mondiale, des sociétés ayant une part de leur activité qui pourrait se rapprocher de celle de l'un des segments de PCAS. C'est ainsi qu'il est possible de citer :

- dans la synthèse pharmaceutique et la parfumerie-cosmétiques : BASF, Dow, Degussa, DSM, Ciba, Lonza, Bayer, Orgamol, Dynamic Synthesis, Cambrex...,

- en photochimie et nouvelles technologies : Fuji chemicals, DSM Ciba, Dynamic Synthesis...,
- et en chimie industrielle : Arkema, Rhein Chemie, Bayer, Lubrizol...

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

En millions d'euros	2006	2005*	2004*
Investissements incorporels	0,3	0,3	1,6
Investissements corporels	8,9	8,8	8,5
Total	9,2	9,1	10,1

* respectivement 6,9 et 7,8 millions d'euros en 2005 et 2004 hors CREAPHARM et PCF.

Malgré le ralentissement de l'activité en 2003 et 2004, PCAS a traditionnellement poursuivi une politique d'investissements soutenue. L'effort d'investissements corporels demeure important puisqu'il représente 5 % du chiffre d'affaires. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ce dernier point de 25 % à 30 % de ses investissements.

ACTIFS PAR IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecarts d'acquisition	12,3	-	-	12,3
Autres immobilisations incorporelles	2,1	0,4	-	2,5
Immobilisations corporelles	70,2	9,3	2,4	81,8
BFR	48,3	3,5	2,4	54,2
Actif net	132,9	13,2	4,8	150,9

SITUATION FINANCIÈRE

En millions d'euros	2006	2005
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	69,1	68,9
Endettement brut	82,2	91,2
Disponibilités et VMP	(3,2)	(3,1)
Endettement net	79,0	88,1
Endettement net (hors PCF)	79,0	82,5

Cet endettement net du groupe intègre le compte courant non rémunéré de Dynaction qui s'élève à 0,7 million d'euros mais ne tient pas compte du montant net des actions propres désormais comptabilisé en diminution des capitaux propres en référentiel IFRS (respectivement pour 1,1 et 1,3 million d'euros en 2006 et 2005).

L'endettement net du groupe est ramené à 79,0 millions d'euros.

Rappel

Un crédit syndiqué de 70 millions d'euros d'une durée de 5,5 ans a été mis en place le 1^{er} juin 2005, se substituant aux dettes à moyen terme existantes de PCAS SA. La cession de Creapharm a permis un remboursement anticipé de ce crédit syndiqué à hauteur de 11,2 millions d'euros pour le ramener à 58,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 (montant identique au 31 décembre 2006).

Les sommes dues au titre de ce crédit syndiqué deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans les tableaux figurant ci-dessous (ratios déterminés selon les principes comptables français) :

Ratio de Levier

Le Ratio de Levier devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Levier (R1)
30 juin 2005	R1 ≤ 3,75
31 décembre 2005	R1 ≤ 3,75
30 juin 2006	R1 ≤ 3,50
31 décembre 2006	R1 ≤ 3,25
30 juin 2007	R1 ≤ 3,00
31 décembre 2007	R1 ≤ 2,75
30 juin 2008	R1 ≤ 2,50
31 décembre 2008	R1 ≤ 2,25
30 juin 2009	R1 ≤ 2,00
31 décembre 2009	R1 ≤ 2,00
30 juin 2010	R1 ≤ 2,00

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Ratio de Gearing

Le Ratio de Gearing devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Levier (R2)
30 juin 2005	$R2 \leq 1,20$
31 décembre 2005	$R2 \leq 1,20$
30 juin 2006	$R2 \leq 1,00$
31 décembre 2006	$R2 \leq 1,00$
30 juin 2007	$R2 \leq 1,00$
31 décembre 2007	$R2 \leq 1,00$
30 juin 2008	$R2 \leq 1,00$
31 décembre 2008	$R2 \leq 1,00$
30 juin 2009	$R2 \leq 1,00$
31 décembre 2009	$R2 \leq 1,00$
30 juin 2010	$R2 \leq 1,00$

Ratio de Couverture des Frais Financiers

Le Ratio de Couverture des Frais Financiers devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Couverture des Frais Financiers (R3)
30 juin 2005	$R3 \geq 4,00$
31 décembre 2005	$R3 \geq 4,00$
30 juin 2006	$R3 \geq 4,50$
31 décembre 2006	$R3 \geq 4,50$
30 juin 2007	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2007	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2008	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2008	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2009	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2009	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2010	$R3 \geq 5,00$

Définitions financières

"Ratio de Couverture des Frais Financiers" désigne le ratio de l'EBE sur les Frais Financiers Nets.

"Ratio de Gearing" désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les Fonds Propres.

"Ratio de Levier" désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

"EBE" désigne, sur la base des comptes consolidés du groupe, le chiffre d'affaires hors taxes:

- plus la production stockée,
- plus la production immobilisée,
- plus les subventions d'exploitation,
- plus les transferts de charges,
- plus les autres produits de gestion courante,
- moins le coût des marchandises vendues,
- moins les frais de personnel,
- moins les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés et des contributions exceptionnelles assises sur la base de cet impôt,
- moins les autres achats et charges externes, à l'exception des loyers de crédit-bail.

"Frais Financiers Nets" désigne les "intérêts et charges assimilées" de la rubrique "charges financières" (y compris celles des crédit-baux retraités) figurant au compte de résultat des comptes consolidés de l'Emprunteur, diminués des "autres intérêts et produits assimilés" de la rubrique "produits financiers" figurant au compte de résultat des comptes consolidés de l'Emprunteur.

"Dette Financière Nette" désigne, sur la base des comptes consolidés du groupe, l'Endettement Financier :

- plus les dettes financières, dont la position comptable créditrice des comptes bancaires créditeurs auprès d'établissements de crédit,
- plus la part en capital des engagements de crédit-bail et de location financière retraitée en dette dans les comptes consolidés au sens des normes comptables françaises,
- plus les effets portés à l'escompte et non échus, les cessions Dailly avec recours, l'affacturage, escompte et autres mobilisations du poste clients avec recours sur l'Emprunteur,
- moins les comptes courants d'actionnaires dont l'échéance est postérieure à la Date d'Echéance Finale et dont le remboursement est subordonné au remboursement du Prêt,
- moins les disponibilités, dont la position débitrice des comptes bancaires débiteurs et les avoirs en caisse,
- moins les valeurs mobilières de placement.

"Fonds Propres" désigne les capitaux propres :

- plus les intérêts minoritaires,
- plus les comptes courants d'actionnaires dont l'échéance est

postérieure à la Date d'Echéance Finale et dont le remboursement est subordonné au remboursement du Prêt.

Au 31 décembre 2006, les ratios s'élèvent respectivement à : 3,61 pour le ratio de levier ; 0,94 pour le ratio de gearing et 4,94 pour le ratio de couverture des frais financiers). Les banques ont donné leur accord formel sur la non exigibilité du crédit.

Comme déjà mentionné dans les faits postérieurs à la clôture de l'exercice, des discussions sur la structure de cette dette ont été engagées, qui devraient aboutir au cours du premier semestre 2007.

Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué mis en place le 1^{er} juin 2005 :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
SBS	27/05/2005	01/12/2010	97 500	75%
Expansia	27/05/2005	01/12/2010	603 480	100%
VLG Chem	27/05/2005	01/12/2010	3 179 867	85%
PCAS Finland	27/05/2005	01/12/2010	25 000	100%

Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés et sociaux n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Pactes ou conventions entre actionnaires

PCAS SA s'est engagé à acquérir – à première demande à compter de Juin 2009 – les 15% demeurant détenus par Sanofi-Aventis dans VLG Chem. Le prix d'acquisition s'élèvera à 2,7 millions d'euros diminués des éventuels dividendes reçus par Sanofi-Aventis depuis la création de VLG Chem. Cet engagement est pris en compte au titre des engagements de rachat d'intérêts minoritaires dans les comptes consolidés préparés selon le référentiel IFRS. PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros. PCAS SA. a également accordé à Nordea Bank une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4,0 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku.

Engagement de fournitures

Suite à l'acquisition d'Expansia en 2001 auprès du laboratoire Ipsen, un contrat de fournitures a été mis en place avec Ipsen et porte sur :

- un contrat d'approvisionnement de molécules d'une durée de cinq ans renouvelable, renouvellement qui devrait intervenir en 2007 ;
- un contrat de prestations de R&D réalisées par Expansia pour le compte de Ipsen pour une durée de trois ans renouvelable. Ce contrat n'a pas fait l'objet de renouvellement.

De même a été signé un contrat de fournitures d'une durée de cinq à dix ans entre PCAS et Leiras Oy, filiale du groupe Schering.

Enfin l'acquisition de 85 % des parts du capital de VLG Chem auprès de Sanofi-Aventis est assortie d'un contrat de fournitures de six ans.

INTÉGRATION FISCALE

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS et Expansia constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère). Dauphin Participation et PCAS Pharma (sans activité à ce jour) ont rejoint le groupe fiscal à compter du 1^{er} janvier 2006.

PERSPECTIVES

L'année 2007 sera marquée par la poursuite des efforts commerciaux et de gestion entrepris en vue de la croissance de la rentabilité opérationnelle du groupe.

Les premiers effets significatifs des actions menées en matière de réduction de coûts se feront sentir dès 2007 et seront poursuivis tout au long de cette année pour produire à nouveaux leurs pleins effets en 2008.

Le redressement de la conjoncture du secteur de la chimie fine en Europe parait se confirmer. Par ailleurs, les efforts commerciaux menés par PCAS et reflétés par le nombre croissant de projets à l'étude, ainsi que la poursuite de la recherche et le développement de partenariats à fort potentiel de croissance, comme le démarrage opérationnel de PCAS Biosolution en septembre qui renforce l'offre technologique du groupe, sont autant de sujets de satisfaction et d'éléments favorables pour l'avenir.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 a progressé de 4,5 % à périmètre comparable. Le début de l'exercice 2007 s'inscrit, au niveau du groupe, à un niveau de croissance sensiblement supérieur.

BREVETS, LICENCES, CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Le groupe n'est pas dépendant de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

RESSOURCES HUMAINES

Effectifs inscrits au 31 décembre (*)	2006	2005*	2004*
CDI	998	1 006	(8)
CDD	61	48	+13
Total	1 059	1 054	+ 5

(*) hors PCF et Creapharm

Les effectifs du groupe sont globalement stables d'une période sur l'autre. Les dépenses d'intérim qui représentaient 2,4 % de la masse salariale en 2005 ont progressé à 2,7 % en 2006.

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2006	2005	%
Masse salariale	36,4	35,7	+2,0%
Charges sociales	16,3	16,0	+ 1,9 %
Intéressement	0,3	0,3	-
Participation	0,2	0,2	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,5	0,5	-
Total	53,7	52,7	+ 1,9 %

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du groupe. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,6 million d'euros en 2006. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels rendus systématiques dans l'ensemble des sites.

Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyses, de discussions et d'information.

GESTION DES RISQUES

Organisation interne, budgets engagés

Les activités du groupe sont soumises à des réglementations nombreuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout événement accidentel majeur.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, s'appuie sur les inspections régulières organisées par les DRIRE locales et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices "Dommages aux Biens", cette dernière organisant une réunion annuelle au siège social de PCAS au cours de laquelle sont passés en revue tous les points majeurs résultant des visites techniques.

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes.

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à 25 % du montant total des investissements, soit environ 2 millions d'euros sur l'exercice 2006.

- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le groupe a consacré près de 39 % de ses dépenses de formation à la sécurité. Enfin, le groupe PCAS dispose d'un "Système Centralisé du Management des Accidents" (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du groupe, les consommations ont été les suivantes (hors Creapharm et PCF) :

	2006	2005	%
Gaz (MWh)	31 740	29 482	+ 7,7 %
Electricité(MWh)	37 927	36 773	+ 3,1 %
Vapeur (MWh)	30 638	31 007	(1,2 %)
Eau (m3)	237 636	237 813	0,0 %

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate que les efforts de maîtrise des consommations des ressources portent leurs fruits. En effet, l'augmentation d'activité des usines n'a impacté que les consommations de gaz (+7,7 %) et d'électricité (+3,1 %) alors que les autres consommations sont restées stables ou ont encore été réduites (ex : vapeur -1,2 %).

Application de la réglementation en vigueur

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DRIRE, Agence de l'Eau... Par ailleurs, toute installation nouvelle ou modification significative est soumise pour avis aux ingénieurs des Compagnies d'Assurance du groupe.

Etude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur l'émission des gaz et sur les maîtrises thermiques des procédés.

Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de l'"Engagement de Progrès" auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le "Document Unique" qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

Application des procédures aux sous-traitants PCAS

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

Risque de change

Les ventes en devises ont représenté 16,3 % du chiffre d'affaires dont 15,7 % en dollars US et le solde, soit 0,6 % en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est limitée par une compensation résultant des achats en dollar US qui a représenté, en 2006, 37 % des ventes en dollar US et par une couverture de change systématique des soldes bilantiels.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro entraîne donc une baisse d'environ 0,9 % du revenu net en dollars, ce qui, sans être négligeable, est limité.

En 2006, la baisse du dollar US a impacté négativement les ventes à hauteur de 0,3 million d'euros par rapport à 2005.

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

En K€	USD	GBP	CAD	AUTRES
Actifs	5 176	17	918	7
Passifs	1 054	2	1 131	31
Position nette avant gestion	4 122	15	(213)	(24)
Position hors bilan	(6 206)	-	-	(168)
Position nette après gestion	(2 084)	15	(213)	(192)

La perte totale consécutive à une variation défavorable de 1 % des devises peut être estimée à 19 000 euros.

Risque de taux

Les emprunts long et moyen terme représentent 81 % de la dette financière totale du groupe. Les emprunts à taux fixe représentent 3 % de la totalité des emprunts long et moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le groupe a mis en place des produits de couverture sur 76,7 % de ses emprunts long et moyen terme à taux variable.

Risque clients – Risque pays

Le groupe PCAS, en raison de la diversification de ses activités n'est pas exposé à un risque de concentration clients. En termes d'insolvabilité, le risque est aussi très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du groupe. Il suffit d'examiner le montant des créances irrécouvrables pour constater qu'il s'élève à 29,7 milliers d'euros contre 2,4 milliers d'euros en 2005.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisé avec des pays fortement industrialisés. En 2006, 77,8% des ventes du groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Risque fournisseurs

Les achats de matières premières du groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des "commodités" ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites "stratégiques" qui font l'objet d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous nos fournisseurs font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

Risque juridique

Il n'existe, à ce jour, aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat, et son patrimoine, ainsi que sur ses filiales.

Assurances et couverture de risques

D'une part, PCAS gère ses risques en s'appuyant sur une politique globale de prévention des risques industriels et environnementaux telle que décrite dans les chapitres précédents.

D'autre part, PCAS a mis en place l'ensemble des assurances nécessaires pour couvrir les risques identifiés.

C'est ainsi que PCAS a souscrit :

- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile avant et après livraison ;
- un contrat d'assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur ses sites chimiques ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses biens, assorti d'une garantie de perte d'exploitation ;
- un contrat d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses marchandises transportées.

Les niveaux de couverture pour 2006 sont les suivants :

- les conséquences financières de la responsabilité civile du fait de l'exploitation industrielle et du fait des activités commerciales sont couvertes à hauteur de 30 millions d'euros (franchise de 7500 euros à 100 000 euros en fonction du risque couvert) ;
- un contrat spécifique a été souscrit pour garantir les conséquences pécuniaires résultant des dommages corporels matériels et immatériels causés aux tiers et résultant d'atteinte à l'environnement accidentelle ou non accidentelle et ce à hauteur de 10,0 millions d'euros (franchise 75 000 euros) ;
- les conséquences financières résultant d'un sinistre ayant pour conséquence des dommages aux biens tels que bâtiments, matériel, marchandises... ainsi que les conséquences financières résultant de la perte d'exploitation consécutive à l'interruption ou à la réduction d'activité par

suite d'un dommage matériel sont assurées avec une limitation contractuelle d'indemnités, toutes garanties confondues, fixée à 50 millions d'euros (franchise entre 32 038 et 320 379 euros selon les sites) ;

- les conséquences financières résultant des dommages subis par les marchandises lors de leur transport en tous points du globe, sont garanties entre 700 000 euros et 1 220 000 euros selon le type de molécules (franchise de 1 500 euros).

Risque informatique

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales. Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et auditées par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

Facteurs de risques

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS et les différents Directeurs de sites. Chaque site est audité au minimum tous les trois ans dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais. Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de trois au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »). Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

PCAS utilise en particulier du chlore, de l'acroléine et du chlorure d'aluminium. Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail. En outre, la politique du groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

RELATIONS MÈRE-FILLE

Au 31 décembre 2006, PCAS SA est une filiale à 70,45 % de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2006 sont :

- Un compte courant non rémunéré de 0,7 million d'euros (montant initial de 15,2 millions d'euros en 2001 dont le montant a été ramené à 0,7 million d'euros suite à l'augmentation de capital intervenue en milieu d'exercice 2005, et dont les intérêts reversés à Dynaction se sont élevés en 2005 à 175 079 euros (aucune rémunération en 2006).
- Assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 45 000 euros.

De même, PCAS SA est la société mère du groupe PCAS et en même temps une société industrielle possédant trois sites de production. Elle est structurée d'une façon assez classique avec des fonctions ventes, marketing, R&D, qualité, production et finance/administration.

Les services rendus aux filiales ressortent :

- de prestations directes (assurance, marketing, qualité, informatique...),
- de consultations sur des points précis tels que fiscalité, social, juridique, réglementation industrielle...

Ces services sont refacturés aux filiales sous forme d'honoraires d'assistance technique dont le montant s'est élevé en 2006 à 2 814 500 euros.

CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2006, la société Dynaction détenait 70,45 % du capital et 79,57 % des droits de vote. La part de capital détenue par les salariés dans le cadre des fonds communs de placement est de 1,15 %.

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

L'action PCAS fait partie des indices Euronext Eurolist compartiment C. Le titre est coté en continu depuis le 17 octobre 1996 et fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.

	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros	Volume des transactions Nombre de titres	Capitaux en milliers d'euros
2005*				
janvier 2005	11,95	9,95	135 372	1 506
février 2005	11,20	9,93	85 826	919
mars 2005	10,45	9,10	39 176	386
avril 2005	10,38	9,40	122 382	1 240
mai 2005	9,95	9,09	70 330	668
juin 2005	7,36	5,22	342 217	2 461
juillet 2005	6,78	5,03	679 028	4 038
août 2005	7,19	6,24	247 804	1 706
septembre 2005	6,95	6,20	201 234	1 310
octobre 2005	6,75	5,13	240 523	1 445
novembre 2005	6,18	5,39	174 752	1 019
décembre 2005	6,84	6,62	816 901	5 109

2006

janvier 2006	6,71	6,15	310 633	1 996
février 2006	6,20	5,76	221 410	1 326
mars 2006	5,98	5,46	613 096	3 473
avril 2006	6,14	5,48	490 864	2 852
mai 2006	5,69	4,77	252 282	1 351
juin 2006	5,21	4,16	234 644	1 075
juillet 2006	4,85	4,38	96 331	443
août 2006	4,75	4,31	154 484	698
septembre 2006	4,92	4,30	173 009	788
octobre 2006	5,50	4,51	364 504	1 828
novembre 2006	5,43	5,00	209 489	1 089
décembre 2006	5,17	4,78	234 873	1 164

2007

janvier 2007	5,28	4,93	299 628	1 518
février 2007	5,68	5,06	538 471	2 917
mars 2007	5,44	5,01	183 886	968

* juin/juillet 2005 : augmentation de capital (Source Euronext)

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration, de la part de la société PCAS et des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction, société-Mère de PCAS, une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 12 354 euros. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du groupe la somme de 350 000 euros. En outre, Monsieur Christian Moretti a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La rémunération brute fixe versée en 2006 par la société PCAS à Monsieur Jean-Paul Boutellier, Directeur Général jusqu'au 13 juin 2006, date de son départ en retraite, s'est élevée à 118 433 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Jean-Paul Boutellier n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Jean-Paul Boutellier a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 1 346 euros. Par ailleurs, Monsieur Jean-Paul Boutellier n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du groupe.

La rémunération brute fixe versée en 2006 à Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général, depuis le 13 juin 2006, par la société PCAS s'est élevée à 100 138 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 593 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du groupe. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La rémunération brute fixe versée en 2006 à Monsieur Gilles de Juvigny, Directeur Général Adjoint en charge des Finances jusqu'au 31 janvier 2006, par la société PCAS s'est élevée à 36 282 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16.

Monsieur Gilles de Juvigny n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Gilles de Juvigny a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 590 euros. Par ailleurs, Monsieur Gilles de Juvigny n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du groupe.

Les autres mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération.

FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Christian MORETTI

Mandats exercés	société
Président	Dynaction PCAS
Gérant non associé	SnC des Peupliers
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise
Membre du Conseil de Surveillance	RUBIS
Administrateur	Saint-Jean Photochimie Inc Quantel

Alain de SALABERRY

Mandats exercés	société
Président	Quantel Quantel Medical Eurodyne C2J électronique Dermoptics
Gérant	Atlas Laser
Administrateur	PCAS Femlight
Chairman	BSLI QM Inc
Director	MedSurge advances

Pierre COURT

Mandats exercés	société
Président	SAS Lams SAS Dynagreen
Administrateur	PCAS

Jean-Robert KERVAREC

Mandats exercés	société
Administrateur	PCAS
Président	Cryo Diffusion (jusqu'au 30 juin 2006)

Jean-Pierre RICHARD

Mandats exercés	société
Président Directeur Général	Anblan
Administrateur	Dynaction Clarten
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS

PLAN D'OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Date des assemblées d'autorisation	29/05/01	29/05/01
Date du Conseil d'administration	03/10/01	21/11/02
Nombre total d'actions pouvant être achetées	50 000	50 000
Dont nombre d'actions pouvant être achetées par :		
- les mandataires sociaux	-	-
- les dix premiers attributaires salariés	44 000	40 400
Point de départ d'exercice des options	03/10/01	21/11/02
Date d'expiration (1)	03/10/06	21/11/07
Prix d'achat	19,16	15,82
Nombre de salariés concernés	16	18
Nombre d'options d'achat levées durant l'exercice	-	-
Nombre d'options d'achat annulées durant l'exercice	15 000	7 200
Nombre d'options d'achat d'actions restantes	21 000	32 600

(1) Le règlement associé à chaque attribution prévoit un délai supplémentaire de six mois à partir de la date d'échéance pour donner le temps nécessaire au salarié d'effectuer les formalités de levée d'option et procéder à l'achat effectif des actions.

Aucune option n'a été levée au titre de ces plans et aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006.

Les 10 premiers salariés ont bénéficié de l'attribution de 150 000 options de souscription d'actions nouvelles dans le cadre du programme décrit dans les faits marquants 2006.

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

IDENTITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

Dynaction SA détient 70,45 % du capital de PCAS et 79,57 % des droits de vote au 31 décembre 2006.

ACTIONS PROPRES DÉTENUES

Le nombre d'actions propres détenues par la société PCAS SA s'élève à 214 363 pour une valeur au prix d'achat de 2 825 milliers d'euros. Ces actions représentent 1,65 % du capital de la société.

Au titre de l'année 2006, aucune action n'a été achetée, ni vendue, par la société.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes (résolutions n°1 et 2)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2006 et donner quitus au Conseil d'Administration de PCAS de sa gestion.

Affectation du résultat social (résolution n°3)

Origine du résultat à affecter

Report à nouveau antérieur	(8 127 015 euros)
Résultat de l'exercice	(3 046 537 euros)

Nous vous proposons d'imputer les pertes sur le poste "Autres Réserves".

Affectation proposée

Sur le poste «Autres réserves», (11 173 552 euros) qui se trouve ainsi réduit de 16 061 544 euros à 4 887 992 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Au titre de l'exercice 2006, la société ne distribuera pas de dividende.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (résolution n°4)

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil d'administration, ainsi que les conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2006.

Autorisations à donner au Conseil à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (résolution n°5)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de lui conférer l'autorisation pour une durée de 18 mois à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, en vue :

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du code de commerce, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, ou
- de l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés

à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou

- de leur annulation.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital. Le pourcentage du capital s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale. Le prix à payer par la société lors de l'achat de ses propres actions ne pourra être supérieur par actions à 9 euros par action (hors frais).

Le montant maximum des achats autorisés est donc fixé à 11 699 991 euros.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées à tout moment (y compris en période d'offre publique) et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres motifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour décider la mise en œuvre et, si nécessaire, préciser les termes de la présente autorisation, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président.

La présente autorisation prive d'effet l'autorisation d'achat d'actions qui avait été consentie au Conseil d'Administration par l'assemblée générale du 9 juin 2006.

Fixation des jetons de présence (résolution n°6)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de fixer à la somme de 168 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2007.

Renouvellement de Mandats d'Administrateurs (résolutions n° 7 et 8)

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Christian MORETTI et de la société DYNACTION étant arrivés à leurs termes, il est proposé de les renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres (résolution n°10)

Il est proposé de donner au Conseil d'administration l'autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres acquises par la société dans la limite de 10 % du capital.

Autorisation d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce (résolution n° 11)

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce, il est proposé de donner au Conseil d'administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 12 999 996 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Rapport du Président du Conseil d'Administration de PCAS sur le contrôle interne

Autorisation de mesures prises par le Conseil d'administration pour l'hypothèse d'une offre publique dans le cadre des dispositions de l'article L.233-33 du Code de commerce (résolution n°12)

Cette résolution a pour objet de décider, dans le cadre des dispositions de l'article L. 233-33 du Code de commerce, que toute mesure prise par le Conseil d'administration, le Directeur général ou l'un des Directeurs généraux délégués est expressément autorisée dans l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS : DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	09/06/2006 (5 ^e résolution)	18 mois : 09/12/2007	10 % du capital	Sans objet	Néant
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	09/06/2006 (10 ^e résolution)	18 mois : 09/12/2007	10 % du capital par période de 24 mois	Sans objet	Néant
Augmentations de capital par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	09/06/2006 (11 ^e résolution)	26 mois : 09/08/2008	10 millions d'euros	Sans objet	Néant
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	09/06/2006 (12 ^e résolution)	26 mois : 09/08/2008	15 % de l'émission initiale	Sans objet	Néant
Plans d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	09/06/2006 (14 ^e résolution)	38 mois : 09/08/2009	10 % du capital	Sans objet	Cf. faits marquants de l'exercice
Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel	09/06/2006 (17 ^e résolution)	38 mois : 09/08/2009	Limites fixées aux articles L.225-182 et D 174-17 du décret du 23 mars 1967	Sans objet	Cf. faits marquants de l'exercice

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L-225-37 alinéa 7 du Code de Commerce, modifié par la loi de Sécurité financière du 1^{er} août 2003, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société, des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 5 membres. La liste des administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figure dans l'exposé sur le gouvernement d'entreprise.

Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2006

Convocation et Information des administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Outre les sujets récurrents tels que la marche des affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements, les arrêtés de comptes, le budget..., le Conseil d'Administration a examiné et débattu du plan de redressement de PCF et de la cession par PCAS de 50,1 % du capital détenu dans cette société, du rachat par PCAS Finland auprès de Schering de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku et qu'elle occupait dans le

cadre d'un contrat de location de longue durée, de la mise en place de la nouvelle organisation autour de deux pôles d'activités, le projet en cours de refonte du système d'information, le plan d'actions axé sur l'augmentation de la rentabilité, la poursuite de la recherche et le développement de partenariats à fort potentiel de croissance (plus spécifiquement le démarrage de l'activité de la filiale commune entre PCAS et Protéus –PCAS Biosolution- et la prise de participation de 6,2 % dans le capital de Protéus), la reprise à Arkema de sa participation de 25 % détenue dans le capital de SBS, la mise en œuvre d'un programme d'attribution d'action gratuites et d'options de souscription, le renforcement du bilan de la société, de tous événements significatifs sur la marche des affaires de PCAS et de recrutements nouveaux.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les meilleurs délais avant ces réunions. Ces informations sont protégées par une obligation de confidentialité.

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Ils sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Le contrôle interne est, chez PCAS, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le dispositif de contrôle interne apporte une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle interne soient atteints.

Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PCAS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Un **Comité Exécutif** se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président afin d'évaluer les risques auxquels le groupe pourrait être confronté.

Il est composé, outre du Président, du Directeur Général, des Directeurs des départements Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité, du Directeur Administratif et Financier ainsi que du Directeur de la R&D.

Ce Comité Exécutif discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales ainsi que de l'évolution des activités dans le groupe. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires du groupe et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Un **Comité de Direction** se réunit mensuellement sous l'autorité du Président et du Directeur Général afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé, outre des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général, membre du Comité Exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Administratif et Financier, également membre du Comité Exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même Gestion Electronique de Documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Des procédures groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité.

De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi. Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande,

en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que le Directeur Administratif et Financier Adjoint, le Contrôleur de gestion ou le Responsable qualité, d'intervenir.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires.

L'élaboration et le contrôle de l'information comptable sont placées sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier qui a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière doit notamment garantir la qualité de l'information comptable et financière remontée vers le groupe ainsi que la consolidation. Par ailleurs, elle est également responsable de la gestion du risque de liquidité pour l'ensemble du groupe ainsi que de la maîtrise des risques de taux et de change.

Le contrôle de gestion est en charge du suivi des performances des unités opérationnelles et peut proposer la mise en place de plans correctifs.

Une revue des résultats de chaque entité a lieu chaque mois. Les comptes consolidés sont établis et revus trimestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque trimestre, ce qui permet aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers locaux de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale et aux responsables comptables et financiers du groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle. La société se fait également assister par des conseils extérieurs en matière fiscale et juridique.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je vous précise qu'aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société PCAS, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PCAS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois Perret, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Afigec
Christian Bordas



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

COMPTES CONSOLIDÉS

Sommaire

- 58. Bilan consolidé
- 60. Compte de résultat consolidé
- 61. Tableau de flux de trésorerie
- 62. Tableau de variation des capitaux propres
- 63. Notes annexes aux comptes consolidés
- 86. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2006	31 déc 2005
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	4	12 305	12 305
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	2 554	3 012
Immobilisations corporelles nettes	6	81 890	88 004
Immobilisations financières		1 203	262
Instruments financiers		560	-
Impôts différés	13	4 635	3 801
Total des actifs non courants		103 147	107 384
Actifs courants			
Stocks	8	56 179	56 870
Clients et comptes rattachés	9	31 268	34 842
Autres créances	10	9 575	8 907
Valeurs mobilières de placement	12	21	91
Trésorerie & équivalents de trésorerie	12	3 210	3 014
Total des actifs courants		100 253	103 724
TOTAL ACTIF		203 400	211 108

Les notes pages 62 à 85 font partie intégrante des états financiers consolidés.

PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2006	31 déc 2005
Capitaux Propres			
Capital social		12 786	12 786
Primes d'émission		18 050	17 783
Report à nouveau et autres réserves consolidées		36 944	40 687
Ecarts de conversion		110	559
Résultat de l'exercice - part du groupe		1 188	(3 477)
Capitaux propres - part du groupe		69 078	68 338
Intérêts minoritaires		-	569
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		69 078	68 907
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	11	6 784	6 986
Participations dans les entreprises associées	7	993	-
Emprunts et dettes financières	12	61 838	70 403
Instruments financiers		-	10
Compte courant	12	684	684
Impôts différés	13	948	2 835
Total des passifs non courants		71 247	80 918
Passifs courants			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	11	477	273
Partie court terme des emprunts et dettes financières	12	19 757	20 120
Fournisseurs et comptes rattachés	14	28 387	25 534
Autres dettes	15	14 454	15 356
Total des passifs courants		63 075	61 283
TOTAL PASSIF		203 400	211 108

Les notes pages 62 à 85 font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2006	31 déc 2005
Chiffre d'affaires net		178 294	170 625
Autres produits de l'activité		-	63
Achats consommés		(63 145)	(59 321)
Charges de personnel		(53 737)	(52 655)
Charges externes		(35 384)	(34 583)
Impôts et taxes		(6 978)	(6 846)
Dotations aux amortissements		(12 592)	(13 676)
Dotations aux provisions		168	75
Autres produits et charges d'exploitation		(108)	(138)
Résultat opérationnel courant		6 518	3 544
Autres produits et charges opérationnels	16	(844)	(535)
Résultat opérationnel		5 674	3 009
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		29	32
Coût de l'endettement financier brut		(3 993)	(3 967)
Coût de l'endettement financier net	17	(3 964)	(3 935)
Autres produits et charges financiers		81	235
Charge d'impôts	19	1 425	439
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(48)	-
Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées		3 168	(252)
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées		(1 961)	(2 267)
Résultat net total		1 207	(2 519)
Résultat net – Intérêts minoritaires		19	958
Résultat net – Part du Groupe		1 188	(3 477)
Résultat par action (en euros)			
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation		14 785 632	11 026 729
- Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées par action		0,21	(0,02)
- Résultat net total par action		0,08	(0,23)
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres		14 861 432	11 138 529
- Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées dilué par action		0,21	(0,02)
- Résultat net total dilué par action		0,08	(0,23)

Les notes pages 62 à 85 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 déc 2006	31 déc 2005
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net - part du Groupe	1 188	(3 477)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	19	958
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(456)	(363)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	12 676	13 999
+/- Plus ou moins values de cessions	77	100
+ Coût de l'endettement financier net	3 964	3 935
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(1 425)	(439)
+/- Incidence des titres mis en équivalence	48	-
+/- Incidence des activités destinées à être cédées	1 961	2 267
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	18 052	16 980
- Impôts versés	(83)	(1 744)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	(3 283)	(1 959)
- (Augmentation) diminution des clients	(77)	(971)
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	2 446	(2 424)
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	1 408	1 083
Flux net de trésorerie généré par l'activité	18 463	10 965
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 207)	(6 941)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	47	348
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(1 700)	(872)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	173
+/- Variations de périmètre	3 068	(1 156)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 792)	(8 448)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	125
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	(19)	5 357
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	384	70 168
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(2 352)	(64 429)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(3 964)	(3 935)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(5 951)	7 286
Incidence des variations de cours des devises	(33)	(137)
VARIATION TRÉSORERIE	4 687	9 666
Trésorerie à l'ouverture	(13 186)	(22 852)
Trésorerie à la clôture	(8 499)	(13 186)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	4 687	9 666
Disponibilités	3 231	3 105
Découverts bancaires	(11 730)	(16 291)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie	(8 499)	(13 186)

Les notes pages 62 à 85 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Ecarts de conversion	Réserves et résultat consolidés	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1 ^{er} janvier 2005	7 786	1 998	(31)	41 427	51 180	10 007	61 186
Opérations sur capital	5 000	14 873	-	-	19 873	-	19 873
Opérations sur titres auto-détenus	-	912	-	(739)	173	-	173
Dividendes versés	-	-	-	(1)	(1)	(126)	(127)
Résultat net de l'exercice (A)	-	-	-	(3 477)	(3 477)	958	(2 519)
Variations de périmètre (1)	-	-	-	-	-	(10 270)	(10 270)
Variation et transfert en résultat des écarts de conversion (2)	-	-	590	-	590	-	590
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)=(1)+(2)	-	-	590	-	590	(10 270)	(9 680)
Total des produits et charges de la période (A)+(B)	-	-	590	(3 477)	(2 887)	(9 312)	(12 199)
Au 31 décembre 2005	12 786	17 783	559	37 210	68 338	569	68 907
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	267	-	(267)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (A)	-	-	-	1 188	1 188	19	1 207
Variations de périmètre (1)	-	-	-	-	-	(588)	(588)
Variation et transfert en résultat des écarts de conversion (2)	-	-	(449)	-	(449)	-	(449)
Résultat enregistré directement en capitaux propres (B)=(1)+(2)	-	-	(449)	-	(449)	(588)	(1 037)
Total des produits et charges de la période (A)+(B)	-	-	(449)	1 188	739	(569)	170
Au 31 décembre 2006	12 786	18 050	110	38 131	69 078	-	69 078

Le capital social est composé de 12 999 996 actions de 1 euro de nominal au 31 décembre 2006. PCAS détient également 214 363 actions propres. Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

Les notes pages 62 à 85 font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 Faits marquants de l'exercice

PCAS FINLAND

Conformément aux engagements pris en 2001 entre PCAS et Schering, PCAS Finland a acquis en octobre 2006 auprès de Schering l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku et qu'elle occupait dans le cadre d'un contrat de location de longue durée. Cette acquisition d'un montant de 4 millions d'euros a été financée par emprunt bancaire. Cette opération n'a pas d'influence significative sur l'endettement comptable consolidé du groupe, l'engagement de location étant auparavant retraité en dette dans les comptes consolidés.

PCAS Biosolution

Cette filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus a démarré son activité en septembre 2006. Les premiers projets sont à l'étude. L'exercice 2006 enregistre les coûts relatifs aux moyens affectés à ces projets par les deux partenaires principalement en recherche et développement.

Par ailleurs, PCAS a pris en fin d'exercice une participation dans le capital de Protéus à hauteur d'environ 6 % destinée à renforcer les liens entre les deux partenaires.

Société Béarnaise de Synthèse (SBS)

Arkema a cédé en décembre 2006 à PCAS sa participation de 25 % détenue dans le capital de cette société. A l'issue de cette opération, PCAS détient 100 % du capital de la Société Béarnaise de Synthèse.

Programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription

Faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2006, le conseil d'administration du 20 octobre 2006 a autorisé la mise en œuvre d'un programme

d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription et délégué au comité des rémunérations la fixation de la liste des bénéficiaires et les modalités y afférentes. Ce programme, destiné à motiver le management et l'encadrement de PCAS concerne environ 60 personnes pour un nombre total d'actions gratuites à émettre de 615 000 actions, dont 315 000 sous condition de résultat d'exploitation consolidé courant minimum en 2007 et 2008 respectivement de 10 et 15 millions d'Euros, et 150 000 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 6 euros. La mise en place de ce plan étant intervenue début 2007 est sans impact sur les comptes de l'exercice 2006.

Chimie Minérale (PCF)

Conformément à sa stratégie de recentrage autour de deux pôles d'activités (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités), un processus de cession de l'activité Chimie Minérale (PCF) a été engagé. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé en novembre 2006, aux termes duquel PCAS s'est engagé :

- à incorporer au capital de cette société une créance de 765 milliers d'euros au travers d'une augmentation de capital qui a été finalisée en décembre 2006,
- à effectuer deux prêts complémentaires pour un montant total de 700 milliers d'euros (opérations réalisées en juillet et août 2006).
- à céder avant le 31 décembre 2006 50,1 % du capital de PCF (opération réalisée le 29 décembre 2006), la cession des 49,9 % complémentaires devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2009.

1.2 Faits postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de renforcement de la structure financière du Groupe, PCAS a ouvert des discussions avec ses partenaires bancaires et financiers sur la structure de son endettement, et notamment celle du crédit syndiqué mis en place en 2005 (58,8 millions d'euros au 31 décembre 2006) que PCAS souhaite rembourser par anticipation en le remplaçant par des ressources plus adaptées à sa stratégie de développement. Ces discussions devraient aboutir à une nouvelle structure de l'endettement au cours du 1^{er} semestre 2007.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

2 - RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers du Groupe PCAS ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels pour l'exercice 2005 et sont exposées ci-après.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2006 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

Tableau récapitulatif des nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2006

IAS 21 -	Amendement relatif à l'investissement net dans une entité étrangère
IAS 39 -	Révisions de la norme sur les instruments financiers
IFRS 6 -	Prospection et évaluation de ressources minérales
IFRIC 4 -	Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location
IFRIC 5 -	Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites
IFRIC 6 -	Passif résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques
IAS 19 -	Révision limitée de la norme concernant les écarts actuariels, les régimes groupe et les informations à fournir

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2007 ou postérieurement

IFRS 7 -	Instruments financiers : informations à fournir
IAS 1 -	Amendement relatif à l'information à fournir sur le capital
IFRIC 7 -	Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29
IFRIC 8 -	Champ d'application d'IFRS 2
IFRIC 9 -	Réexamen des dérivés incorporés
IFRIC 10 -	Information financière intermédiaire et dépréciation
IFRIC 11 -	Actions propres et transactions intragroupe

2.1 Périmètre et critères de consolidation

Critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de PCAS SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises.

Les sociétés sur lesquelles PCAS SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

Périmètre

Secteurs	Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Numéro SIREN
Chimie fine de spécialité et synthèse pharmaceutique					
	Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	622 019 503
	VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	85,0%	100,0%	452 678 212
	Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	100,0%	100,0%	403 135 080
	PCAS Finland	Messukentäkatu 8 - 20210 Turku Finlande	100,0%	100,0%	
	Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	407 724 426
	Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu	100,0%	100,0%	
	PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030	100,0%	100,0%	
	Dauphin Participation	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	424 481 729
	PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	50,0%	50,0%	487 842 940
	PCAS Pharma	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	100,0%	100,0%	487 842 130
Chimie minérale					
	Pharmacie Centrale de France	Quai Jean Jaurès - 07800 La Voulte	49,9%	49,9%	552 119 828

Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts minoritaires

En application de la norme IAS 27, le groupe tient compte de la détention résultant d'options croisées d'achat et de vente avec un minoritaire sur des titres du groupe dans le calcul des pourcentages d'intérêts.

En l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat d'une participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance, par contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, en capitaux propres ;
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en « autres charges financières » ;
- à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-

passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dette financière nette est contre-passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

2.2 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en Euros.

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres.

La conversion des comptes de la société St-Jean Photochimie Inc. a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2006	0,6544	0,7024
31 décembre 2005	0,7286	0,6628

La conversion des comptes de la société PCAS America Inc. a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2006	0,7593	0,7964
31 décembre 2005	0,8477	0,8038

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1 et retenue par le Groupe, les écarts de conversion accumulés au 1er janvier 2004 ont été réintégrés dans les réserves consolidées.

2.3 Regroupement d'entreprises

2.3.1 Méthode de comptabilisation initiale

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon IFRS 3. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

2.3.2 Ecarts d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (ou UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, ...).

Des tests de valeur pour les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9% (9,5% pour la Finlande),
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2%.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

2.4.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le Groupe n'a ni immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est indéfinie, ni immobilisation incorporelle en cours au 31 décembre 2006.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes:

Brevets	20 ans
Logiciels	3 à 5 ans

2.4.2 Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Aucun frais de développement ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, ces derniers sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction, et ne comprend pas les coûts d'emprunts.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation

corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation actuelle de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations Corporelles	3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

2.6 Contrats de location

2.6.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location. La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. § 2.5 de cette note relative aux immobilisations corporelles).

2.6.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

2.7 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

2.8 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir, éventuellement minorées d'une provision pour dépréciation. S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants

contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

2.9 Instruments Financiers

Le groupe a choisi d'appliquer au 1er janvier 2004 les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

a) Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

b) Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

c) Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

2.11 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

2.12 Capitaux propres

Les actions propres de PCAS SA, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.13 Traitement des impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS et Expansia constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère). Dauphin Participation et PCAS Pharma (sans activité à ce jour) ont rejoint le groupe fiscal à compter du 1er janvier 2006.

2.14 Provisions

2.14.1 Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés. Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10% du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

2.14.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.15 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans. Le dernier plan autorisé par l'assemblée générale et les plans antérieurs entrant dans l'exception IFRS 1, n'ont pas été valorisés par le Groupe.

Date des assemblées d'autorisation	29/05/01	29/05/01
Date du Conseil d'administration	03/10/01	21/11/02
Nombre total d'actions pouvant être achetées	50 000	50 000
Dont nombre d'actions pouvant être achetées par :		
- les mandataires sociaux	-	-
- les dix premiers tributaires salariés	44 000	40 400
Point de départ d'exercice des options	03/10/01	21/11/02
Date d'expiration (1)	03/10/06	21/11/07
Prix d'achat	19,16	15,82
Nombre de salariés concernés	16	18
Nombre d'options d'achat levées durant l'exercice	-	-
Nombre d'options d'achat annulées durant l'exercice	15 000	7 200
Nombre d'options d'achat d'actions restantes	21 000	32 600

(1) Le règlement associé à chaque attribution prévoit un délai supplémentaire de six mois à partir de la date d'échéance pour donner le temps nécessaire au salarié d'effectuer les formalités de levée d'option et procéder à l'achat effectif des actions.

Aucune option n'a été levée au titre de ces plans et aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006

2.16 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

2.17 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

2.18 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les coûts de restructurations ainsi que, lors d'une acquisition, toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

2.19 Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

2.20 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (en particulier, ont été pris en compte les Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en 2005).

2.21 Informations sectorielles

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation pour les informations sectorielles sont les branches d'activités pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

3 – VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 n'intègrent pas les comptes des sociétés du pôle Formulation Pharmaceutique (Sous-Groupe Créapharm) suite à la cession par PCAS de sa participation détenue dans ce pôle intervenue au cours du quatrième trimestre 2005. Le résultat de cette activité a été classé en 2005 en résultat net des activités destinées à être cédées.

Par ailleurs, un processus de cession de l'activité Chimie Minérale (PCF) a été engagé avec la vente de 50,13% du capital de cette filiale intervenue le 30 décembre 2006. Cette activité a ainsi été classée en 2005 et 2006 en résultat net des activités destinées à être cédées. PCF est ainsi mise en équivalence au 31 décembre 2006.

PCAS Biosolution (anciennement PCAS Chimie Fine), filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus, est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

4 - ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
PCAS	4 371	-	4 371	4 371	-	4 371
Expansia	7 934	-	7 934	7 934	-	7 934
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
Total Chimie Fine et Synthèse Pharma	14 639	(2 334)	12 305	14 639	(2 334)	12 305
PCF	419	(419)	-	840	(840)	-
Total Chimie Minérale	-	-	-	840	(840)	-
Total Général	15 058	(2 753)	12 305	15 479	(3 174)	12 305

5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2006
Concessions et brevets	5 883	92	(24)	(170)	-	55	5 836
Fonds de commerce	339	-	-	-	-	-	339
Autres immobilisations incorporelles	-	231	-	-	-	-	231
Montant Brut	6 222	323	(24)	(170)	-	55	6 406
Concessions et brevets	(2 871)	(836)	24	170	-	-	(3 513)
Fonds de commerce	(339)	-	-	-	-	-	(339)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Montant des Amortissements	(3 210)	(836)	24	170	-	-	(3 852)
Concessions et brevets	3 012	(744)	-	-	-	55	2 323
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	231	-	-	-	-	231
Montant des immobilisations Nettes	3 012	(513)	-	-	-	55	2 554

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31 décembre 2005	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2006
Terrains	9 425	-	-	(63)	(8)	500	9 854
Crédit-bail immobilier	8 374	-	-	-	-	(4 000)	4 374
Constructions	52 251	987	(112)	(4 617)	(224)	3 597	51 882
Installations techniques	127 684	5 369	(564)	(15 119)	(773)	1 892	118 489
Crédit-bail mobilier	1 186	-	-	(249)	-	-	937
Immobilisations en cours	2 750	1 649	-	(101)	-	(2 204)	2 094
Autres immobilisations corporelles	9 372	879	(62)	(311)	(62)	160	9 976
Montant Brut	211 042	8 884	(738)	(20 460)	(1 067)	(55)	197 606
Terrains	(422)	(69)	-	-	-	-	(491)
Crédit-bail immobilier	(2 260)	(96)	-	-	-	-	(2 356)
Constructions	(21 283)	(2 157)	100	3 742	93	-	(19 505)
Installations techniques	(91 845)	(8 578)	511	13 374	663	-	(85 875)
Crédit-bail mobilier	(746)	(110)	-	232	-	-	(624)
Autres immobilisations corporelles	(6 482)	(777)	48	290	56	-	(6 865)
Amortissements	(123 038)	(11 787)	659	17 638	812	-	(115 716)
Terrains	9 003	(69)	-	(63)	(8)	500	9 363
Crédit-bail immobilier	6 114	(96)	-	-	-	(4 000)	2 018
Constructions	30 968	(1 170)	(12)	(875)	(131)	3 597	32 377
Installations techniques	35 839	(3 209)	(53)	(1 745)	(110)	1 892	32 614
Crédit-bail mobilier	440	(110)	-	(17)	-	-	313
Immobilisations en cours	2 750	1 649	-	(101)	-	(2 204)	2 094
Autres immobilisations corporelles	2 890	102	(14)	(21)	(6)	160	3 111
Montant Net	88 004	(2 903)	(79)	(2 822)	(255)	(55)	81 890

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

7 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
PCAS Biosolution ⁽¹⁾	(25)	-
PCF ⁽²⁾	(968)	-
Total	(993)	-

(1) PCAS Biosolution (anciennement PCAS Chimie Fine), filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

(2) PCF est mise en équivalence suite à la cession par PCAS de 50,13 % de sa participation intervenue le 30 décembre 2006.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat IFRS	Pourcentage de participation au 31/12/2006
PCAS Biosolution	294	501	(48)	50,00 %
PCF ⁽³⁾	11 140	9 446	(2 232)	49,87 %

(3) L'intégralité du résultat de l'exercice 2006 de cette société figure en résultat net des activités destinées à être cédées.

8 - STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Matières premières et autres approvisionnements	16 516	16 755
En-cours de production et produits finis	39 331	39 185
Marchandises	332	930
Montant net	56 179	56 870

9 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

9.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Clients et comptes rattachés	31 311	34 935
Provisions pour créances douteuses	(43)	(93)
Montant net	31 268	34 842

9.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Clients et comptes rattachés en euros	26 054	27 203
Clients et comptes rattachés en dollars	5 183	7 573
Clients et comptes rattachés en autres devises	30	66
Montant net	31 267	34 842

10 - AUTRES CRÉANCES

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Créances sur l'Etat	6 988	6 492
Autres créances	1 639	1 397
Charges constatées d'avance	948	947
Avances et acomptes versés sur commandes	-	71
Total	9 575	8 907

11 - PROVISIONS

Provisions pour risques et charges

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 925	4 948
Provisions pour médailles du travail	783	883
Provisions pour frais de santé	1 025	932
Autres provisions pour risques et charges	529	496
Montant brut	7 262	7 259

Ventilation courant / non-courant

Non-courant	6 784	6 986
Courant	478	273

Montant imputé au compte de résultat au titre :

- des prestations de retraite	381	443
- des frais de santé	93	71

En milliers d'euros	31 décembre 2005	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	31 décembre 2006
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 948	551	(311)	-	(263)	4 925
Provisions pour médailles du travail	883	-	(72)	-	(28)	783
Provisions pour frais de santé	932	93	-	-	-	1 025
Autres provisions pour risques et charges	496	547	(328)	-	(186)	529
Montant Brut	7 259	1 191	(711)	-	(477)	7 262

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.14.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2004).

Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeur actualisée des obligations financées	5 617	6 286
Juste valeur des actifs du régime	(1 130)	(1 140)
	4 487	5 146
Coût des services passés non financés	(287)	(330)
Pertes actuarielles non reconnues	429	(305)
Actif inscrit au bilan	296	437
Passif inscrit au bilan	4 925	4 948

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Coût des services rendus	336	341
Coût financier	238	254
Rendement attendu des actifs du régime	(46)	(49)
Coût des services passés	23	25
Prestations payées directement par l'employeur	(311)	(128)
Prestations remboursées à l'employeur	141	-
Montant total inclu dans charges liées aux avantages du personnel	381	443

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A l'ouverture	4 948	5 817
Différences de conversion	-	-
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprise	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Cotisations au fonds d'assurance	-	-
Total de la charge imputée au compte de résultat	381	443
Prestations remboursées à l'employeur	(141)	-
Variations de périmètre	(263)	(1 312)
A la clôture	4 925	4 948

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeur totale des engagements au 1 ^{er} janvier	(4 511)	(5 380)
Coût des services rendus	(336)	(341)
Coût de l'actualisation	(238)	(254)
Rendement attendu des actifs	46	49
Coût des services passés non financés	(310)	(355)
Gain ou (pertes) actuarielles	429	(305)
Prestations payées	311	128
Prestations remboursées	(141)	-
Sortie de périmètre	263	1 312
Valeur totale des engagements au 31 décembre	(4 487)	(5 146)

Les principales hypothèses sont les suivantes :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Taux d'actualisation	4,55%	4,01%
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	4,01%	4,49%
Taux d'augmentation futur des salaires cadres	3%	3%
Taux d'augmentation futur des salaires non cadres	2,5%	2,5%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actif en Euros	742	786
Obligations en Euros	73	59
Obligations en Dollars US	3	3
Actions Europe	214	190
Actions Etats-Unis	64	65
Actions Autres Pays	34	37
Total des actifs du régime	1 130	1 140

La variation des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier	1 140	1 097
Rendement des fonds	34	65
Intérêts crédités	27	36
Prestations payées	(71)	(58)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	1 130	1 140

Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux d'évolution des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 10 milliers d'euros.

12 - ENDETTEMENT NET

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dettes à long terme (hors part court terme)		
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	60 547	63 603
Dettes financières / contrats de location-financement	632	6 014
Réserve de participation des salariés	472	663
Autres emprunts et dettes financières	187	123
Total dettes long terme	61 838	70 403
Compte Courant Dynaction		
	684	684
Dettes à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	6 329	2 024
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	1 107	1 109
Concours bancaires courants	11 729	16 270
Part court terme de la réserve de participation des salariés	201	489
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	71	207
Intérêts courus	320	21
Total dettes court terme	19 757	20 120
Total dette brute	82 279	91 207
Valeurs mobilières de placement	21	91
Disponibilités	3 210	3 014
Total dette nette	79 048	88 102

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 58,8 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 20).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élevaient à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2006 contre 1,7 million d'euros au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2006, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,021 million d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Echéances des dettes à long et court terme

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
A moins de 6 mois	13 804	18 450
Entre 6 et 12 mois	5 954	1 670
Entre 1 et 5 ans	61 146	71 087
A plus de 5 ans	1 375	-
Total	82 279	91 207

Dettes financières ventilées par taux

En milliers d'euros	Taux fixe 31 déc. 2006	Taux variable 31 déc. 2006	Total 31 déc. 2006
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	2 340	64 537	66 877
Dettes financières / Crédit-bail	821	918	1 739
Autres emprunts et dettes financières	1 934	11 729	13 663
Total	5 095	77 184	82 279

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

	Taux échangés	Montants (en milliers d'euros)	Termes
Swap à taux fixe de 2,665 %	EURIBOR 3 mois	22 500	09/2008
Swap à taux fixe de 2,75 %	EURIBOR 3 mois	27 000	09/2008

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 66 % au 31 décembre 2006 (72 % en 2005).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2006 à 4,58 % (4,09 % en 2005).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2006 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 277 milliers d'euros.

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué de 58,8 millions d'euros sont assorties de ratios tels que décrits en note 20 de l'annexe.

13 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Provisions réglementées	(2 911)	(3 178)
Déficits reportables	4 372	2 799
Autres retraitements	2 226	1 345
Total	3 687	966

14 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

14.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Fournisseurs et comptes rattachés	24 311	23 507
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	4 076	2 027
Total	28 387	25 534

14.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	26 790	22 527
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	1 054	2 993
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	543	14
Total	28 387	25 534

15 - AUTRES DETTES

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dettes fiscales	1 578	1 561
Dettes sociales	9 689	9 265
Autres dettes	1 542	3 145
Produits constatés d'avance	1 645	1 385
Total	14 454	15 356

16 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	(77)	(99)
Dépréciations d'actifs non courants corporels ou incorporels	-	(412)
Ecarts d'acquisition négatifs	95	-
Coûts des licenciements économiques	(947)	-
Autres	85	(24)
Total	(844)	(535)

17 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	31 déc 2006	31 déc 2005
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cessions des Valeurs Mobilières de Placement	29	32
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(4 563)	(4 303)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	570	336
Total	(3 964)	(3 935)

18 - INFORMATION SECTORIELLE

En raison de l'organisation interne du Groupe, les axes de présentation pour les informations sectorielles sont les branches d'activités pour l'axe primaire et les zones géographiques pour l'axe secondaire.

Ventilation par secteur d'activité

En milliers d'euros	Synthèse pharma	Chimie fine de spécialités	Total
31 décembre 2006			
Chiffre d'affaires	109 925	68 369	178 294
Résultat opérationnel courant	6 516	3	6 519
31 décembre 2005			
Chiffre d'affaires	107 228	63 397	170 625
Résultat opérationnel courant	6 266	(2 722)	3 544

Ventilation des immobilisations par zones géographiques et monétaires

En milliers d'euros	France	Finlande	Canada	Total
31 décembre 2006				
Ecarts d'acquisition	12 305	-	-	12 305
Autres immobilisations incorporelles	2 148	406	-	2 554
Immobilisations corporelles	70 214	9 240	2 436	81 890
31 décembre 2005				
Ecarts d'acquisition	12 305	-	-	12 305
Autres immobilisations incorporelles	2 425	587	-	3 012
Immobilisations corporelles	75 743	9 431	2 830	88 004

En milliers d'euros	Euro	Dollar Canadien	Total
31 décembre 2006			
Ecarts d'acquisition	12 305	-	12 305
Autres immobilisations incorporelles	2 554	-	2 554
Immobilisations corporelles	79 454	2 436	81 890
31 décembre 2005			
Ecarts d'acquisition	12 305	-	12 305
Autres immobilisations incorporelles	3 012	-	3 012
Immobilisations corporelles	85 174	2 830	88 004

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

19 - CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Charge d'impôt exigible	(83)	(1 745)
(Charge) produit net d'impôts différés	1 508	2 184
Impôts sur les bénéfices	1 425	439

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat avant impôt	1 743	(691)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	34,43 %	34,43 %
(Charge) produit d'impôt théorique	(600)	238
Incidence des :		
Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	(68)	-
Activation des pertes fiscales (montant net)	(15)	(418)
Autres différences permanentes	198	349
Crédits d'impôts recherche	1 427	365
Différences de taux d'imposition étranger	422	(54)
Autres retraitements	61	(41)
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	1 425	439

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2005	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 décembre 2006
Immobilisations	(832)	(443)	150	5	885	(235)
Stocks	(381)	133	-	-	-	(248)
Provisions	(1 406)	28	-	312	-	(1 066)
Autres différences temporelles	790	216	(86)	(55)	-	865
Reports déficitaires	2 799	1 573	-	-	-	4 372
Montant Brut	970	1 508	64	262	885	3 688

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élèvent respectivement à 2,3 millions d'euros et 1,1 million d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2005 (dont 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 et 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2005 concernent les filiales françaises). Les business plans réactualisés au cours de l'exercice 2006, et utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition, ont conduit à porter de 2,8 à 4,4 millions d'euros l'impôt différé actif reconnu au titre de ces déficits reportables dont 3,3 millions d'euros pour les filiales françaises (2,8 millions d'euros à fin 2005) et 1,1 million d'euros pour la filiale finlandaise. Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

20 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nantissement des titres de Participations

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 70 millions d'euros mis en place le 1er juin 2005.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
SBS	27/05/2005	01/12/2010	97 500	75%
Expansia	27/05/2005	01/12/2010	603 480	100%
VLG Chem	27/05/2005	01/12/2010	3 179 867	85%
PCAS Finland	27/05/2005	01/12/2010	25 000	100%

Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué de 70 millions d'euros mis en place le 1er juin 2005 deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans les tableaux figurant ci-dessous (ratios déterminés selon les principes comptables français) :

Ratio de Levier

Le Ratio de Levier devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Levier (R1)
30 juin 2005	R1 ≤ 3,75
31 décembre 2005	R1 ≤ 3,75
30 juin 2006	R1 ≤ 3,50
31 décembre 2006	R1 ≤ 3,25
30 juin 2007	R1 ≤ 3,00
31 décembre 2007	R1 ≤ 2,75
30 juin 2008	R1 ≤ 2,50
31 décembre 2008	R1 ≤ 2,25
30 juin 2009	R1 ≤ 2,00
31 décembre 2009	R1 ≤ 2,00
30 juin 2010	R1 ≤ 2,00

Ratio de Gearing

Le Ratio de Gearing devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Levier (R2)
30 juin 2005	R2 ≤ 1,20
31 décembre 2005	R2 ≤ 1,20
30 juin 2006	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2006	R2 ≤ 1,00
30 juin 2007	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2007	R2 ≤ 1,00
30 juin 2008	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2008	R2 ≤ 1,00
30 juin 2009	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2009	R2 ≤ 1,00
30 juin 2010	R2 ≤ 1,00

Ratio de Couverture des Frais Financiers

Le Ratio de Couverture des Frais Financiers devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Couverture des Frais Financiers (R3)
30 juin 2005	R3 ≥ 4,00
31 décembre 2005	R3 ≥ 4,00
30 juin 2006	R3 ≥ 4,50
31 décembre 2006	R3 ≥ 4,50
30 juin 2007	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2007	R3 ≥ 5,00
30 juin 2008	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2008	R3 ≥ 5,00
30 juin 2009	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2009	R3 ≥ 5,00
30 juin 2010	R3 ≥ 5,00

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Définitions Financières

"Ratio de Couverture des Frais Financiers" désigne le ratio de l'EBE sur les Frais Financiers Nets.

"Ratio de Gearing" désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les Fonds Propres.

"Ratio de Levier" désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

"EBE" désigne, sur la base des comptes consolidés du Groupe, le chiffre d'affaires hors taxes:

- plus la production stockée,
- plus la production immobilisée,
- plus les subventions d'exploitation,
- plus les transferts de charges,
- plus les autres produits de gestion courante,
- moins le coût des marchandises vendues,
- moins les frais de personnel,
- moins les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés et des contributions exceptionnelles assises sur la base de cet impôt,
- moins les autres achats et charges externes, à l'exception des loyers de crédit-bail.

"Frais Financiers Nets" désigne les "intérêts et charges assimilées" de la rubrique "charges financières" (y compris celles des crédit-baux retraités) figurant au compte de résultat des comptes consolidés de l'Emprunteur, diminués des "autres intérêts et produits assimilés" de la rubrique "produits financiers" figurant au compte de résultat des comptes consolidés de l'Emprunteur.

"Dette Financière Nette" désigne, sur la base des comptes consolidés du Groupe, l'Endettement Financier :

- plus les dettes financières, dont la position comptable créditrice des comptes bancaires créditeurs auprès d'établissements de crédit,

- plus la part en capital des engagements de crédit-bail et de location financière retraitée en dette dans les comptes consolidés au sens des normes comptables françaises,
- plus les effets portés à l'escompte et non échus, les cessions Dailly avec recours, l'affacturage, escompte et autres mobilisations du poste clients avec recours sur l'Emprunteur,
- moins les comptes courants d'actionnaires dont l'échéance est postérieure à la Date d'Echéance Finale et dont le remboursement est subordonné au remboursement du Prêt,
- moins les disponibilités, dont la position débitrice des comptes bancaires débiteurs et les avoirs en caisse,
- moins les valeurs mobilières de placement.

"Fonds Propres" désigne capitaux propres :

- plus les intérêts minoritaires,
- plus les comptes courants d'actionnaires dont l'échéance est postérieure à la Date d'Echéance Finale et dont le remboursement est subordonné au remboursement du Prêt.

Au 31 décembre 2006, les ratios s'élevaient respectivement à : 3,61 pour le ratio de levier ; 0,94 pour le ratio de gearing et 4,94 pour le ratio de couverture des frais financiers. Les banques ont donné leur accord formel sur la non exigibilité du crédit.

Comme déjà mentionné dans les faits postérieurs à la clôture de l'exercice, des discussions sur la structure de cette dette ont été engagées, qui devraient aboutir au cours du 1er semestre 2007.

Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Ventes nettes de devises à terme	6 374	4 574
Redevances de crédit-bail non échues	2 019	7 284
Effets escomptés non échus	-	-
Autres nantissements et hypothèques	1 647	2 550
Total	10 040	14 408

Les ventes de devises à terme concernent le dollar (USD) et le Yen (JPY). Les cours moyens des ventes à terme sont de 1,3067 USD et de 148,95 JPY pour 1 euro.

Autres engagements donnés

PCAS SA s'est engagé à acquérir – à première demande à compter de Juin 2009 – les 15% demeurant détenus par Aventis-Sanofi dans VLG Chem. Le prix d'acquisition s'élèvera à 2,7 millions d'euros diminués des éventuels dividendes reçus par Aventis-Sanofi depuis la création de VLG Chem.

Cet engagement est d'ores et déjà pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe PCAS au titre des retraitements sur engagements de rachat d'intérêts minoritaires.

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros. PCAS a également accordé à NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4,0 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku. NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

Par ailleurs, dans le soucis de sécuriser l'approvisionnement en acroléine du groupe, PCAS a été amenée à se porter garant du règlement par sa filiale SBS des factures dues au titre de la fourniture en acroléine à concurrence d'un montant maximum de 600.000 euros.

Dans le cadre de la cession de sa participation dans Créapharm au cours du dernier trimestre 2005, PCAS a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. L'ensemble de ces garanties est partagé avec les autres vendeurs (50 % par PCAS) et le montant maximum est plafonné à 4 560 000 euros pour les vendeurs (franchise de 100 000 euros), soit 2 280 000 euros pour PCAS.

Ces garanties expirent :

- le 30 janvier 2009 pour toute perte résultant d'un redressement ou d'un passif social, fiscal ou douanier ;
- le 31 décembre 2006, pour toute autre perte.

Au cours de l'année civile 2006, le cessionnaire a mis en jeu la garantie d'actif et de passif à plusieurs reprises mais, au 31 décembre 2006, le montant total des réclamations reste en deçà de la franchise dont bénéficie notre société. Il convient de préciser que durant la même période, d'autres réclamations (non chiffrées à ce jour), ont été faites à titre conservatoire au titre de la garantie d'actif et de passif.

Dans le cadre de la cession de 50,1% de sa participation détenue dans PCF intervenue en fin d'exercice 2006, PCAS a consenti une garantie de passif couvrant :

- d'éventuels passifs sociaux et fiscaux non révélés ayant leur origine dans des faits antérieurs au 30 juin 2006 (garantie expirant le 31 décembre 2009),
- d'éventuels passifs environnementaux dont l'origine serait antérieure au 9 novembre 2006 et que la société PCF se verrait obligée d'indemniser ou de dépolluer en application de la réglementation applicable à cette date et uniquement dans l'hypothèse d'une contamination de l'exploitation (garantie expirant dans un délai de 5 ans à compter de cette date, soit le 8 novembre 2011, montant plafonné à 1 million d'euros et franchise de 200 milliers d'euros pour toute indemnité éventuelle due après le 31 décembre 2009).

A ce jour, PCAS n'a constaté aucun litige susceptible d'entraîner la mise en jeu de cette garantie.

Enfin, dans le cadre de la cession de Vernolab SA, PCAS a été amené à consentir une garantie de passif couvrant :

- un passif environnemental identifié jusqu'à la réalisation satisfaisante d'actions correctives dans la limite de 145 milliers d'euros. A ce titre, aucune dépense n'a été enregistrée en 2006 (84 milliers d'euros de 2004 à 2005).
- d'éventuels passifs sociaux non révélés jusqu'à prescription. A ce jour PCAS n'a constaté aucun litige susceptible d'entraîner la mise en jeu de cette garantie.

Engagements reçus

Les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le groupe à la date de clôture se montent à 0,9 million d'euros.

Au 31 décembre 2006, le groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 11,8 millions d'euros.

21 - EFFECTIF MOYEN DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Cadres	184	187
Agents de maîtrise	399	406
Ouvriers	466	453
Total	1 049	1 046

22 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, a été intégralement comptabilisé en charges de l'exercice pour un montant de 12,5 millions d'euros en 2006 (12,7 millions d'euros en 2005).

23 - SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Dynaction SA détient 70,45% du capital de PCAS au 31 décembre 2006.

Les comptes du Groupe PCAS sont intégrés globalement dans les comptes du Groupe Dynaction.

Transactions effectuées avec Dynaction :

En milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actif		
Créances	-	-
Passif		
Compte courant	684	684
Autres dettes	-	-
Résultat		
Prestations de services	3	3
Autres achats et charges externes	(45)	(84)
Intérêts et charges assimilés	-	(175)

24 - LITIGES

Il n'existe actuellement aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe PCAS, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

Il n'existe pas de risque majeur qui pourrait affecter l'activité normale du groupe.

25 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration, de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction, Société-Mère de PCAS, une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 12 354 euros. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe la somme de 350 000 euros. En outre, Monsieur Christian Moretti a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La rémunération brute fixe versée par la Société PCAS en 2006 à Monsieur Jean-Paul Boutellier, Directeur Général jusqu'au 13 juin 2006, date de son départ en retraite, s'est élevée à 118 433 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Jean-Paul Boutellier n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Jean-Paul Boutellier a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 1 346 euros. Par ailleurs, Monsieur Jean-Paul Boutellier n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe.

La rémunération brute fixe versée en 2006 à Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général, depuis le 13 juin 2006, par la Société PCAS s'est élevée à 100 138 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de

l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 593 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La rémunération brute fixe versée en 2006 à Monsieur Gilles de Juvigny, Directeur Général Adjoint en charge des Finances jusqu'au 31 janvier 2006, par la Société PCAS s'est élevée à 36 282 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Gilles de Juvigny n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Gilles de Juvigny a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 590 euros. Par ailleurs, Monsieur Gilles de Juvigny n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe.

Les autres mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération.

26 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes du groupe PCAS sont intégrés dans les comptes du groupe Dynaction - 23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PCAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des écarts d'acquisition

Comme indiqué dans la note 2.3.2 aux états financiers, la société réalise au minimum annuellement un test de dépréciation des

écarts d'acquisition en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 4 donne une information appropriée à cet égard.

Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 2.13 et 19 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de l'établissement des tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois Perret, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Afigec
Christian Bordas



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006



COMPTES SOCIAUX 2006

Sommaire

- 88. Bilan
- 90. Compte de résultat
- 91. Tableaux des flux de trésorerie
- 92. Annexe aux comptes sociaux
- 108. Rapports des Commissaires aux comptes
- 112. Résolutions

BILAN

au 31 décembre 2006

ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Immobilisations incorporelles	2	4 281	4 465	4 692
Immobilisations corporelles	3	24 455	25 332	27 272
Immobilisations financières	4	59 065	57 600	69 854
Total actif immobilisé		87 801	87 397	101 818
Stocks et en-cours	5	36 259	32 444	30 866
Clients et comptes rattachés	6	3 016	1 764	17 953
Autres créances et comptes de régularisation	7	22 199	18 510	7 508
Valeurs mobilières de placement	11	1 072	1 339	2 252
Disponibilités	11	1 692	537	1 280
Total actif circulant		64 238	54 594	59 859
Total actif		152 039	141 991	161 677

PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital		13 000	13 000	8 000
Primes		18 902	18 902	4 029
Réserves		8 735	13 708	18 782
Résultat de l'exercice		(3 047)	(4 973)	(5 074)
Subventions d'investissements		46	81	117
Provisions réglementées	9	6 881	6 940	6 997
Capitaux propres		44 517	47 658	32 851
Provisions pour risques et charges	10	483	292	246
Provisions		483	292	246
Emprunts et dettes financières	11	74 987	69 827	85 127
Compte courant (*)	11	684	684	15 200
Fournisseurs et comptes rattachés	12	21 586	16 234	21 999
Autres dettes et comptes de régularisation	13	9 782	7 296	6 254
Dettes		107 039	94 041	128 580
Total passif		152 039	141 991	161 677

(*) Compte courant Dynaction : cf. détail de l'endettement net en note 11

COMPTE DE RESULTAT

au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires net	15	122 478	111 752	100 685
Autres produits d'exploitation	16	7 190	2 613	2 775
Achats marchandises, MP et variation stocks		(68 055)	(53 783)	(47 409)
Autres achats et charges externes		(21 000)	(21 817)	(19 674)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 601)	(3 459)	(2 933)
Charges de personnel	17	(31 038)	(29 555)	(29 924)
Dotations aux amortissements		(5 611)	(6 037)	(6 232)
Dotations aux provisions		(2 636)	(1 711)	(1 670)
Autres charges		(220)	(153)	(303)
Résultat d'exploitation		(2 493)	(2 150)	(4 685)
Résultat financier	18	(1 621)	(8 780)	(4 948)
Résultat courant avant impôt		(4 114)	(10 930)	(9 633)
Résultat exceptionnel	19	(9)	5 830	2 401
Impôt sur les bénéfices	20	1 076	127	2 158
Résultat net		(3 047)	(4 973)	(5 074)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Trésorerie nette à l'ouverture			
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	543	1 287	1 448
Actions propres	1 333	2 245	2 308
Dettes financières à court terme	(9 974)	(33 460)	(30 831)
Total	(8 098)	(29 928)	(27 075)
Opérations d'exploitation			
Résultat net	(3 047)	(4 973)	(5 074)
Amortissements	5 419	5 756	6 073
Variation des provisions	2 194	8 544	4 927
Subventions virées au résultat	(35)	(36)	(35)
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations	76	(5 804)	(2 361)
Capacité d'autofinancement	4 607	3 487	3 530
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 278)	5 562	(2 098)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 329	9 049	1 432
Opérations d'investissements			
Investissements incorporels	(278)	(149)	(128)
Investissements corporels	(4 158)	(3 528)	(3 610)
Investissements financiers (1)	(2 218)	(8 339)	(15 470)
Cessions d'immobilisations (2)	53	11 251	6 823
Flux de trésorerie provenant des investissements	(6 601)	(765)	(12 385)
Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres	-	5 357	-
Dividendes versés	-	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières (3)	51	70 240	23 000
Remboursements d'emprunts et dettes financières (3)	(394)	(62 051)	(14 901)
Flux des opérations provenant des opérations financières	(343)	13 546	8 099
Variation de trésorerie	(4 615)	21 830	(2 854)
Trésorerie nette à la clôture			
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	1 698	543	1 287
Actions propres	1 066	1 333	2 245
Dettes financières à court terme	(15 477)	(9 974)	(33 460)
Total	(12 713)	(8 098)	(29 928)

(1) Prise de participation à hauteur de 85% dans VLG Chem au 1er juin 2004. L'exercice 2005 intègre principalement le paiement effectué en mars 2005 de 7,5 millions d'euros correspondant au paiement des 50% complémentaires acquis en juin 2004 dans PCAS Finland (PCAS détient 100% de sa filiale après cette opération).

(2) Comprend principalement la cession de Creapharm en 2005 pour 11,2 millions d'euros et celle de Vernolab en 2004 pour 6,8 millions d'euros.

(3) En 2005, impact de la mise en place du crédit syndiqué le 1er juin 2005 pour 70 millions d'euros se substituant aux dettes moyen terme existantes.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

PCAS Biosolution

Cette filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus a démarré son activité en septembre 2006. Les premiers projets sont à l'étude. L'exercice 2006 enregistre les coûts relatifs aux moyens affectés à ces projets par les deux partenaires principalement en recherche et développement.

Par ailleurs, PCAS a pris en fin d'exercice une participation dans le capital de Protéus à hauteur d'environ 6 % destinée à renforcer les liens entre les deux partenaires.

Société Béarnaise de Synthèse (SBS)

Arkema a cédé en décembre 2006 à PCAS sa participation de 25 % détenue dans le capital de cette société. A l'issue de cette opération, PCAS détient 100 % du capital de la Société Béarnaise de Synthèse.

Programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription

Faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2006, le conseil d'administration du 20 octobre 2006 a autorisé la mise en œuvre d'un programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription et délégué au comité des rémunérations la fixation de la liste des bénéficiaires et les modalités y afférentes.

Ce programme, destiné à motiver le management et l'encadrement de PCAS concerne environ 60 personnes pour un nombre total d'actions gratuites à émettre de 615 000 actions, dont 315 000 sous condition de résultat d'exploitation consolidé courant minimum en 2007 et 2008 respectivement de 10 et 15 millions d'euros, et 150 000 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 6 euros. La mise en place de ce plan étant intervenue début 2007 est sans impact sur les comptes de l'exercice 2006.

Chimie Minérale (PCF)

Conformément à sa stratégie de recentrage autour de deux pôles d'activités (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités), un processus de cession de l'activité Chimie Minérale (PCF) a été engagé. Dans ce cadre, un protocole d'accord a été signé en novembre 2006, aux termes duquel PCAS s'est engagé :

- à incorporer au capital de cette société une créance de 765 milliers d'euros au travers d'une augmentation de capital qui a été finalisée en décembre 2006,
- à effectuer deux prêts complémentaires pour un montant total de 700 milliers d'euros (opérations réalisées en juillet et août 2006).
- à céder avant le 31 décembre 2006 50,1 % du capital de PCF (opération réalisée le 29 décembre 2006), la cession des 49,9 % complémentaires devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2009.

FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de renforcement de la structure financière du Groupe, PCAS a ouvert des discussions avec ses partenaires bancaires et financiers sur la structure de son endettement, et notamment celle du crédit syndiqué mis en place en 2005 (58,8 millions d'euros au 31 décembre 2006) que PCAS souhaite rembourser par anticipation en le remplaçant par des ressources plus adaptées à sa stratégie de développement. Ces discussions devraient aboutir à une nouvelle structure de l'endettement au cours du 1^{er} semestre 2007.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales du plan comptable général (PCG 99) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

- Continuité dans l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais d'établissement, de brevets et de fonds de commerce.

Durées d'amortissement :	
Frais d'établissement	1 à 5 ans linéaire
Brevets	20 ans linéaire
Autres immobilisations incorporelles	20 ans maximum
Logiciels	1 an linéaire

Le groupe n'immobilise pas de frais de recherche; l'intégralité des coûts de recherche est affectée en charge au compte de résultat.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2005 du règlement CRC 2002-10, la durée de référence utilisée pour l'amortissement des actifs de la société n'est plus la durée d'usage mais devient la durée d'utilisation.

Les durées de vie exposées dans ce chapitre sont conformes à la nouvelle réglementation comptable. Aucun changement de durée n'a été opéré au 1^{er} janvier 2005 dans les comptes.

L'impact du changement de méthode sur le résultat net 2005 de la société a été par conséquent nul.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les méthodes suivantes :

Constructions et agencements de construction	10 à 20 ans linéaire
Installations techniques, matériels et outillages	6,67 ans linéaire
Matériel divers et matériel de sécurité	10 ans linéaire
Matériel de transport	5 ans linéaire
Matériel de manutention	6,67 ans linéaire
Matériel et mobilier de bureau	10 ans linéaire
Matériel informatique	4 ans linéaire

Des amortissements dérogatoires déterminés par la différence entre les amortissements dégressifs et les amortissements linéaires sont calculés pour les installations techniques et le matériel de manutention. Ils sont comptabilisés au passif du bilan en provisions réglementées.

1.3 Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la situation financière des sociétés le justifie notamment eu égard à la valeur d'entreprise déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés (DCF).

1.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur probable de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future, des taux de rotation et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché (tous les stocks dont le taux de rotation est supérieur à 1 an sont systématiquement analysés).

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en fonction des informations connues.

Sur certaines créances une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte de difficultés spécifiques de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1.6 Actions propres

Les actions propres détenues par PCAS sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'exercice 2006.

Une provision pour dépréciation est constatée sur la base du cours moyen du dernier mois. Par ailleurs, une provision complémentaire pour risque est constatée si nécessaire.

1.7 Composition du capital

A effet du 1^{er} Janvier 2000 le capital a été converti en euros soit 7 999 998 euros divisés en 7 999 998 actions de un euro.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice 2005, celui-ci est divisé en 12 999 996 actions d'un euro de nominal.

Le capital social a été augmenté en 2005 de 5 millions d'euros et la prime d'émission de 14,9 millions d'euros.

1.8 Réserves

La part des réserves indisponibles correspondant à la détention d'actions propres s'élève à 2,8 millions d'euros.

1.9 Provisions

Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée lorsqu'une perte ou un passif est probable et peut être raisonnablement évalué.

Au cas où cette perte ou ce passif est identifié mais n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Engagements en matière de départ en retraite et assimilés

PCAS n'a pas d'engagement en matière de retraite mais seulement au titre des indemnités de départ et au titre des médailles du travail selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges de l'exercice. L'engagement futur hors bilan, déterminé conformément à la norme IAS 19 s'élève à 3 457 milliers d'euros.

L'application de la méthode préférentielle relative aux engagements retraites entraînerait une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2006 de 3 666 milliers d'euros correspondant au montant de la provision.

Provisions réglementées

Elles ont été constituées conformément aux textes en vigueur. Elles comprennent la provision pour hausse de prix et les amortissements dérogatoires.

1.10 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

La principale devise utilisée est le dollar US. La société couvre à terme cette devise en utilisant le principe de la couverture de change à terme pour sa position nette à horizon d'un mois.

1.11 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS et Expansia constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la société mère).

Dauphin Participation et PCAS Pharma (sans activité à ce jour) ont rejoint le groupe fiscal à compter du 1er janvier 2006.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2006
Concessions et brevets	2 537	277	-	-	2 814
Fonds de commerce	5 294	-	-	-	5 294
Montant brut	7 831	277			8 108
Concessions et brevets	(1 644)	(213)	-	-	(1 857)
Fonds de commerce	(1 723)	(247)	-	-	(1 970)
Montant des amortissements	(3 367)	(460)			(3 827)
Concessions et brevets	894	63	-	-	957
Fonds de commerce	3 571	(247)	-	-	3 324
Montant des immobilisations incorporelles nettes	4 465	(183)			4 281

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2005	Augmentations	Cessions	Virements Poste à poste	31/12/2006
Terrains	1 608	-	-	-	1 608
Constructions	19 463	383	(19)	97	19 924
Installations techniques	62 727	2 137	(551)	1 308	65 621
Autres immobilisations corporelles	5 278	644	(61)	113	5 974
Immobilisations en cours	1 556	983	-	(1 518)	1 021
Avances et acomptes	-	11	-	-	11
Montant brut	90 632	4 158	(631)	-	94 159
Terrains	(323)	(17)	-	-	(340)
Constructions	(10 040)	(837)	7	-	(10 870)
Installations techniques	(51 226)	(3 769)	500	-	(54 495)
Autres immobilisations corporelles	(3 711)	(335)	47	-	(3 999)
Montant des amortissements et provisions	(65 300)	(4 958)	554	-	(69 704)
Terrains	1 285	(17)	-	-	1 268
Constructions	9 423	(454)	(12)	97	9 054
Installations techniques	11 501	(1 632)	(51)	1 308	11 126
Autres immobilisations corporelles	1 567	309	(14)	113	1 975
Immobilisations en cours	1 556	983	-	(1 518)	1 021
Avances et acomptes	-	11	-	-	11
Montant des immobilisations corporelles nettes	25 332	(800)	(77)	-	24 455

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Titres de participation	69 338	1 283	(3 306)	67 315
Créances rattachées à des participations	765	700	(765)	700
Titres immobilisés	-	1 000	-	1 000
Dépôts et cautionnements versés	47	-	(35)	12
Montant brut	70 150	2 983	(4 106)	69 027
Dépréciation des titres de participation	(11 785)	(765)	3 288	(9 262)
Dépréciation des créances rattachées à des participations	(765)	(700)	765	(700)
Montant des dépréciations	(12 550)	(1 465)	4 053	(9 962)
Titres de participation	57 553	518	(18)	58 053
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	1 000	-	1 000
Dépôts et cautionnements versés	47	-	(35)	12
Montant des immobilisations financières nettes	57 600	1 518	(53)	59 065

La cession de 50,1% du capital de PCF, intervenue en fin d'exercice 2006, a entraîné une reprise de provision pour dépréciation des titres de 3,3 millions d'euros.

Les créances rattachées, d'un montant de 700 milliers d'euros, correspondent à deux prêts consentis par PCAS à PCF dans le cadre du protocole signé en novembre 2006 et décrit en faits

marquants de l'exercice (dépréciés à 100 % au 31 décembre 2006). La diminution de 765 milliers d'euros est liée à l'incorporation de cette créance au capital de PCF au travers d'une augmentation de capital réalisée fin 2006.

L'augmentation des titres immobilisés correspond à la prise de participation dans le capital de Protéus à hauteur d'environ 6%.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 5 - STOCKS ET EN COURS

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Matières premières et autres approvisionnements	10 770	9 862
En-cours de production et produits finis	31 067	26 198
Marchandises	332	920
Montant brut	42 169	36 980
Matières premières et autres approvisionnements	(580)	(482)
En-cours de production et produits finis	(5 330)	(4 054)
Marchandises	-	-
Provisions pour dépréciation	(5 910)	(4 536)
Montant net	36 259	32 444

NOTE 6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

6.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Clients et comptes rattachés	3 059	1 818
Provisions pour créances douteuses	(43)	(54)
Montant net	3 016	1 764

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. Le faible montant des créances clients est consécutive à la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005.

6.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devise

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Clients et comptes rattachés en euros	2 332	901
Clients et comptes rattachés en dollars	660	814
Clients et comptes rattachés en autres devises	24	49
Total	3 016	1 764

NOTE 7 - AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2004
Avances et acomptes versés sur commandes	22	11
Créances sur l'Etat	5 310	4 329
Autres créances	15 719	12 879
Charges constatés d'avance	397	348
Charges à répartir	751	943
Total	22 199	18 510

Les créances sur l'état intègrent des créances de carry-back pour un montant de 1,9 million d'euros.

Elles intègrent également à hauteur de 2,3 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche.

Le montant des autres créances s'expliquent à hauteur de 12,8 millions d'euros en 2006 (10,8 millions d'euros en 2005) par la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005. Ce montant correspond aux créances cédées pour lesquelles PCAS n'a pas sollicité d'avance.

NOTE 8 - PRODUITS À RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Autres créances	177	205
Montant net	177	205

NOTE 9 - PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

En milliers d'euros	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	31/12/2006
Provisions pour hausse de prix	2 041	659	(297)	2 403
Amortissements dérogatoires	4 899	734	(1 155)	4 478
Total	6 940	1 393	(1 452)	6 881

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2005	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non utilisée)	31/12/2006
Provisions pour perte de change	1	-	(1)	-	0
Provisions pour impôts	30	30	(30)	-	30
Autres provisions pour risques et charges	261	254	(52)	(10)	453
TOTAL	292	284	(83)	(10)	483

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement aux médailles du travail pour 166 milliers d'euros et à des risques prud'hommaux pour 192 milliers d'euros.

NOTE 11 - ENDETTEMENT NET

11.1 Endettement net ventilé par nature

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	58 800	58 800
Autres emprunts et dettes financières	98	171
Réserve de participation des salariés	345	666
Concours bancaires	1	40
Avances de trésorerie groupe	15 465	9 919
Intérêts courus	277	230
Total emprunts et dettes financières	74 987	69 826
Compte-courant Dynaction	684	684
Valeurs mobilières de placement	6	6
Actions propres	2 825	2 825
Provision pour dépréciation - actions propres	(1 759)	(1 492)
Disponibilités	1 692	537
Total trésorerie	2 764	1 876
Endettement net	72 907	68 634

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme comprennent une avance de la société mère Dynaction pour un montant de 0,7 million d'euros.

Ces emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 58,8 millions d'euros par des nantissements de titres de participation (voir note 23.2).

Les actions propres ont fait l'objet en 2006 d'une provision pour dépréciation complémentaire d'un montant de 0,3 million d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action de 4,97 euros.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

11.2 Échéancier des dettes financières à moyen et long terme

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
A moins d'un an	4 800	-
A plus de un an et moins de cinq ans	54 000	58 800
A plus de cinq ans	-	-
Total	58 800	58 800

11.3 Endettement net ventilé par taux

En milliers d'euros	31/12/2006 Taux fixe	31/12/2006 Taux variable	31/12/2006 Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	58 800	58 800
Autres emprunts et dettes financières	1 394	15 477	16 871
Trésorerie	(2 758)	(6)	(2 764)
Total endettement net	(1 364)	74 271	72 907

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour principal objectif de se couvrir contre le risque de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

En milliers d'euros	Taux Echangés	Montants	Termes
Swap à taux fixe de 2,665 %	EURIBOR 3 mois	22 500	09/2008
Swap à taux fixe de 2,75 %	EURIBOR 3 mois	27 000	09/2008

Après couverture, la part des dettes à taux fixe ou à taux variable plafonnée par caps, dans l'endettement net de la société, représente 66 % en 2006 (contre 80 % en 2005).

Le taux moyen d'intérêt s'établit à 4,34 % contre 3,87 % en 2005. Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières de la société de 0,2 million d'euros.

NOTE 12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Fournisseurs et comptes rattachés	19 734	15 130
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 852	1 104
Total	21 586	16 234

Ces dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 13 - AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Dettes fiscales	879	726
Dettes sociales	5 250	4 580
Comptes courants	1 226	56
Autres dettes	1 076	846
Produits constatés d'avance	1 351	1 088
Total	9 782	7 296

NOTE 14 - CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes financières	290	255
Fournisseurs et comptes rattachés	5 075	3 959
Dettes fiscales et sociales	4 199	3 513
Autres dettes	599	668
Total	10 163	8 395

NOTE 15 - CHIFFRE D'AFFAIRES : RÉPARTITION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
France	49 405	44 960
Europe	52 450	47 419
Amérique du Nord	12 791	11 922
Asie - Océanie	4 331	3 976
Autres	3 501	3 475
Total	122 478	111 752

NOTE 16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Production stockée	4 869	(841)
Production immobilisée	449	281
Subventions d'exploitation	125	63
Reprises sur amortissements et provisions	1 082	805
Transferts de charges	636	2 234
Autres produits	29	71
Total	7 190	2 613

NOTE 17 - CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et traitements	21 123	19 962
Charges sociales	9 915	9 593
Intéressement	-	-
Participation	-	-
Total	31 038	29 555

Les charges de personnel intègrent à hauteur de 642 milliers d'euros le coût des licenciements économiques intervenus en fin d'exercice 2006.

NOTE 18 - RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Gains de change (pertes de change) nets	(2)	(9)
Autres charges et produits financiers	138	(6)
Dividendes reçus des filiales	3 000	3 125
Provision pour dépréciation - actions propres	(267)	(485)
Charges nettes sur cession des DPS sur les actions propres	-	(254)
Charges financières relative à l'endettement	(3 790)	(3 453)
Dépréciations titres de participation et créances rattachées	(700)	(7 698)
Total	(1 621)	(8 780)

La charge financière relative à l'endettement est en légère augmentation sur l'exercice, le taux moyen payé étant passé de 3,87 % en 2005, à 4,62 % cette année.

La société a perçu un dividende de 1 million d'euros de sa filiale Expansia et de 2 millions d'euros de sa filiale VLG Chem.

NOTE 19 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Plus ou moins value sur les ventes de participations	(3 287)	5 892
Variation nette des amortissements et provisions exceptionnels	3 346	58
Autres charges et produits exceptionnels	(68)	(120)
Total	(9)	5 830

La plus-value réalisée sur les ventes de participations en 2005 correspond à la cession de Creapharm.

La moins-value réalisée en 2006 correspond à la cession de 50,1% du capital de PCF compensée par une reprise de provision correspondante pour 3,3 millions d'euros.

NOTE 20 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

20.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(4 114)	1 106	(3 008)
Résultat exceptionnel	(9)	(30)	(39)
Total	(4 123)	1 076	(3 047)

L'impôt sur les bénéfices intègre pour 486 milliers d'euros le crédit d'impôt recherche de l'exercice.

20.2 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Résultat de l'exercice	(3 047)	(4 973)
Annulation des provisions réglementées :		
• Provision pour hausse des prix	362	589
• Amortissements dérogatoires	(421)	(646)
Annulation de l'incidence sur l'impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat hors dispositions fiscales dérogatoires	(3 106)	(5 030)

20.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Accroissement :		
Provision pour amortissements dérogatoires	4 479	4 899
Provision pour hausse des prix	2 402	2 041
Total des accroissements	6 881	6 940
Accroissement de la dette future d'impôt	2 369	2 389

Allègement : Charges non déductibles l'année de comptabilisation

Congés payés	1 614	1 565
Participation	-	-
Organic	194	163
Autres	18	7 851
Total des allègements	1 826	9 579
Allègement de la dette future d'impôt	629	3 298
Accroissement net de la dette future d'impôt	(1 740)	(909)

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 21 – INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

	Pays	Valeurs d'inventaire	% du capital détenu	nombre de titres
Titres de participation				
VLG Chem	France	15 470	85,0%	3 179 867
Expansia	France	30 417	100,0%	603 480
PCAS Finland	Finlande	9 079	100,0%	25 000
Société Béarnaise de Synthèse	France	1 979	100,0%	129 800
Saint-Jean Potochimie	Canada	1 026	100,0%	2 115 629
Pharmacie centrale de France	France	-	49,87%	763
PCAS America Inc.	Etats-Unis	-	100,0%	1
Dauphin Participations	France	38	100,0%	2 494
PCAS Pharma	France	19	100,0%	3 700
PCAS Biosolution (1)	France	25	50,0%	2 500
sous-total		58 053		
Autres titres immobilisés (Protéus)	France	1 000	6,2%	689 655
Actions propres PCAS SA	France	1 066	1,6%	214 363
Autres valeurs mobilières	France	6		

(1) anciennement PCAS Chimie Fine

NOTE 23 - ENGAGEMENT HORS BILAN

23.1 Engagement de crédit-bail

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	Total
Valeur d'origine	203	1 128	529	1 860
Amortissements				
Cumul exercices antérieurs	-	1 079	161	1 240
Dotations de l'exercice	-	29	132	161
Total	-	1 108	293	1 401
Redevances payées				
Cumul exercices antérieurs	511	1 983	269	2 763
Redevances de l'exercice	20	79	225	324
Total	531	2 062	494	3 087
Redevances restant à payer				
à 1 an	170	658	207	1 035
à plus de 1 an	-	-	301	301
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	170	658	508	1 336

Le prix d'achat résiduel des terrains et des constructions s'élève à 739 milliers d'euros.

NOTE 22 – ENTREPRISES LIÉES

Postes du bilan en milliers d'euros	Montants
Participations	58 053
Créances clients	2 059
Autres créances	1 879
Dettes fournisseurs	3 540
Autres dettes	17 375

23.2 Nantissement des titres de participation

	date de départ du nantissement	date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
SBS	27/05/2005	01/12/2010	97 500	75,1%
Expansia	27/05/2005	01/12/2010	603 480	100,0%
PCAS Finland	27/05/2005	01/12/2010	25 000	100,0%
VLG Chem	27/05/2005	01/12/2010	3 179 867	85,0%

23.3 Engagements retraites et assimilés (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de médailles du travail étant comptabilisés conformément au règlement n° 2004 – 03 du CRC du 4 mai 2004, seuls les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont suivis dans le tableau ci-après.

En milliers d'euros	Montant au 31/12/2005	Augmentations Actualisation financière	Droits acquis	Diminutions Droits annulés	Droits utilisés	Montant au 31/12/2006
Engagements retraites et assimilés	3 666	146	62	219	198	3 457

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la norme IAS 19.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont de 3 % pour cadres, de 2,5 % pour les non-cadres et de 4,55 % pour l'actualisation.

23.4 Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	2006	2005
Ventes de devises à terme	4 625	3 738
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions	2 500	2 924
Total	7 125	6 662

Les ventes de devises à terme ne concernent que le dollar US. Le cours moyen de ces ventes à terme est de 1,30 dollar US pour 1 euro.

23.5 Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué de 70 millions d'euros mis en place le 1er juin 2005 deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans les tableaux figurant ci-dessous (ratios déterminés selon les principes comptables français) :

Ratio de Levier

Le Ratio de Levier devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Levier (R1)
30 juin 2005	R1 ≤ 3,75
31 décembre 2005	R1 ≤ 3,75
30 juin 2006	R1 ≤ 3,50
31 décembre 2006	R1 ≤ 3,25
30 juin 2007	R1 ≤ 3,00
31 décembre 2007	R1 ≤ 2,75
30 juin 2008	R1 ≤ 2,50
31 décembre 2008	R1 ≤ 2,25
30 juin 2009	R1 ≤ 2,00
31 décembre 2009	R1 ≤ 2,00
30 juin 2010	R1 ≤ 2,00

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Ratio de Gearing

Le Ratio de Gearing devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Levier (R2)
30 juin 2005	R2 ≤ 1,20
31 décembre 2005	R2 ≤ 1,20
30 juin 2006	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2006	R2 ≤ 1,00
30 juin 2007	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2007	R2 ≤ 1,00
30 juin 2008	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2008	R2 ≤ 1,00
30 juin 2009	R2 ≤ 1,00
31 décembre 2009	R2 ≤ 1,00
30 juin 2010	R2 ≤ 1,00

Ratio de Couverture des Frais Financiers

Le Ratio de Couverture des Frais Financiers devra être conforme aux valeurs figurant dans le tableau ci-dessous :

Date de clôture des comptes servant de référence pour les tests	Ratio de Couverture des Frais Financiers (R3)
30 juin 2005	R3 ≥ 4,00
31 décembre 2005	R3 ≥ 4,00
30 juin 2006	R3 ≥ 4,50
31 décembre 2006	R3 ≥ 4,50
30 juin 2007	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2007	R3 ≥ 5,00
30 juin 2008	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2008	R3 ≥ 5,00
30 juin 2009	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2009	R3 ≥ 5,00
30 juin 2010	R3 ≥ 5,00

Définitions Financières

"Ratio de Couverture des Frais Financiers" désigne le ratio de l'EBE sur les Frais Financiers Nets.

"Ratio de Gearing" désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les Fonds Propres.

"Ratio de Levier" désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

"EBE" désigne, sur la base des comptes consolidés du Groupe, le chiffre d'affaires hors taxes:

- plus la production stockée,
- plus la production immobilisée,
- plus les subventions d'exploitation,
- plus les transferts de charges,
- plus les autres produits de gestion courante,
- moins le coût des marchandises vendues,
- moins les frais de personnel,
- moins les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés et des contributions exceptionnelles assises sur la base de cet impôt,
- moins les autres achats et charges externes, à l'exception des loyers de crédit-bail.

"Frais Financiers Nets" désigne les "intérêts et charges assimilées" de la rubrique "charges financières" (y compris celles des crédits retraités) figurant au compte de résultat des comptes consolidés de l'Emprunteur, diminués des "autres intérêts et produits assimilés" de la rubrique "produits financiers" figurant au compte de résultat des comptes consolidés de l'Emprunteur.

"Dette Financière Nette" désigne, sur la base des comptes consolidés du Groupe, l'Endettement Financier :

- plus les dettes financières, dont la position comptable créditrice des comptes bancaires créditeurs auprès d'établissements de crédit,
- plus la part en capital des engagements de crédit-bail et de location financière retraitée en dette dans les comptes consolidés au sens des normes comptables françaises,
- plus les effets portés à l'escompte et non échus, les cessions Dailly avec recours, l'affacturage, escompte et autres mobilisations du poste clients avec recours sur l'Emprunteur,
- moins les comptes courants d'actionnaires dont l'échéance est postérieure à la Date d'Echéance Finale et dont le remboursement est subordonné au remboursement du Prêt,

- moins les disponibilités, dont la position débitrice des comptes bancaires débiteurs et les avoirs en caisse,
- moins les valeurs mobilières de placement.

"Fonds Propres" désigne capitaux propres :

- plus les intérêts minoritaires,
- plus les comptes courants d'actionnaires dont l'échéance est postérieure à la Date d'Echéance Finale et dont le remboursement est subordonné au remboursement du Prêt.

Au 31 décembre 2006, les ratios s'élèvent respectivement à : 3,61 pour le ratio de levier ; 0,94 pour le ratio de gearing et 4,94 pour le ratio de couverture des frais financiers. Les banques ont donné leur accord formel sur la non exigibilité du crédit.

Comme déjà mentionné dans les faits postérieurs à la clôture de l'exercice, des discussions sur la structure de cette dette ont été engagées, qui devraient aboutir au cours du 1er semestre 2007.

23.6 AUTRES ENGAGEMENTS

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 millions d'euros. PCAS a également accordé à NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4,0 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku.

PCAS SA s'est également engagée à acquérir – à première demande à compter de juin 2009 – les 15% demeurant détenus par Aventis-Sanofi dans VLG Chem. Le prix d'acquisition s'élèvera à 2,7 millions d'euros diminués des éventuels dividendes reçus par Aventis-Sanofi depuis la création de VLG Chem.

Par ailleurs, dans le souci de sécuriser l'approvisionnement en acroléine du groupe, PCAS a été amenée à se porter garant du règlement par sa filiale SBS des factures dues au titre de la fourniture en acroléine à concurrence d'un montant maximum de 600.000 €.

Dans le cadre de la cession de sa participation dans Creapharm au cours du dernier trimestre 2005, PCAS a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. L'ensemble de ces garanties est partagé

avec les autres vendeurs (50% pour PCAS) et le montant maximum est plafonné à 4.560.000 euros pour les vendeurs (franchise de 100.000 euros), soit 2.280.000 euros pour PCAS. Ces garanties expirent :

- le 30 janvier 2009 pour toute perte résultant d'un redressement ou d'un passif social, fiscal ou douanier.
- le 31 décembre 2006 pour toute autre perte.

Au cours de l'année civile 2006, le cessionnaire a mis en jeu la garantie d'actif et de passif à plusieurs reprises mais, au 31 décembre 2006, le montant total des réclamations reste en deçà de la franchise dont bénéficie notre société. Il convient de préciser que durant la même période, d'autres réclamations (non chiffrées à ce jour), ont été faites à titre conservatoire au titre de la garantie d'actif et de passif.

Dans le cadre de la cession de 50,1% de sa participation détenue dans PCF intervenue en fin d'exercice 2006, PCAS a consenti une garantie de passif couvrant :

- d'éventuels passifs sociaux et fiscaux non révélés ayant leur origine dans des faits antérieurs au 30 juin 2006 (garantie expirant le 31 décembre 2009),
- d'éventuels passifs environnementaux dont l'origine serait antérieure au 9 novembre 2006 et que la société PCF se verrait obligée d'indemniser ou de dépolluer en application de la réglementation applicable à cette date et uniquement dans l'hypothèse d'une contamination de l'exploitation (garantie expirant dans un délai de 5 ans à compter de cette date, soit le 8 novembre 2011, montant plafonné à 1 million d'euros et franchise de 200 milliers d'euros pour toute indemnité éventuelle due après le 31 décembre 2009).

A ce jour, PCAS n'a constaté aucun litige susceptible d'entraîner la mise en jeu de cette garantie.

Enfin, dans le cadre de la cession de Vernolab SA en 2004, PCAS a été amenée à consentir une garantie de passif couvrant :

- un passif environnemental identifié jusqu'à la réalisation satisfaisante d'actions correctives dans la limite de 145 milliers d'euros. A ce titre, aucune dépense n'a été enregistrée en 2006 (84 milliers d'euros de 2004 à 2005).
- d'éventuels passifs sociaux non révélés jusqu'à prescription. A ce jour, PCAS n'a constaté aucun litige susceptible d'entraîner la mise en jeu de cette garantie.

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 24 - EFFECTIFS MOYENS

	2006	2005
Cadres	115	116
Agents de maîtrise et Techniciens	191	187
Ouvriers et employés	292	285
Total	598	588

NOTE 25 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Christian Moretti, Président du Conseil d'Administration, de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16.

Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction, Société-Mère de PCAS, une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 12 354 euros. Monsieur Christian Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe la somme de 350 000 euros. En outre, Monsieur Christian Moretti a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La rémunération brute fixe versée par la Société PCAS en 2006 à Monsieur Jean-Paul Boutellier, Directeur Général jusqu'au 13 juin 2006, date de son départ en retraite, s'est élevée à 118 433 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Jean-Paul Boutellier n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Jean-Paul Boutellier a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 1 346 euros. Par ailleurs, Monsieur Jean-Paul Boutellier n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe.

La rémunération brute fixe versée en 2006 à Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général, depuis le 13 juin 2006, par la Société PCAS s'est élevée à 100 138 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 593 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié en janvier 2007 de l'attribution de 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription décrit dans les faits marquants de l'exercice.

La rémunération brute fixe versée en 2006 à Monsieur Gilles de Juvigny, Directeur Général Adjoint en charge des Finances jusqu'au 31 janvier 2006, par la Société PCAS s'est élevée à 36 282 euros. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Gilles de Juvigny n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Gilles de Juvigny a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 590 euros. Par ailleurs, Monsieur Gilles de Juvigny n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe.

Les autres mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunération.

NOTE 26 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes du groupe PCAS sont intégrés dans les comptes du groupe Dynaction - 23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

NOTE 27 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP capital (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Cautions et avals	Prêts et avances	CA 2006	Résultat 2006	Dividendes 2006
Saint-Jean Photochimie (Canada) (1)	1 500	6 667	100,0	1 026	1 026	-	-	13 803	1 256	-
SBS	1 979	406	100,0	1 979	1 979	-	-	8 479	167	-
PCF	765	929	49,9	3 270	-	-	-	21 524	(2 369)	-
Expansia	9 200	22 397	100,0	30 417	30 417	-	-	25 321	1 097	1 000
PCAS Finland	8 099	(1 505)	100,0	15 070	9 079	2 500	-	16 247	287	-
VLG Chem	37 410	5 016	85,0	15 470	15 470	-	-	35 421	3 161	2 000
PCAS America Inc. (2)	-	22	100,0	-	-	-	-	238	6	-
Dauphin Participation	38	(6)	100,0	38	38	-	-	-	(1)	-
PCAS Biosolution (3)	50	(258)	50,0	25	25	-	-	-	(253)	-
PCAS Pharma	19	(6)	100,0	19	19	-	-	-	(1)	-

(1) Pour Saint Jean Photochimie, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens
 (2) Pour PCAS America Inc., les chiffres sont exprimés en dollars US
 (3) Anciennement PCAS Chimie Fine

NOTE 28 - TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

NATURE DES INDICATIONS	2002	2003	2004	2005	2006
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social *	8 000	8 000	8 000	13 000	13 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 999 998	7 999 998	7 999 998	12 999 996	12 999 996
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	117 474	106 471	100 685	111 752	122 478
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	11 512	10 456	3 988	9 966	661
c) Impôt sur les bénéfices *	1 584	-	(2 158)	(127)	(1 076)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	3 027	1 447	(5 074)	(4 973)	(3 047)
e) Montant des bénéfices distribués *	2 400	2 800	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	1,19	1,34	0,77	0,78	0,13
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	0,38	0,18	(0,63)	(0,38)	(0,23)
c) Dividende versé à chaque action	0,30	0,35	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyenne)	594	591	580	588	598
b) Montant de la masse salariale *	20 166	19 303	20 397	19 962	21 123
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)*	8 824	9 107	9 527	9 593	9 915
d) Participation des salariés *	380	-	-	-	-

* en milliers d'euros

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PCAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois Perret, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Afigec
Christian Bordas

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conseil d'administration du 20 décembre 2006

Avec la société PCAS Biosolution

Apport de ressources financières par PCAS SA à PCAS Biosolution sous forme d'avances en compte courant. Ces avances sont rémunérées au taux de l'EURIBOR plus une marge de 0.40 %.

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à PCAS Biosolution au 31 décembre 2006 : 266 000 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2006 : 763 €

Personne concernée : M. Philippe Delwasse

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Dynaction

Convention d'assistance générale de services fournis par Dynaction.

- Rémunération versée par PCAS en 2006 : 45 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de Dynaction en compte courant bloqué au 31 décembre 2006 : 683 787 €
- Intérêts versés par PCAS en 2006 : 0 €

Avec la société Béarnaise de Synthèse

Convention portant sur la prise en charge par PCAS des fonctions administratives dont a besoin SBS et plus particulièrement achats, comptabilité, gestion interne, aspects juridiques, fiscaux et sociaux.

- Rémunération perçue par PCAS en 2006 : 49 400 €

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à SBS au 31 décembre 2006 : 1 000 000 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2006 : 23 373 €

Avec la société Pharmacie Centrale de France

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à PCF au 31 décembre 2006 : 0 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2006 : 10 940 €

Avec la société Saint-Jean Photochimie

Convention de services rendus par PCAS à Saint-Jean Photochimie en termes d'ingénierie industrielle, de qualité, de marketing et plus généralement d'administration diverses.

- Rémunération perçue par PCAS en 2006 : 95 600 €

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à Saint-Jean Photochimie au 31 décembre 2006 : 496 653 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2006 : 17 686 €

Avec la société PCAS Finland

Convention de services rendus par PCAS à PCAS Finland en termes de marketing et de recherche et développement.

- Rémunération perçue par PCAS en 2006 : 224 000 €

Avec la société Expansia

Convention de services rendus par PCAS à Expansia en termes de marketing, informatique, qualité, ressources humaines, finances, recherche et développement et direction générale.

- Rémunération perçue par PCAS en 2006 : 851 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de Expansia au 31 décembre 2006 : 6 867 000 €
- Intérêts versés par PCAS en 2006 : 203 765 €

Avec la société VLG Chem

Convention de services rendus par PCAS à VLG Chem en termes d'ingénierie industrielle, de qualité, de ressources humaines, de recherche et développement, de développement commercial, de finances, d'informatique et de direction générale.

- Rémunération perçue par PCAS en 2006 : 1 643 000 €

Opérations de trésorerie :

- Avance reçue de VLG Chem au 31 décembre 2006 : 8 598 000 €
- Intérêts versés par PCAS en 2006 : 190 827 €

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois Perret, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Thibault

Afigec
Christian Bordas

Résolutions

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par une perte sociale de 3.046.537 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4, du code général des impôts, s'élevant à 19 990 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés par le Conseil d'Administration, les comptes consolidés se soldant par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 1 188 000 euros.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à - 3.046.537 euros:

Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	(8 127 015 euros)
Résultat de l'exercice	(3 046 537 euros)

Affectation proposée

Sur le poste «Autres réserves», (11 173 552 euros) qui se trouve ainsi réduit de 16 061 544 euros à 4 887 992 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, à acheter des actions de la société en vue :

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du code de commerce, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, ou
- de l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, ou
- de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou
- de leur annulation.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, sachant que ce pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2006, 1.299.999 actions.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées à tout moment (y compris en période d'offre publique) et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 9,00 euros par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 11 699 991 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire. Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à déléguer à son président, avec faculté pour ce dernier de sous-déléguer à une personne qu'il avisera, l'exécution des décisions que le Conseil d'Administration aura prises dans le cadre de la présente autorisation. La présente autorisation prive d'effet l'autorisation d'achat d'actions qui avait été consentie au Conseil d'Administration par la cinquième résolution de l'assemblée générale du 9 juin 2006.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 168 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian MORETTI est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société DYNACTION est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

Sous réserve de l'adoption de la 5^{ème} résolution, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale ordinaire dans sa 5^{ème} résolution, et à réduire le capital à due concurrence.

RÉSOLUTIONS

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 9 juin 2006 dans sa 10^{ème} résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, dans le cadre des dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence pour décider l'émission de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 12 999 996 euros. Ce plafond s'ajoute au plafond global de 10 000 000 euros résultant de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2006. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :

- procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
- fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,
- et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233-33 du code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'Administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

Sommaire

116. Renseignements de caractère général

119. Renseignements concernant le capital de PCAS

123. Informations sur les tendances

124. Autres informations

Renseignements de caractère général

Dénomination – Siège social

Produits Chimiques Auxiliaires et de Synthèse
Zone industrielle de la Vigne-aux-Loups
23 rue Bossuet – 91160 Longjumeau

Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Elle est régie par le Code de commerce et le décret 67-236 du 23 mars 1967. Le contrôle de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

Durée

La société a été constituée en 1962 à Paris. Elle a été réimmatriculée le 15 mai 1971 au Registre du Commerce d'Évry pour 99 ans soit jusqu'au 15 avril 2070, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'achat, la fabrication, la recherche et la vente de tous produits chimiques de tous genres et plus spécialement de produits de chimie fine ou spécialités chimiques diverses dont des produits de synthèse organique destinés à la pharmacie, la parfumerie, l'industrie des cosmétiques, la photochimie et autres industries, ainsi que des produits de synthèse ou des formulations destinées aux lubrifiants industriels, aux industries du verre et autres industries ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes. Cet objet s'étendra à la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises et sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou sociétés en participation.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro B 622 019 503.

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23 rue Bossuet - 91160 Longjumeau.

Exercice social

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Informations relatives aux Assemblées Générales Convocation des Assemblées Générales (article 19 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication après accord écrit des actionnaires intéressés qui auront indiqué leur adresse électronique.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée. Le délai entre la date soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres, et la date de l'assemblée est au moins de 15 jours sur première convocation et de 6 jours sur convocation suivante. En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires au moins 30 jours avant la date de réunion de l'assemblée des actionnaires. Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyés dans le délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis prévu à l'alinéa précédent. Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première au moins 6 jours avant la date de l'assemblée.

Admission aux Assemblées Générales (article 20 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion, sauf décision du Conseil d'administration réduisant ce délai.

Bureau des Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil

d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Pouvoirs des Assemblées Générales Vote dans les Assemblées Générales Quorum et majorité (article 22 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. Le vote s'exprime à mainlevée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée, sous réserve de l'accord des actionnaires.

Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont ils peuvent obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum et de la majorité, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'Assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE PCAS

Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

11.1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

11.2. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficiant du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double.
Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

11.3. Franchissement des seuils de participation : si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché

réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce. Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus. La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

11.4. Identification des détenteurs de titres : en vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.5. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

11.6. Les appels de fonds par le Conseil d'administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

Renseignements concernant le capital de PCAS

Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

Capital souscrit

En vertu du pouvoir conféré par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 19 mai 1999, le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 septembre 1999, a décidé de transformer le capital de 52 476 556 francs en euros soit 7 999 998 euros.

Usant de la faculté qui lui avait été conférée par l'Assemblée

Générale Extraordinaire réunie le 8 mars 2005, le Conseil d'administration a décidé le 6 juin 2005 de procéder à une augmentation de capital de 20,25 millions d'euros, par émission de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR), à raison de 5 ABSAR pour 8 actions anciennes avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Au 31 décembre 2006, le capital est composé de 12 999 996 actions de 1 euro de valeur nominale chacune et entièrement libéré.

Le Conseil d'Administration du 24 avril 2007 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital précédemment émises (à hauteur de 9 715 bons).

Le capital est ainsi fixé à la somme de 13 003 882 euros, composé de 13 003 882 actions de 1,00 euros de valeur nominale chacune.

Évolution du capital au cours des dix dernières années

(en francs et euros à partir du 1^{er} janvier 2000)

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions résultant	Valeur nominale	Capital résultant	Prime d'émission	
						Nominal	Montant
01/04/1995	Levée de bons de souscription d'actions	200 000	1 200 000	30.00	36 000 000	25.00	5 000 000
08/10/1996	Levée de bons de souscription d'actions	60 000	1 260 000	30.00	37 800 000	25.00	1 500 000
11/03/1997	Levée de bons de souscription d'actions	73 333	1 333 333	30.00	39 999 990	25.00	1 833 325
19/05/1999	Division par 6 du nominal	-	7 999 998	-	-	-	-
16/12/1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	-	-	-	52 476 547	-	-
01/01/2000	Conversion de la valeur nominale en Euro : 1 action = 1 Euro	-	7 999 998	1.00	7 999 998	-	-
14/07/2005	Augmentation du capital par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables « ABSAR »	4 999 998	12 999 996	1,00	12 999 996	3,05	15 249 994*
24/04/2007	Augmentation du capital résultant de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital précédemment émises.	3 886	13 003 882	1,00	13 003 882	8,00	31 088

* montant net de frais d'émission : 14 873 491 euros

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE PCAS

Répartition actuelle du capital et des droits de vote Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2006, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant de 3 520 (titres au porteur et titres nominatifs). Au 31 décembre 2006, la répartition du capital est la suivante :

Actionnariat	Situation au 31/12/2006			Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dynaction	9 158 989	70,45	79,57	9 158 989	70,45	79,57	5 574 739	69,69	81,92
Management	123 978	0,95	0,96	123 978	0,95	0,96	181 220	2,26	2,19
Public	3 502 666	26,94	19,47	3 502 666	26,94	19,47	2 029 676	25,37	15,89
Actions propres détenues	214 363	1,65	-	214 363	1,65	-	214 363	2,68	-
Total	12 999 996	100	100	12 999 996	100	100	7 999 998	100	100

Aucun membre du management ne possède plus de 5 % du capital.

Les salariés possèdent 1,15 % du capital de la société au travers du fonds d'épargne salariale de PCAS SA.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Ce tableau montre qu'il n'y a pas eu de modification

significative depuis trois ans sur la répartition du capital autre que celle liée au changement de management de janvier 2004. Statutairement toute action entièrement libérée et inscrite au nominatif pur depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2006, Christian Moretti, Président, détenait 16 290 actions du capital de PCAS.

Au 10 mai 2007, la société Dynaction détenait 68,09 % du capital et 77,29 % des droits de vote de PCAS.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS : DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	09/06/2006 (5 ^e résolution)	18 mois : 09/12/2007	10 % du capital	Sans objet	Néant
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	09/06/2006 (10 ^e résolution)	18 mois : 09/12/2007	10 % du capital par période de 24 mois	Sans objet	Néant
Augmentations de capital par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	09/06/2006 (11 ^e résolution)	26 mois : 09/08/2008	10 millions d'euros	Sans objet	Néant
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	09/06/2006 (12 ^e résolution)	26 mois : 09/08/2008	15 % de l'émission initiale	Sans objet	Néant
Plans d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	09/06/2006 (14 ^e résolution)	38 mois : 09/08/2009	10 % du capital	Sans objet	Cf. faits marquants de l'exercice
Options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel	09/06/2006 (17 ^e résolution)	38 mois : 09/08/2009	Limites fixées aux articles L.225-182 et D 174-17 du décret du 23 mars 1967	Sans objet	Cf. faits marquants de l'exercice

Actions propres

Notre société détient 214 363 de ses propres actions acquises selon le calendrier suivant :

	Nombre d'actions	Cours moyen d'achat (euros)
En 1995	3 730	19.1656
En 1997	4 488	56.7133
En 1998	4 113	101.6618
Sous-total	12 331	
Multiplié par 6	73 986	
Acquisitions 1999	42 000	14.12
Acquisitions 2000	15 000	14.59
Acquisitions 2001	29 294	21.70
Acquisitions 2002	39 815	15.04
Acquisitions 2003	38 268	14.33
Acquisitions 2004	0	
Total Acquisitions	238 363	
Cession suite à levée d'options (2002)	(24 000)	
Total Net	214 363	

Au 31 décembre 2006, la valeur d'achat sur la base d'un cours de 13,18 euros est de 2 825 milliers d'euros. Au cours moyen de décembre 2006, la valeur est de 1 066 milliers d'euros. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL DE PCAS

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

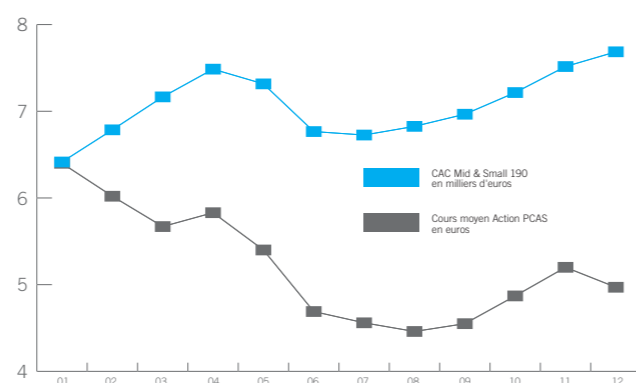
- Introduction au second marché : 6 avril 1995
- Prix d'introduction : 3,25 euros (cours ajusté compte tenu de la division par 6 du nominal en 1999)

L'action PCAS fait partie des indices Euronext Eurolist compartiment C. Le titre est coté en continu depuis le 17 octobre 1996 et fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.

	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros	Volume des transactions Nombre de titres	Capitaux en milliers d'euros
2005*				
janvier 2005	11,95	9,95	135 372	1 506
février 2005	11,20	9,93	85 826	919
mars 2005	10,45	9,10	39 176	386
avril 2005	10,38	9,40	122 382	1 240
mai 2005	9,95	9,09	70 330	668
juin 2005	7,36	5,22	342 217	2 461
juillet 2005	6,78	5,03	679 028	4 038
août 2005	7,19	6,24	247 804	1 706
septembre 2005	6,95	6,20	201 234	1 310
octobre 2005	6,75	5,13	240 523	1 445
novembre 2005	6,18	5,39	174 752	1 019
décembre 2005	6,84	6,62	816 901	5 109
2006				
janvier 2006	6,71	6,15	310 633	1 996
février 2006	6,20	5,76	221 410	1 326
mars 2006	5,98	5,46	613 096	3 473
avril 2006	6,14	5,48	490 864	2 852
mai 2006	5,69	4,77	252 282	1 351
juin 2006	5,21	4,16	234 644	1 075
juillet 2006	4,85	4,38	96 331	443
août 2006	4,75	4,31	154 484	698
septembre 2006	4,92	4,30	173 009	788
octobre 2006	5,50	4,51	364 504	1 828
novembre 2006	5,43	5,00	209 489	1 089
décembre 2006	5,17	4,78	234 873	1 164
2007				
janvier 2007	5,28	4,93	299 628	1 518
février 2007	5,68	5,06	538 471	2 917
mars 2007	5,44	5,01	183 886	968

* juin/juillet 2005 : augmentation de capital
(Source Euronext)

Cours de l'action PCAS



Dividendes en euros

Exercices	Nombre d'actions	Dividende	Avoir fiscal	Revenu réel
1994	6 000 000	0,00	0,00	0,00
1995	7 200 000	0,06	0,03	0,10
1996	7 999 998	0,09	0,05	0,14
1997	7 999 998	0,11	0,06	0,17
1998	7 999 998	0,20	0,10	0,30
1999	7 999 998	0,23	0,11	0,34
2000	7 999 998	0,25	0,12	0,37
2001	7 999 998	0,30	0,15	0,45
2002	7 999 998	0,35	0,175	0,525
2003	7 999 998	0,00	0,00	0,00
2004	7 999 998	0,00	0,00	0,00
2005	12 999 996	0,00	0,00	0,00
2006	12 999 996	0,00	0,00	0,00

Le 6 décembre 1999, la société a procédé à la division par six de la valeur nominale de ses actions. Pour faciliter la lecture du tableau ci-dessus, les données des années antérieures à 1999 ont été retraitées en conséquence.

Les dividendes mis en distribution et qui n'auront pas été réclamés pendant un délai de cinq années à compter de leur date de paiement effectif sont prescrits. Les dividendes prescrits sont versés à l'État.

A l'avenir, PCAS a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 15 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

Informations sur les tendances

Chiffre d'affaires consolidé IFRS (non audité)

En milliers d'euros	2007	2006	% variation
Premier trimestre	50 295	44 965	11,9%
Total	50 295	44 965	11,9%

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe PCAS affiche une progression de 11,9 % au premier trimestre 2007, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Cette progression s'inscrit dans la continuité de celle du quatrième trimestre 2006 (+ 10,1 % par rapport au quatrième trimestre 2005) et est sensiblement plus élevée que celle de l'année 2006 entière (+ 4,5 %).

Le pôle Chimie Fine de Spécialité enregistre une forte progression (18,9 %), tirée par les activités parfumerie-arômes-cosmétique et chimie de performance. Le pôle Synthèse Pharmaceutique croît pour sa part de 7,7 %.

Tendances 2007

Cette évolution très favorable de l'ensemble des activités, couplée aux premiers effets des actions systématiques menées depuis le second semestre 2006 en matière de réduction des coûts, doivent permettre au groupe PCAS de confirmer au premier semestre 2007 la progression de sa rentabilité opérationnelle.

Endettement net et capitaux propres

Les capitaux propres et l'endettement net du Groupe PCAS n'ont pas enregistré au 31 mars 2007 de variations significatives depuis le 31 décembre 2006.

Stratégie à moyen terme

PCAS se fixe à moyen terme les objectifs suivants :

- augmentation de la rentabilité,
- désendettement

Pour cela, les priorités suivantes ont été définies :

- une nouvelle organisation en deux pôles et qui est opérationnelle depuis juin 2006 (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités),
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action par pôle recentré sur la rentabilité (augmentation du chiffre d'affaires et des marges et réduction des coûts),
- la refonte du système d'information,
- la poursuite de la recherche et du développement de partenariats à fort potentiel de croissance,
- le développement à l'international en Amérique du Nord via nos agents et notre filiale, ainsi qu'en Russie, Iran, Amérique du Sud et Asie via nos agents.

Autres Informations

RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Longjumeau, le 10 mai 2007

Le Directeur Général
Monsieur Philippe Delwasse

INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Le document de référence incorpore par référence les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 établis selon les règles et principes comptables français et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurent respectivement en pages 54 et suivantes et 74 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2005.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurent respectivement en pages 70 et suivantes et 111 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 décembre 2006.

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit (représenté par Monsieur Olivier Thibault), membre de la CRCC de Versailles. 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- AFIGEC (représenté par Monsieur Christian Bordas), membre de la CRCC de Versailles. 26-28 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Pierre Coll, membre de PriceWaterhouseCoopers 63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Monsieur Dominique Perier 26-28 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret
Date du premier mandat : 21 juin 2005
Date de renouvellement : 2011
Durée : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux Commissaires aux comptes pour l'exercice 2006 ont été les suivants (en milliers d'euros) :

Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes Individuels et consolidés	2006		2005	
	PricewaterhouseCoopers Audit (PWC)	AFIGEC	PricewaterhouseCoopers Audit (PWC)	AFIGEC
PCAS SA	53,40	50,40	164,50	53,30
Filiales	132,80	-	143,50	-
Missions accessoires	-	-	-	-
Total	186,20	50,40	308,00	53,30

AUTRES INFORMATIONS

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société PCAS est aujourd'hui administrée par un Conseil d'administration composé de cinq membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Compte tenu de la taille de l'entreprise et du Conseil d'administration, il n'a pas été jugé utile de formaliser l'évaluation du Conseil d'administration ni d'élaborer un règlement intérieur. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Jean-Pierre Richard (64 ans, HEC)
Représentant permanent de Dynaction SA
Administrateur depuis janvier 2004 jusqu'en 2007
– Président-Directeur général de Anblan SA
– Administrateur de Dynaction SA
– Administrateur de Clarten SA
- Christian Moretti (61 ans, HEC et MBA Columbia Business School)
Administrateur depuis janvier 2004 jusqu'en 2007
– Président du Conseil d'administration de Dynaction SA
– Président du Conseil d'administration de PCAS SA
– Gérant non associé de SNC des Peupliers
– Membre du Conseil de surveillance de Rubis
– Administrateur de Saint-Jean Photochimie Inc.
– Administrateur de Quantel
– Administrateur de France Entreprises en tant que représentant permanent de Dynaction SA
- Jean-Robert Kervarec (61 ans, ingénieur C.N.A.M.)
Administrateur depuis mars 2005 jusqu'en 2008
– Président de Cryo Diffusion SA jusqu'au 30 juin 2006
- Pierre Court (59 ans, IEP Paris et Maîtrise de Droit)
Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'en 2012
– Président de SAS Lams
– Président de SAS Dynagreen
- Alain de Salaberry (58 ans, Ecole Polytechnique)
Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'en 2012
– Président de Quantel
– Président de Quantel Médical
– Président d'Eurodyne
– Président de C2J Électronique
– Président de Dermoptics
– Gérant d'Atlas Laser
– Administrateur de Semlight
– Chairman de BSLI
– Chairman de QM Inc.
– Director de Medsurge Advances

COMITE DES REMUNERATIONS

- Il s'assure de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du comité de direction.
- Il examine le projet annuel d'attribution des options d'achat d'actions aux collaborateurs du Groupe.

Composition du comité des rémunérations :
Christian Moretti, Jean-Pierre Richard.

COMITE EXECUTIF

Il définit les orientations stratégiques du Groupe et prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration. Il évalue les moyens à mettre en œuvre notamment en termes de ressources humaines, d'investissements industriels ou financiers permettant d'assurer une croissance interne ou externe. Le comité exécutif se réunit au moins une fois par mois.

Composition du Comité Exécutif

au 31 décembre 2006

- Christian Moretti
Président du Conseil d'Administration
- Philippe Delwasse
Directeur Général
- Eric Moissenot
Directeur Administratif et Financier
- Gérard Guillamot
Directeur de la Recherche et Développement
- Vincent Touraille
Directeur du pôle Synthèse Pharmaceutique
- Alain Dugueyt
Directeur du pôle Chimie Fine de Spécialité

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE EXECUTIF

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux et la société.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

AUTRES INFORMATIONS

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.pcas.fr) les documents suivants :

- le présent document de référence
- les publications des comptes semestriels et annuels 2006
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels 2006
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de PCAS, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

DOCUMENT ANNUEL ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 221-1-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'Article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par PCAS depuis le 1^{er} janvier 2005 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

Liste des communiqués de presse

Au cours des exercices 2005 et 2006, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.pcas.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) :

25/04/07	Chiffre d'affaires consolidé – premier trimestre 2007
25/04/07	Résultat 2006 – Avis Financier
12/02/07	Chiffre d'affaires consolidé – quatrième trimestre 2006
25/10/06	Chiffre d'affaires – Troisième trimestre 2006
24/10/06	Rapport semestriel 2006
03/08/06	Bilan semestriel du contrat de liquidité
26/06/06	Communiqué de mise en œuvre d'un contrat de liquidité
26/06/06	Descriptif du programme de rachat d'actions
29/05/06	Honoraires des Commissaires aux comptes – Exercice 2005
19/05/06	Convocation à l'Assemblée Générale
27/04/06	Chiffre d'affaires consolidé – Premier trimestre 2006
27/04/06	Résultats 2005
10/02/06	Chiffre d'affaires consolidé – Quatrième trimestre 2005

24/11/05	PCAS cède 50 % de CREAPHARM
09/11/05	Déclaration par les mandataires sociaux des transactions effectuées sur les titres de la société
27/10/05	Rapport semestriel 2005
07/07/05	Déclaration par les mandataires sociaux des transactions effectuées sur les titres de la société
28/01/05	Convocation à l'Assemblée Générale
26/01/05	Déclaration par les mandataires sociaux des transactions sur les titres de la société

Liste des publications au BALO :

04/05/07	Publications périodiques (comptes annuels 2006)
30/04/07	Publications périodiques (chiffre d'affaires du premier trimestre 2007)
14/02/07	Publications périodiques (chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2006)
27/10/06	Publications périodiques (comptes intermédiaires 2006)
25/10/06	Publications périodiques (chiffre d'affaires du troisième trimestre 2006)
09/08/06	Publications périodiques (comptes annuels 2006)
09/08/06	Publications périodiques (chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2006)
21/06/06	Avis divers (droits de vote)
14/06/06	Publications périodiques (comptes annuels 2005)
05/05/06	Convocations (Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2006)
03/05/06	Publications périodiques (chiffre d'affaires du premier trimestre 2006)
10 et	
17/02/06	Publications périodiques (chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2005)
16/11/05	Publications périodiques (comptes intermédiaires 2005)
09/11/05	Publications périodiques (chiffre d'affaires du troisième trimestre 2005)
29/07/05	Publications périodiques (comptes annuels 2005 et chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2005)
29/06/05	Avis divers (droits de vote)
17/06/05	Avis divers (émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables : ABSAR)
20/05/05	Convocations (Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2005)
13/05/05	Publications périodiques (chiffre d'affaires du premier trimestre 2005)
04/05/05	Publications périodiques (comptes annuels 2005)
14/03/05	Avis divers (droits de vote)
14/02/05	Publications périodiques (chiffres d'affaires du quatrième trimestre 2004)
02/02/05	Convocations (Assemblée Générale Mixte du 8 mars 2005)

TABLE DE CONCORDANCE

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre les informations du document de référence et l'annexe I du règlement européen (CE) 809/2004 de la Commission Européenne du 29 août 2004.

1	PERSONNES RESPONSABLES	page 124
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	page 125
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	pages 1,4,6 et 123
4	FACTEURS DE RISQUE	pages 44 et suivantes, 75 à 77, 81 à 84
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la société	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	page 116
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	page 116
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie de l'émetteur	page 116
5.1.4	Le siège social	page 116
5.1.5	Les événements importants	pages 3, 4, 11, 17 à 20, 34, 62 et 92
5.2	Investissements	page 41
6	APERÇU DES ACTIVITES	
6.1	Principales activités	pages 9 et suivantes, 35 et suivantes
6.2	Principaux marchés	pages 34 et suivantes, 79 et 100
6.3	Evènements exceptionnels	N/A
7	ORGANIGRAMME	pages 7, 37 et 39
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	pages 21, 22, 38, 72, 73, 95 et 96
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	pages 34 et suivantes
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	pages 41 et suivantes, 61 et 91
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	pages 23, 24, 40 et 84
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	page 123
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	N/A
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	pages 125 et suivantes
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	pages 48, 49, 85 et 106
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1	Mandats actuels	pages 49, 126, et 127
16.2	Comité	page 127
16.3	Gouvernement d'entreprise	pages 53,54,126 et 127
17	SALARIES	
17.1	Le nombre de salariés	pages 26, 44, 84 et 106
17.2	Participations et stock options	pages 34, 49, 63, 71 et 92
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	pages 5 et 120
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	pages 84, 110 et 111
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1	Informations financières historiques	page 125
20.2	États financiers consolidés	pages 58 et suivantes
20.3	Vérification des informations financières annuelles et consolidées	pages 86 et 109
20.4	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.5	Politique de distribution des dividendes	page 122
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	page 84
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1	Capital social	pages 119 et suivantes
21.2	Acte constitutif et statuts	pages 116 et suivantes

AUTRES INFORMATIONS

22 CONTRATS IMPORTANTS	Page 40
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	page 128
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	pages 37, 38 et 107

PCAS

Président : Christian Moretti

Siège social

BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19
www.pcas.fr

Sites

Usine de Bourgoin

Directeur : Rémy Benoît
15 avenue des frères-Lumière
38300 Bourgoin-Jallieu – France
Tél. : 33 (0)4 74 93 63 33
Fax : 33 (0)4 74 28 29 98

Usine de Couterne

Directeur : Dominique Mabire
Route de Lassay
61410 Couterne – France
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20
Fax : 33 (0)2 33 37 50 21

Usine de Limay

Directeur : Joseph Abgrall
19 route de Meulan
78520 Limay – France
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87
Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

Expansia

Président : Vincent Touraille

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Directeur : Denis Leduc
Route d'Avignon
30390 Aramon – France
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01
Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

PCAS Finland

Président : Vincent Touraille

Directeur : Jussi Torikka
Messukentänkatu 8
20210 Turku – Finlande
Tél. : 00 358 2 330 51
Fax : 00 358 2 330 58 23

Société Béarnaise de Synthèse

Président : Alain Dugueyt

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Directeur : Pascal Guerrini
Plateforme Sobegi
Zone Industrielle
64150 Industrielle
Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33
Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

VLG Chem

Président : Vincent Touraille

Siège social

BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Directeur : Philippe Jaffrennou
35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

PCAS Biosolution

Président : Philippe Delwasse

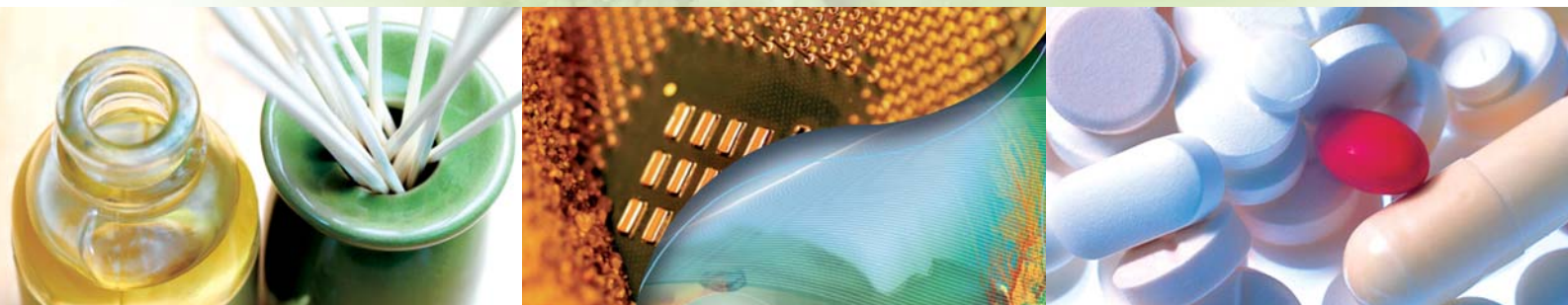
Siège social

23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21
Fax : 33 (0)1 66 27 29 20
www.pcasbiosolution.com

St-Jean Photochimie

Président : Didier Schneider

725 street Trotter
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 8J8
Quebec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 348 15 28
www.sjpc.com



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mai 2007, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

PCAS

Siège social

BP 181 - 23 rue Bossuet
Z.I. de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France

Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85

Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

www.pcas.fr